

DEUXIÈME ÉPÎTRE

DE

SAINT PAUL AUX CORINTHIENS

PRÉFACE

§ I. — OCCASION ET BUT DE CETTE ÉPÎTRE.

I. S. Paul avait envoyé Timothée à Corinthe (1); il avait de plus annoncé aux Corinthiens l'intention où il était de leur faire une nouvelle visite (2); et, pour les préparer à le bien recevoir et à profiter de sa présence parmi eux, leur père et apôtre s'était fait précéder par une première épître, où il avait signalé à ses chers enfants, avec les accents de la plus vive douleur (3), les nombreux et graves abus qui s'étaient glissés parmi eux. Il n'avait pas craint, pour y porter remède, d'user de paroles sévères et d'employer même le glaive spirituel de l'excommunication, pour retrancher du sein de cette Église, qui lui était si chère, celui qui était pour elle une cause de honte et de scandale (4). Il tardait à l'Apôtre d'avoir des nouvelles de Corinthe et de connaître les effets qu'y avait produits son épître. Ainsi que nous le voyons par le commencement même de cette deuxième épître (5), Timothée, de retour déjà de Corinthe, se trouvait auprès de S. Paul. Il lui avait certainement rapporté des renseignements sur l'Église de Corinthe, sur la disposition des esprits à l'égard de l'Apôtre, et particulièrement sur la manière dont ils avaient reçu la lettre qu'il venait de leur envoyer. Mais dans cette deuxième épître, S. Paul garde, sur les renseignements recueillis par lui de la bouche de

(1) I Cor., iv, 17; xvi, 10, 11.

(2) I Cor., xvi, 5-7. II Cor., ii, 3.

(3) I Cor., iv, 14, 15.

(4) I Cor., v, 1-5.

(5) II Cor., i, 1.

Timothée, un profond silence. Ceci a fait penser à quelques auteurs modernes, Eichorn, Rabiger, Rückert, de Wette, Reuss, etc., ou que Timothée n'avait pas été à Corinthe, selon le désir de l'Apôtre, ou bien qu'il en était déjà de retour au moment où y arrivait la première épître de S. Paul. Mais ces deux suppositions, également inadmissibles, ne reposent sur aucune espèce de preuve. En mettant en tête de cette épître le nom de Timothée avec le sien, S. Paul, selon la judicieuse remarque de Meyer (1), faisait suffisamment connaître aux Corinthiens qu'il avait déjà reçu des renseignements sur eux, et en particulier sur la manière dont ils avaient accueilli sa première épître. Seulement, par suite du court séjour de Timothée à Corinthe, ses renseignements avaient paru à l'Apôtre incomplets, insuffisants. Il avait donc, pendant son séjour à Ephèse, donné à Tite la mission d'aller lui aussi à Corinthe, afin d'être par lui éclairé d'une manière plus complète sur l'état de cette Église et les dispositions des esprits divisés entre eux par plusieurs factions ou partis (2), et surtout sur les résultats obtenus par sa lettre. S. Paul avait ordonné à Tite d'aller, au sortir de Corinthe, le rejoindre à Troade (3), où il comptait s'arrêter un peu de temps (4).

Sur ces entrefaites, l'Apôtre, obligé, par suite d'une sédition populaire excitée par l'orfèvre Démétrius, de quitter Ephèse plus tôt qu'il ne le pensait (5), se rendit à Troade; mais n'ayant pas, contrairement à son attente, rencontré Tite dans cette ville, il en conçut un vif chagrin, et, ne pouvant résister plus longtemps à son impatience de recevoir de la bouche de ce fidèle disciple des nouvelles de sa chère Église de Corinthe, il alla en Macédoine (6), pour se porter au devant de Tite, qu'il espérait rencontrer dans l'une des villes de cette province. Cette rencontre eut lieu en effet en Macédoine. S. Paul en parle dans cette épître (7), mais il ne désigne nullement l'endroit où il eut la joie de revoir Tite et de s'aboucher avec lui. Ce fut en effet une grande joie pour l'Apôtre (8). Tite avait apporté un bien grand soulagement à la douleur de S. Paul au sujet des Corinthiens, en lui apprenant les effets salutaires de sa lettre parmi eux : l'incestueux, rentré en lui-même, était revenu à résipiscence; les Corinthiens avaient été amenés, par la lettre de S. Paul, à faire de sérieuses réflexions sur les abus qu'il leur avait signalés comme existant parmi eux. Mais le mal qui causait le plus de peine à l'Apôtre n'avait pas disparu. L'ennemi de tout bien avait cherché, et réussi dans une certaine mesure, à tourner contre S. Paul et contre son ministère

(1) *Introd. à la II^e Ep. aux Cor.*, p. 2, 4^e éd.

(2) *I Cor.*, I, 11, 12; III, 3, 4.

(3) Troade, petit port de mer, entre la ville de Troie au nord et celle d'Assos au midi. Saint Paul y est allé deux fois dans ses voyages apostoliques entre la Macédoine et la partie nord-ouest de l'Asie Mineure. Ce lieu s'appelle aujourd'hui Eski Stamboul. On y voit des restes de l'ancienne Troas. Voir, pour plus de détails, *Act.*, xvi, 8, note. Calmet, *Dict. de la Bible*; Winer, *Bibl. RW.*

(4) *II Cor.*, II, 12. Bisping, *introd. à cette ép.*

(5) *Act.*, XIX, 23 et suiv.

(6) *II Cor.*, II, 13.

(7) *II Cor.*, VII, 5, 6.

(8) *II Cor.*, VII, 6, 7.

l'ardeur avec laquelle, dans l'intérêt de la cause de la vérité et du salut des gentils, dont il était plus spécialement l'apôtre, il s'opposait à l'erreur enseignée par quelques Juifs convertis au christianisme, de l'obligation où se trouvaient tous ceux qui, Juifs ou gentils, embrassaient la foi de Jésus-Christ, d'observer les prescriptions cérémonielles de la loi mosaïque, et surtout de recevoir la circoncision, qu'ils voulaient faire passer comme une condition nécessaire pour appartenir au nouveau peuple de Dieu. Ce parti, contre lequel S. Paul a toujours eu à combattre, ainsi que nous le voyons par ses deux épîtres aux Corinthiens, et surtout par celle aux Galates, et qui causait à Corinthe et ailleurs de funestes divisions, sources de si grandes peines pour l'Apôtre, n'avait pas, depuis la première épître aux Corinthiens, ralenti ses menées coupables contre notre Apôtre. Au contraire, prenant occasion de l'impossibilité où s'était trouvé jusque-là S. Paul d'accomplir la promesse qu'il avait faite aux Corinthiens de venir les visiter (1), ils l'accusaient de manque de sincérité ou au moins de légèreté (2). Non contents de cela, ils cherchaient à diminuer l'effet de l'épître de S. Paul sur les Corinthiens, en disant partout que l'Apôtre n'était pas si à craindre en réalité qu'il le paraissait dans ses lettres (3). Ils allaient même jusqu'à calomnier son ministère et à lui contester le titre et la dignité d'apôtre (4). On comprend facilement, observe avec raison Reithmayr (5), qu'au milieu de ces différentes menées des adversaires de S. Paul, la collecte que, dans sa première épître, il avait déjà recommandée aux Corinthiens (6), ne devait pas beaucoup avancer.

Ces différents renseignements, recueillis de la bouche de Tite, et dont les uns durent combler de joie, les autres, au contraire, remplir de tristesse le cœur paternel de l'Apôtre, furent pour lui l'occasion, le motif d'adresser aux fidèles de Corinthe cette seconde épître. Cela ressort clairement de plusieurs passages de cette même épître (7). Un critique allemand, Bleek (8), suivi en cela par quelques auteurs de sa nation, Credner (9), Néander, Ewald (10), a pensé qu'après le retour de Timothée de Corinthe, S. Paul avait envoyé, par l'entremise de Tite, aux fidèles de cette Eglise, une lettre encore plus sévère que la première, mais qui ne nous serait pas parvenue, et dont notre épître, la troisième aux Corinthiens selon ces mêmes auteurs, serait une atténuation jugée nécessaire par l'Apôtre, d'après les renseignements reçus de Tite au sujet des dispositions des esprits à Corinthe. Ceci est une pure supposition, qui ne repose que sur

(1) I Cor., XVI, 5-7.

(2) II Cor., I, 16, 17.

(3) II Cor., I, 10, 11.

(4) II Cor., XI, XII.

(5) *Einleitung*, ou *Introduction*, etc., trad. Valroger, t. II, p. 247.

(6) I Cor., XVI, 1.

(7) Voy., entre autres, I, 3, 4; VII, 5-16; VIII, 6; IX, 2, etc., X, *passim*; XII, 20, etc.

(8) *Etudes critiques*, p. 625; *Introduction*, etc., p. 402 et suiv. Ces deux ouvrages en allemand.

(9) *Introduction*, I, 2, p. 371, en allemand.

(10) *Histoire des temps apostoliques*, p. 481, et dans d'autres ouvrages antérieurs, écrits tous en allemand.

de faibles conjectures : aussi a-t-elle rencontré de vigoureux adversaires parmi les auteurs contemporains, qui la rejettent d'un commun accord (1). Wieseler a émis à la page 356 de l'ouvrage cité dans notre note précédente une opinion singulière, qu'il n'est pas nécessaire de réfuter, mais seulement de mentionner.

Cet auteur prétend, après avoir cité VII, 6, que S. Paul avait écrit cette épître jusqu'à VII, 1, avant d'avoir vu Tite, et qu'après son entrevue avec celui-ci, il avait écrit le restant. Mais le passage II, 12-13, combat d'une manière péremptoire cette assertion toute gratuite (2).

Nous devons donc, au sujet de l'occasion à laquelle a été écrite l'épître qui nous occupe, nous en tenir à ce que nous venons de dire quelques lignes plus haut.

II. On comprend facilement, d'après ce qui vient d'être dit, que le but de l'Apôtre en écrivant cette épître devait être triple :

1° Féliciter les Corinthiens du profit qu'ils avaient retiré de sa lettre, et leur dire combien il avait été, à ce sujet, consolé par les bonnes nouvelles que lui avait apportées Tite, concernant leur conduite à l'égard de l'incestueux, et celle de l'incestueux lui-même, ainsi que sur leurs bonnes dispositions à l'égard de l'Apôtre. Ce dernier point amenait naturellement S. Paul à recommander aux Corinthiens son œuvre favorite, la collecte en faveur des chrétiens pauvres de Jérusalem, où il se disposait à se rendre (3).
 2° Attaquer encore une fois par écrit les abus, les divisions, les cabales contre lui qui existaient encore parmi les fidèles de Corinthe, afin d'éviter à tous des mesures de rigueur de sa part, lorsqu'il viendrait parmi eux (4).
 3° Etablir avec force ses titres d'apôtre, et par conséquent ses droits à leur obéissance et à leur affectueuse reconnaissance ; puis démasquer sans crainte et sans ménagement les faux docteurs qui s'interposaient entre lui et ses chers fidèles de l'Eglise de Corinthe, son œuvre et sa gloire (5). Ce sont là en effet les trois objets principaux de cette épître, et auxquels se rattache, comme en sous-ordre, tout ce que l'Apôtre y dit aux Corinthiens.

§ II. — LIEU ET DATE DE LA COMPOSITION DE CETTE ÉPÎTRE.

I. Les interprètes sont tous unanimes à dire que cette épître a été composée par S. Paul pendant le séjour qu'il fit en Macédoine, après son départ d'Ephèse (6). Quelques exemplaires latins portent, en guise de souscriptions ou de scolies, qu'elle a été écrite de Troade, ville de l'Asie-Mineure ; mais ces souscriptions sont regardées avec raison par les inter-

(1) On peut citer entre autres Wieseler, *Chronol. des Apost. Zeitalt.*, p. 366. Baur, *Der Apost. Paulus*, t. 1, p. 332 et suiv., 2^e éd. Leipz. 1866. Maier, auteur catholique, *Comment. zu II Cor.*, p. 1 et suiv. Meyer, *Einleitung*, etc., p. 3, 4^e éd. Langen, *Grundriss der Einleit. in das N. T.* p., 101, Fribourg en Brisgau, 1868.

(2) Voy. Meyer, ouvrage cité, p. 5.

(3) Voy. I, 3-5 ; II, 9, 10 ; VII, 6-16 ; et les chapp. VIII, IX.

(4) Voy. XII, 20, 21 ; XIII, 2, et surtout 10.

(5) II, 14 ; X, 7-18 ; XI, XII.

(6) Act., XX, 1. II Cor., II, 12, 13 ; VII, 5, 6.

prêtes comme ne méritant aucune attention : car elles sont en contradiction avec les souscriptions que l'on rencontre à la fin des exemplaires grecs, et, ce qui est tout à fait décisif, elles sont directement opposées au témoignage de l'Apôtre lui-même, qui nous apprend qu'il se trouvait à cette époque en Macédoine (1).

Les souscriptions qui se lisent dans le mss. du Vatican, dans quelques autres mss. de moindre importance et dans la version syriaque *Peschito*, portent que c'est à Philippes (2) que S. Paul a composé cette épître. Bien qu'il y ait à ce sujet une grande incertitude, et qu'il n'y ait aucune preuve de ce qu'on lit dans ces souscriptions, un grand nombre d'auteurs (3) ont adopté ce sentiment. Le cardinal Baronius (4), et après lui Estius et les PP. Justiniani et Corneille de la Pierre, de la sainte et docte Compagnie de Jésus, ont pensé que c'est de Nicopolis (5), où il devait se rendre pour passer l'hiver (6), que l'Apôtre a envoyé cette épître aux Corinthiens. Nous manquons absolument de preuves pour soutenir comme pour combattre l'un ou l'autre de ces sentiments. Nous préférons dire avec Meyer (7) qu'une seule chose est certaine : c'est que S. Paul a composé sa deuxième épître lors de son séjour en Macédoine, mais que toute espèce de preuves fait défaut à la critique pour établir d'une manière quelconque celle des villes de Macédoine dans laquelle ce fait a eu lieu.

II. Quant à la date de la composition de notre épître, le plus grand nombre des interprètes croient qu'il faut la fixer à l'année 57 de notre ère (8). Baronius pense que la date de 58 est préférable. Ce sentiment est aussi celui de Glaire et de Meyer, auteurs contemporains. Les sentiments de Hug, qui propose l'an 59, et de Sepp, qui recule jusqu'en 54, n'ont guère trouvé d'adhérents. Nous croyons que le sentiment des auteurs qui pré-

(1) Voy. les passages cités dans la note précédente, et de plus, II Cor., ix, 2-4.

(2) Ville de Macédoine, sur les confins de la Thrace, d'après le géographe Mélas, II, 2, 9, à 33 milles romains d'Amphipolis. C'était autrefois un bourg appelé Crénidès. Elle doit son nom, ainsi que nous l'apprennent Strabon, VII, § 331, et Appien, liv. IV, § 105, à Philippe, père d'Alexandre le Grand, qui l'avait rebâtie et agrandie. Aujourd'hui elle porte les noms de *Filiba* ou *Philippigi*. On y voit des ruines de l'ancienne ville. Consinéry, *Voyage dans la Macédoine*, II, chap. x. Clarke, *Tracels*, etc., VIII, p. 36 et suiv. S. Paul y a prêché l'Evangile et fondé une Eglise. Act., xvi, 12-39. C'est aux fidèles de cette ville qu'il a adressé son Epître aux Philippiens. On sait que c'est près de cette ville qu'eut lieu la fameuse bataille entre Antoine et Octave d'une part, et Brutus et Cassius de l'autre, l'an 42 av. J. C. Dion Cass., XLVII, § 41 et suiv. Plin., VII, 46. Appien, *loc. cit.* Pour plus de détails, voir Act., xvi, 12, et Ep. ad Philipp. 1, 1, et les Dict. de Calmet et de Winer.

(3) Entre autres, Glaire, *Introd.*, t. VI, chap. III, art. 2. Lamy, *Introd.*, t. II, p. 349. Malines, 1867.

(4) *Annal.*, t. I, p. 375.

(5) Aujourd'hui *Prévéza*. Ville de l'ancienne Grèce, dans la Molosside, à l'entrée du golfe d'Ambracie. Elle doit le nom de Nicopolis, ville de la Victoire, à Auguste, qui l'avait bâtie ou agrandie à la suite et en mémoire de la victoire d'Actium, ainsi que nous le lisons dans Strabon, VII, § 325. Dion Cass., LI, § 1. Ptolem., III, §§ 14 et 15, etc. « Nicopolis, ob victoriam Augusti, quod ibi Antonium Cleopatramque superarit, nomen accepit. » S. Jér., in Tit. Opp., t. VII, p. 738, éd. Vallars in 4°. On trouvera plus de détails Tit., III, 12, note.

(6) Tit., III, 12.

(7) *Introd.*, p. 6. Ce même sentiment se lit aussi dans la Bible de Vence, 5^e éd., t. XXII, p. 374, et dans Langen, p. 101.

(8) Reithmayr, trad. Valroger, t. II, p. 245. Langen, p. 101. Vidal, *S. Paul*, t. II, p. 59. Reischl, *Préf. à la II^e aux Cor.* On peut aussi ajouter Winer, table chronol. à la fin de son *RW*.

fèrent comme date l'an 57 a pour lui plus de probabilité : 1° parce que l'an 58 étant la date la plus généralement adoptée pour la composition de l'Épître aux Romains, comme l'an 56 pour celle de la I^e aux Corinthiens, la date de 57 pour la II^e épître s'harmonise mieux avec ce que l'Apôtre dit dans cette même épître, XVIII, 10 ; IX, 2 ; 2° parce que cette date s'adapte mieux à l'ensemble de la chronologie adoptée aujourd'hui généralement pour les voyages et les écrits de S. Paul.

§ III. — AUTHENTICITÉ DE CETTE ÉPÎTRE. — SON IMPORTANCE POUR LE DOGME ET POUR LA MORALE.

I. L'authenticité de la II^e aux Corinthiens n'a jamais soulevé de difficultés parmi les anciens : aussi elle a toujours fait partie des écrits canoniques incontestés et classés sous la dénomination « homologoumena. » A l'exception de Bauer, qui, en 1851, a cherché à élever des doutes sur ce sujet, les auteurs modernes ne font aucune difficulté d'admettre notre épître comme authentique. Baur lui-même (1), qui fait des épîtres de S. Paul trois classes, celles qui sont certaines, douteuses, apocryphes, range notre épître dans la première. En effet, les témoignages de l'antiquité chrétienne abondent en faveur de cette authenticité. Voy. S. Irénée, *Adv. hæres.*, lib. III, cap. III, § 1. ; lib. IV, cap. XXVIII, § 3. Dans ce dernier passage, le S. Docteur s'exprime ainsi : « nam et Apostolus ait in Epistolâ secundâ ad Corinthios, etc. » Notre épître est citée comme étant de S. Paul dans les Pères dont les noms suivent : S. Clem. Rom., *Ep. I ad Cor.* capp. V, XXX, XXXVI ; S. Polycarpe, *ad Philipp.*, capp. II, IV, VI ; dans l'*Ep. à Diognète*, parmi les Œuvres de S. Justin M. ; S. Athenag., *de Resurr. mort.*, cap. XVIII ; Tertull., *de Pudic.*, cap. XIII ; Clém. d'Alex., *Strom.*, lib. IV, cap. XVI. On trouve trois citations de notre épître dans trois passages du fameux ouvrage « Philosophoumena » (2). On peut consulter sur ces trois passages Maier (3) et Langen (4).

(1) *Der Ap. Paulus*, t. I, p. 276, 2^e éd. Leipz., 1866. M. Renan, le faible copiste des incrédules allemands, a reproduit, dans son ouvrage intitulé *S. Paul*, introd., pp. V, VI, et avec un ton à faire croire qu'elle nous était jusqu'alors inconnue, cette classification toute gratuite des ép. de l'Apôtre.

(2) Lib. V, cap. VIII, p. 158 ; lib. VII, cap. XXVI, p. 374 ; lib. VIII, cap. X, p. 422. La pagination que nous citons appartient à l'édition commencée en 1856, à Göttingue, par Dunker et Schneidewin, professeurs, et terminée en 1859, après la mort de Schneidewin, par Dunker. Cette édition, postérieure à celle donnée en 1850 à Paris par Miller et qu'elle a améliorée, est adoptée de préférence par les savants. Elle a été reproduite avec la même pagination par le pieux et savant abbé Migne, dont la mémoire sera toujours en bénédiction à cause des immenses services qu'il a rendus à la science ecclésiastique, au XVI^e tom. de la Patr. gréco-latine, qui est en même temps le VI^e tom. des Hexaples d'Origène, réédités, avec des améliorations considérables, par feu mon père, le chev. Drach.

(3) *Comment. üb. den Zw. Br. an die Cor.*, p. 13. Fribourg, 1865.

(4) Langen, *Grundriss*, etc., p. 102, et *Theologisches Literaturblatt*, année 1866, p. 837. Nous nous permettons d'engager vivement ceux de nos lecteurs qui comprennent l'allemand, à lire cet intéressant recueil théologique, rédigé, sous la direction du prof. Reusch, par les plus célèbres théologiens catholiques de l'Allemagne. On peut se procurer ce recueil, ainsi que tous les autres ouvrages cités, chez M. Lethielleux, libraire-éditeur, à Paris.

Nous pensons donc qu'il est inutile de s'arrêter plus longtemps sur un sujet qui n'offre aucune difficulté.

II. Cette épître n'est pas, dans la même mesure que celles aux Romains et aux Galates, un écrit dogmatique; l'exhortation y tient la première place. Mais, comme les motifs principaux sont empruntés au dogme, le lecteur voit apparaître incessamment des doctrines de la plus haute importance. Nous citerons à l'appui de ce que nous venons de dire, le pouvoir de lier et de délier accordé aux apôtres (1), la supériorité de la nouvelle alliance sur l'ancienne (2), la résurrection des corps, la glorification future du chrétien dans son corps aussi bien que dans son âme (3), le bonheur des âmes des élus même avant le jugement général, rappelé lui-même en peu de mots (4), la rédemption du monde par le sacrifice de Jésus-Christ (5), l'impuissance radicale de l'homme déchu pour le bien de l'ordre surnaturel, sans le secours de la grâce (6).

Et sous le rapport de la morale et de la discipline, nous pouvons, entre autres, signaler à l'attention du lecteur les recommandations suivantes : ne pas se marier avec les infidèles (7), les exhortations pressantes à faire l'aumône, les enseignements sur les dispositions qui doivent l'accompagner, et les magnifiques récompenses qui lui sont promises (8).

Ces quelques citations et d'autres que nous aurons occasion de faire dans le cours de notre commentaire, suffiront pour donner au lecteur une haute idée de l'importance que cette épître doit avoir aux yeux du théologien. Elles montreront, une fois de plus, qu'à l'exemple de S. Paul et de tous les docteurs de l'Eglise, il faut toujours que, dans nos exhortations aux fidèles, la morale repose sur le fondement inébranlable du dogme.

§ IV. — ANALYSE ET VALEUR LITTÉRAIRE DE CETTE ÉPÎTRE.

I. Bien que cet écrit, comme tous ceux de S. Paul, ne puisse se plier à une analyse rigoureuse, nous pouvons cependant, avec Bisping et Langen, rapporter à trois principales divisions tout ce que l'Apôtre y dit aux fidèles de Corinthe.

Dans une première partie, I, 1 — VII, 16, S. Paul, après avoir assuré ses lecteurs de sa profonde affection pour eux et leur avoir fait part des consolations qu'il a reçues à leur sujet, se justifie du reproche de manque

(1) II, 10 ; X, 4-6 ; XIII, 2, 8, 10.

(2) III, 6-18.

(3) IV, 14, 17.

(4) V, 6-10. Dans ce passage, l'Apôtre renverse l'erreur de ceux qui admettaient le sommeil de l'âme jusqu'au jour de la résurrection, ou un lieu de séquestre, où les âmes des fidèles, exempts de peines, sont privées de l'entrée du ciel jusqu'au jour du jugement. Voy. Vidal, *Saint Paul*, t. II, p. 448. Nous reviendrons sur ce point dans notre comment.

(5) V, 14-21 ; VIII, 9.

(6) III, 5 ; IX, 8 ; XII, 9.

(7) VI, 14-18. Ceci a une grande importance pour l'empêchement du mariage conau par les théologiens sous le nom de « cultus disparitas. »

(8) Capp. VIII, IX.

de sincérité ou de constance que lui adressaient ses adversaires, à cause de l'impossibilité où il s'était trouvé de réaliser la promesse qu'il avait faite aux Corinthiens d'aller les visiter. Puis il leur parle des effets qu'avait produits sur eux sa première épître ; et de là il prend occasion de lever la peine portée contre l'incestueux, et de parler, à propos de son ministère, de l'excellence de la loi de la nouvelle alliance et de quelques conséquences théoriques et pratiques qui en découlent.

La deuxième partie, VIII, 1 — IX, 15, traite de la collecte en faveur des chrétiens pauvres de Jérusalem. Elle contient une chaleureuse recommandation en faveur de l'aumône, et l'Apôtre y expose les motifs qui doivent engager ses lecteurs à la faire avec générosité et avec promptitude.

Pour ce qui est de la troisième partie, X, 1 — XIII, 13, elle est plutôt polémique. S. Paul établit contre ses adversaires son titre d'apôtre, et, dans un langage vif, acéré, il prend la défense de sa personne, attaquée par de faux docteurs, qui cherchaient par toutes sortes de moyens à le discréditer parmi les fidèles de Corinthe.

Mais, avant de clore cette épître, S. Paul, dans un langage plein de charité, adresse des avis et ses salutations aux membres de l'Eglise de Corinthe, qui lui était si chère.

II. On a souvent reproché à cette épître, observe ici Reithmayr (1), le désordre des pensées, l'obscurité de l'exposition et le caractère passionné de l'expression. Mais ces froides critiques viennent de ce qu'on a méconnu l'ardent et profond amour de S. Paul pour les Corinthiens, qu'il avait engendrés à Jésus-Christ, et la vive douleur que devait ressentir son grand cœur à la vue des indignes menées de ses adversaires pour lui ravir le respect et l'affection de ses chers fils de Corinthe. Cette âme apostolique, tout enflammée d'amour pour Jésus-Christ, pour son Eglise et pour le salut des âmes, n'ignorait pas qu'il y avait, dans tous ces maux qu'il déplorait, la main perfide de Satan, dont les pensées funestes à l'égard des âmes (2) lui étaient bien connues. C'est uniquement l'amour pour Jésus-Christ et son zèle ardent pour le salut des Corinthiens qui lui arrachent et ces invectives contre d'indignes adversaires qu'il démasque, et cette apologie de sa propre personne et de ses travaux apostoliques, et cette confiance des faveurs extraordinaires dont il a été l'objet. Tout cela était nécessaire pour ramener à lui des cœurs qu'on voulait lui arracher. C'est connaître bien peu S. Paul que de s'étonner de lui voir prendre, en présence des maux qui désolent l'Eglise de Corinthe, un langage vif, ardent, passionné. « Pectus est quod facit disertos », a dit un maître de l'éloquence ancienne ; et voilà pourquoi, aux yeux du grand nombre des interprètes, cette épître est d'une admirable éloquence. Rückert la regarde, avec raison, ce nous semble, comme le chef-d'œuvre oratoire de notre grand Apôtre. Reithmayr et Bisping souscrivent sans crainte à ce jugement ; et le dernier de ces deux auteurs, et avant lui Meyer, approuvent de plus

(1) Trad. Valroger, t. II, p. 249.

(2) II Cor., II, 14.

entièrement le rapprochement que Hug a fait de cette épître avec le magnifique discours de Démosthène sur la Couronne.

Si notre épître, dit encore ici Reithmayr, portait le nom de quelque auteur classique, nos philologues ne trouveraient pas assez d'expressions pour louer et faire ressortir l'habile disposition des pensées, l'accent pathétique du langage, et même la profondeur de l'artifice oratoire. S. Augustin (1), après avoir cité, comme une preuve de l'éloquence de S. Paul, un passage de cette épître (2), ajoute ces paroles d'un bon sens admirable : « *Hæc omnia quando a magistris docentur, pro magno habentur, magno emuntur pretio, magna jactatione venduntur. Quam jactationem etiam ego redolere vereor, dum ista sic dissero. Sed male doctis hominibus respondendum fuit, qui nostros auctores contemnendos putant, non quia non habent, sed quia non ostentant, quam nimis isti diligunt eloquentiam.* » Ces magnifiques paroles sont vraies de notre temps, comme elles l'étaient du temps de ce grand et saint docteur. « *Sudatur ab eruditissimis viris in explicandis poetarum ac rhetorum consiliis,* » dit de son côté un juge littéraire qu'on ne saurait récuser, Erasme (3); « *at in hoc rhetore longe plus sudoris est... adeo stropharum plenus est undique... Nunc ut limpida quidam fons sensim ebullit, mox torrentis in morem ingenti fragore devolvitur, multa obiter secum rapiens, nunc placide leniterque fluit, nunc late velut in lacum effusus, exspatiatur,* » etc.

Notons en terminant que, contrairement à ce que pense le P. Justiniani et quelques rares auteurs, on admet généralement que cette épître fut apportée à Corinthe par Tite, qui s'offrit de lui-même à faire un second voyage dans l'intérêt de cette Eglise (4).

« *Nec rationem video,* » dit ici fort bien Estius, « *cur de Tito quidam dissentiant. Nam de priore Titi ad Corinthios adventu ut id intelligatur, series sermonis, ac res ipsa de quâ agit, omnino non patitur.* » Nous reviendrons là-dessus dans notre commentaire sur le chap. VIII.

On peut, pour plus de détails sur toutes les questions que nous venons de traiter dans cette préface, avoir recours aux différents auteurs que nous avons cités à la fin de notre préface à la première Epître aux Corinthiens.

(1) *De Doct. christ.*, lib. IV, cap. VII, nn. 12-14.

(2) XI, 16-30.

(3) *Paraphr. dedic.*

(4) II Cor., VIII, 6, 17.

DEUXIÈME ÉPITRE AUX CORINTHIENS

CHAPITRE I

Saint Paul souhaite aux fidèles de Corinthe la grâce et la paix de Notre-Seigneur Jésus-Christ. (ŷŷ. 1-2.) — Il bénit Dieu qui le console dans tous ses maux. (ŷŷ. 3-5.) — Ces maux ont pour but le salut des Corinthiens. (ŷŷ. 6-7.) — Gravité de ses maux et sa confiance inaltérable en Dieu. (ŷŷ. 8-10.) — Il demande à ses lecteurs le secours de leurs prières, et il les assure de la sincérité de ses sentiments à leur égard. (ŷŷ. 11-14.) — S'il n'a pas été le voir, cela ne doit être attribué nullement à de l'inconstance ou à un défaut de sincérité de sa part, mais uniquement à son désir de les épargner. (ŷŷ. 15-23.)

1. Paul, apôtre de Jésus-Christ, par la volonté de Dieu, et Timothée son frère, à l'Eglise de Dieu qui est à Corinthe, ainsi qu'à tous les saints qui sont dans toute l'Achaïe.

2. Grâce et paix à vous par Dieu notre Père et par Notre-Seigneur Jésus-Christ.

3. Béni soit Dieu et le Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, le

1. Paulus apostolus Jesu Christi per voluntatem Dei, et Timotheus frater, Ecclesiae Dei quae est Corinthi, cum omnibus sanctis qui sunt in universa Achaia.

2. Gratia vobis et pax a Deo Patre nostro, et Domino Jesu Christo.

3. * Benedictus Deus et Pater Domini nostri Jesu Christi, Pater

1. — *Per voluntatem Dei.* Ce n'est pas sans motif que l'Apôtre emploie cette expression : il affirme ses droits à être considéré comme un véritable apôtre, tenant, comme les Douze, sa vocation de Dieu même. Il y avait à Corinthe, comme parmi les Galates, des docteurs judaïsans, qui cherchaient à diminuer l'autorité de saint Paul, en le faisant passer comme inférieur en dignité aux autres apôtres. Compar. Gal., I, 1. — *Timotheus.* S. Timothée, envoyé par S. Paul à Corinthe, IV, 17 ; XVI, 10, était de retour, et il se trouvait alors en Macédoine avec l'Apôtre. — *Frater.* Non-seulement « propter fidem, sed et propter dignitatem, quia episcopus. Unde est quod Papa vocat omnes episcopos fratres. » S. Thom. Compar. Philipp., I, 1 Coloss., I, 1. I et II Thessal., I, 1. — *In universa Achaia.* La Grèce se partageait à cette époque en deux provinces : la Macédoine et l'Achaïe ; cette dernière comprenait l'Hellade et le Péloponnèse. Winer, Bisping, Meyer.

2. — Voy. Rom., I, 7.

3. — *Pater Domini nostri Jesu Christi.*

Ce génitif doit se rapporter au subst. « Pater : » et, ainsi que le remarque Théodoret, il faut mettre une virgule entre « Deus » et « Pater. » Voy. Rom., XV, 6. I Cor., XV, 24. Eph., I, 3. Notre-Seigneur Jésus-Christ, le Verbe incarné est le fils naturel, et non pas adoptif, de Dieu : cela est de foi. Perrone, de Incarn., § 404. Il faut donc rapporter l'expression « Pater D. N. J. C. » à la première personne de l'adorable Trinité : car autrement on tomberait dans l'erreur des adoptiens, contraire à l'enseignement de l'Eglise, formulé ainsi par le savant P. Perrone : « In concreto, Christo Dei homini, adoptivi filii appellatio nullo modo competere potest, quia adoptio cum filii proprietate ac naturali conditione pugnat, nec in eadem personam cadit. » Ibid., § 422. Voy., pour plus de détails, Petau, de Incarn., lib. VII, capp. I-VI. Estius, in III Sent., dist. X, § 2. S. Thom., III part., q. XXIII, art. 4. « Filiatio convenit personae, non naturae. In Christo autem, non est alia persona quam increata, cui convenit esse filium per naturam. » Id., ibid. — *Pater misericordiarum, et Deus totius*

misericordiarum, et Deus totius consolationis,

* *Eph.*, 1, 3. *I Petr.*, 1, 3,

4. Qui consolatur nos in omni tribulatione nostra : ut possimus et ipsi consolari eos qui in omni pressura sunt, per exhortationem qua exhortamur et ipsi a Deo.

5. Quoniam sicut abundant passionibus Christi in nobis : ita et per Christum abundat consolatio nostra.

6. Sive autem tribulamur pro vestra exhortatione et salute, sive consolamur pro vestra consolatione, sive exhortamur pro vestra exhortatione et salute, quæ operatur tolerantiam earundem passionum, quas et nos patimur :

Père des miséricordes et le Dieu de toute consolation,

4. Qui nous console dans toutes nos tribulations : afin que nous puissions, nous aussi, consoler ceux qui sont opprimés de toute manière, en les exhortant comme nous sommes nous-même exhorté par Dieu.

5. Car, de même que les souffrances du Christ abondent en nous, ainsi par le Christ aussi abonde notre consolation.

6. Or, soit que nous soyons affligé, c'est pour votre encouragement et votre salut ; soit que nous soyons consolé, c'est pour votre consolation ; soit que nous soyons exhorté, c'est pour votre exhortation et votre salut, qui produit le support des mêmes souffrances que nous supportons nous aussi :

consolationis. Bien que ces deux expressions, ainsi que la première, « benedictus Deus », doivent s'entendre des trois divines personnes de la sainte Trinité, « non dubito, » dirons-nous après le docte P. Justiniani, « Deum Patrem præcipue nominari, hoc est, primam Trinitatis personam, ut Deus et Pater Domini, etc., perinde sit ac Deus Pater ; cum enim Pater proxime Filio, et una cum Filio Spiritui sancto naturam impertiat, et cum natura, unam et eandem energiam et actionem ; quod illi asseritur tamquam fonti, non aliis personis admittitur. » — *Pater misericordiarum*. Génitif « non effecti, sed qualitatis », dit avec raison Bisping. Compar. « Pater gloriæ. » *Eph.*, 1, 17. C'est un hébraïsme, qui doit être pris dans le sens d'un superlatif. Un simple coup d'œil sur une Concordance de la Bible fera voir que le mot « misericordia » est un de ceux qui reviennent le plus souvent dans nos saints Livres. Voy. Ps. cii, 8, 13. S. Bern., de Natali Dom., serm. v. Opp., t. I, part. II, p. 1760, éd. G. ; 784, éd. Bén.

4. — *Ut possimus et ipsi consolari*. « Qui non est consolatus, nescit consolari. » S. Thom., lect. II. Compar. Hebr., iv, 15. — *Per exhortationem qua exhortamur*. Grec : « per consolationem qua consolamur. » Ces deux verbes déponents doivent être pris au passif.

5. — *Passiones Christi*. C. à d., pour Jésus-Christ et pour l'Évangile. Les souffrances des saints et de l'Église sont les souffrances

de Jésus-Christ : car l'Église est le corps mystique de Jésus, et les fidèles en sont les membres. Voy. ces deux interprétations exprimées en termes formels par l'Apôtre, Coloss., 1, 24. — *Ita abundat consolatio*. Voy. Ps. xciii, 19, et pl. b., §. 7. Compar. I Cor., x, 13.

6. — Il y a dans le grec pour ce §. deux leçons principales, qui diffèrent non-seulement entre elles, mais aussi de celle de la Vulgate. La première est ainsi : « Sive tribulamur pro vestra consolatione et salute : sive consolamur pro vestra consolatione, quæ operatur, » etc. Cette leçon, qui a pour elle l'autorité des mss. A [Alex. Bibl. d'Oxford], C [Bibl. impér. à Paris], de quelques autres de moindre importance, et de la plupart des versions, a été adoptée par Griesbach dans son éd. du texte grec. Voici quelle est la seconde : « Sive tribulamur pro vestra consolatione et salute, quæ operatur, etc., et spes nostra firma sit pro vobis, sive consolamur pro vestra consolatione et salute. » Cette leçon a pour elle le ms. B du Vatican et plusieurs autres mss. très-importants ; les versions italique, syriaque et arménienne, et enfin les Pères grecs : aussi est-elle préférée par la critique contemporaine à la leçon précédente. C'est à elle que les éditeurs Lachmann et Tischendorf ont donné la préférence. La leçon actuelle de la Vulgate n'a pour elle aucun ms. grec ; elle doit être attribuée, d'après Meyer et Bisping, au fait des copistes. — *Quæ operatur*. Il faut prendre

7. Afin que notre espérance pour vous soit ferme, sachant que vous aurez part à la consolation, comme vous avez part aux souffrances.

8. Car nous ne voulons pas, mes frères, que vous ignoriez la tribulation qui nous est survenue en Asie, comment nous avons été accablé de son poids excessif et au-dessus de nos forces, au point que nous étions même ennuyé de vivre.

9. Or nous avons reçu en nous-même un arrêt de mort, afin que nous ne mettions pas notre confiance en nous, mais en Dieu, qui ressuscite les morts,

7. Ut spes nostra firma sit pro vobis : scientes quod sicut socii passionum estis, sic eritis et consolationis.

8. Non enim volumus ignorare vos, fratres, de tribulatione nostra, quæ facta est in Asia, quoniam supra modum gravati sumus supra virtutem, ita ut tæderet nos etiam vivere.

9. Sed ipsi in nobismetipsis responsum mortis habuimus, ut non simus fidentes in nobis, sed in Deo, qui suscitavit mortuos :

ce verbe, dans le texte grec, II Cor., I, non au passif, mais au sens de la voix moyenne : ainsi, non pas « elle est accomplie », mais « elle s'accomplit ». — *Tolerantiam*. Ce substantif est au datif en grec, et le sens est *par*, etc. Compar., pour la pensée énoncée ici par l'Apôtre, Rom., v, 2-5.

7. — Compar. Rom., VIII, 17. Phil., III, 10, 11. I Petr., IV, 13, 14.

8. — *Non volumus ignorare vos*. Voy. Rom., I, 13, note. — *Tribulatione... in Asia*. Les interprètes, depuis S. Chrys. jusqu'à Bisping, voient ici une allusion faite par l'Apôtre à ce qu'il avait déjà indiqué aux Corinthiens, I Cor., XVI, 9. Nous croyons cependant avec Meyer qu'il s'agit ici d'une terrible épreuve, postérieure à celles dont parle S. Paul au passage cité de sa première épître. Mais quelle est la tribulation dont il est ici question ? Rückert, Bisping et quelques autres interprètes pensent que l'Apôtre veut parler d'une grave maladie qui l'aurait mis à deux doigts de la mort. Mais le contexte et les expressions dont se sert S. Paul indiquent qu'il s'agit ici de traverses, de persécutions, désignées sous le nom de tribulations. Grimm, p. 199. Les §§. 9 et 10, auxquels fait appel le Dr Bisping, ne prouvent pas la réalité de son hypothèse, ainsi que nous le verrons dans un instant. Nous croyons donc, avec S. Chrys., avec Estius, le P. Justiniani et le plus grand nombre des interprètes, qu'il s'agit ici du tumulte d'Ephèse, Act., XIX, 23-40, tumulte qui fit partir S. Paul plus tôt qu'il n'en avait le projet. Act., XX, 1. Compar. I Cor., XVI, 8. On objecte contre ce sentiment deux choses : 1° S. Paul, dit-on, n'a couru à cette occasion aucun danger. Il nous semble cependant que cette sédition aurait bien pu avoir pour résultat la mort de notre saint Apôtre. Voy. Act., XIX, 29-31. 2° S. Paul aurait écrit en ce cas : « Tribula-

tionem quæ facta est Ephesi » ; pourquoi « in Asia » ? Nous répondons qu'au ch. XIX des Actes, §. 31, nous lisons : « Asiæ principibus », et qu'il est sans doute question d'hommes influents d'Ephèse. Notons en terminant que, selon la judicieuse remarque de Kling, dans son Comment. inséré dans la Bible de Lange, on voit, d'après la manière dont S. Paul en parle, que cet événement était déjà connu des Corinthiens : car il ne veut pas qu'ils ignorent *au sujet* de la tribulation qu'il a endurée dans la province de l'Asie, qu'il en a été accablé outre mesure. — *Quæ facta est*. Le grec ajoute « nobis ». — *Supra virtutem*. Ici l'Apôtre n'est pas en contradiction avec ce qu'il a dit, I Cor., X, 13 : car, 1° le secours de Dieu ne lui a pas manqué (voy. pl. b., §§. 9, 10) ; 2° comme il s'agit ici, non d'une tentation, mais d'une tribulation, il faut entendre avec Estius, et comme d'ailleurs le demande le contexte, l'expression « supra virtutem » des forces physiques ou de la possibilité de conjurer le péril, et nullement de la force morale ou de l'énergie ; ou bien, si l'on veut lui donner ce dernier sens, il faut entendre ici la force ou l'énergie morale, considérée en dehors du secours de la grâce. — *Tæderet*. La Vulgate n'a pas assez bien rendu le grec, qui porte : « ita ut desperaremus. » Grimm, p. 151. « Hoc est, » dit S. Chrys. en expliquant le texte grec, « nullam spem et expectationem haberemus nos amplius victuros. » Hom. II, § 2. « Ut de vita hæsitaremus. » C'est ainsi que cite ce passage Tertullien, de Resurrect. carn., cap. XLVIII.

9. — *Responsum mortis habuimus*. « Id est, omnino existimavi me moriturum. » Estius. Ce savant interprète a parfaitement saisi le sens de l'hébraïsme qu'emploie ici S. Paul. — *Ut*. Cette particule conjonctive doit être rattachée, non à ce qui précède immédiatement, mais aux mots « gravati sumus » ; ou bien il

10. Qui de tantis periculis nos eripuit, et eruit : in quem speramus quoniam et adhuc eripiet,

11. Adjuvantibus et vobis in oratione pro nobis : ut ex multorum personis, ejus quæ in nobis est donationis, per multos gratiæ agantur pro nobis.

12. Nam gloria nostra hæc est, testimonium conscientiæ nostræ, quod in simplicitate cordis et sinceritate Dei, et non in sapientia carnali, sed in gratia Dei, conversati sumus in hoc mundo : abundantius autem ad vos.

10. Qui nous a délivré et nous délivre de si grands périls, et qui, nous l'espérons, nous en délivrera encore,

11. Surtout si vous nous aidez en priant pour nous, afin que les dons qui nous viendront par les prières de plusieurs, motivent de nombreuses actions de grâces en notre nom.

12. Car notre gloire, c'est le témoignage de notre conscience, que nous nous sommes conduit en ce monde, et surtout envers vous, dans la simplicité du cœur et la sincérité de Dieu, non selon la sagesse de la chair, mais selon la grâce de Dieu.

faut sous-entendre : « cela m'est arrivé pour nous apprendre, » etc. — *Non in nobis, sed in Deo.* « Fiducia vel in se, vel in homine, fallax equus ad salutem. » S. Aug., in ps. xxxii enarr. 1. — *Qui suscitavit mortuos.* Voy. Rom., iv, 17, note.

10. — *De tantis periculis.* Grec, « de tanta morte ». Métonymie : la mort, pour le danger de mort. Voy. pl. b., xi, 23.

11. — *Adjuvantibus vobis in oratione.* Efficacité de la prière des uns pour les autres. Voy. Rom., xv, 30-32, Phil., i, 19. Col., iv, 3. Jac., v, 16. « Oral Apostolus pro plebe, oral plebs pro Apostolo. Oramus pro vobis, fratres; sed et vos orate pro nobis. Invicem pro se omnia membra orent, caput pro omnibus interpellat. » S. Aug., in Ep. Joan. tract. I, § 8. — *Ex multorum personis.* Estius, à la suite de quelques interprètes, a donné à cette expression le sens de « en considération de plusieurs personnes ». Ce sens a passé dans nos traductions françaises. Mais ce sens, observent très-bien Meyer et Bisping, est donné d'une manière tout arbitraire aux prépositions grecque et latine. Du reste, tout le verset nous semble avoir été mal rendu par de Sacy, imité, reproduit par tous nos traducteurs français, sans excepter même le docte abbé Glaire. L'Apôtre S. Paul demande aux fidèles de Corinthe le secours de leurs prières, non pour ses dangers passés, mais pour ceux que peut lui réserver l'avenir. Notre verset se rattache à la seconde partie du précéd. Nous pensons donc que le sens de ce verset est celui qu'indiquent les commentateurs allemands Meyer, Bisping et Kling. Le Seigneur, nous l'espérons, nous délivrera aussi à l'avenir des nouveaux périls qui pourraient nous survenir, surtout si vous nous prêtez le secours de vos prières ;

afin que les grâces qui seront demandées par plusieurs à Dieu pour nous, motivent aussi de nombreuses actions de grâces pour nous au Seigneur.

12. — *Nam.* Cette particule se rapporte à l'espoir que l'Apôtre a exprimé aux §§ 10-11. Compar. I Joan., iii, 21, 22. — *Gloria nostra.* L'Apôtre se glorifie, mais pour des choses qu'il reconnaît venir de Dieu. Voy. dans cette note, quelques lignes pl. b. — *Testimonium conscientiæ.* « Sunt quidam temerarii iudices, detractores, susurrones, murmuratores, quærentes suspicari quod non vident, quærentes estiam jactare quod nec suspicantur : contra tales quid remanet, nisi testimonium conscientiæ nostræ? S. Aug., serm. xlvii, § 12. « Quod de animo meo non verum sentis, facile contemno... Senti de Augustino quidquid libet; sola me in oculis Dei conscientia non accuset. » Id., Contr. Secundin., cap. 1. — *Cordis.* Ce subst. ne se lit ni dans les mss. grecs ni dans la plupart des mss. de la Vulg. : c'est une addition des copistes. — *Sinceritate Dei.* Ce génitif indique que la sincérité dont parle l'Apôtre est réelle; elle vient de Dieu, et elle est réelle à ses yeux. Compar. les expressions semblables : « justitia Dei, gloria Dei. » Rom., i, 17; iii, 23, etc. — *Non in sapientia carnali.* Voy. I Cor., i, 17, 27; ii, 4-7. Rom., viii, 6. — *In gratia Dei.* Il faut entendre avec Estius, par cette expression, les miracles et les conversions merveilleuses que Dieu avait, par le ministère de S. Paul, opérées parmi les Corinthiens. — *Abundantius ad vos.* « Non quod apud alios minus sincere conversatus fuisset; sed quia majora sinceræ sua conversationis argumenta apud Corinthios ostenderat, quibus gratis ac sine stipendio Evangelium prædi-

13. Nous ne vous écrivons pas des choses autres que celles que vous avez lues et connues. Or j'espère que vous connaîtrez jusqu'à la fin,

14. Ce que vous connaissez en partie, que nous sommes votre gloire, ainsi que vous la nôtre, au jour de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

15. Dans cette confiance, j'ai voulu d'abord venir à vous, afin que vous reçussiez une seconde grâce;

16. Et passer chez vous en allant en Macédoine, et venir de nouveau de la Macédoine chez vous, et être conduit par vous en Judée.

17. Puisque tel était mon projet, me suis-je conduit avec légèreté?

13. Non enim alia scribimus vobis, quam quæ legistis et cognovistis. Spero autem quod usque in finem cognoscetis,

14. Sicut et cognovistis nos ex parte, quod gloria vestra sumus, sicut et vos nostra, in die Domini nostri Jesu Christi.

15. Et hac confidentia volui prius venire ad vos, ut secundam gratiam haberetis :

16. Et per vos transire in Macedoniam, et iterum a Macedonia venire ad vos, et a vobis deduci in Judæam.

17. Cum ergo hoc voluissem, numquid levitate usus sum? Aut

caverat, parcens eorum infirmitati. » Excellente remarque d'Estius. Voy. I Cor., ix, 7-18. II Cor., xi, 8-12.

13-14. — *Quæ legistis et cognovistis.* Grec : « quæ legistis et pernoscitis. » Estius explique à tort le second verbe grec par « recognoscitis, recordamini ». Le verbe grec n'a nulle part ce sens. Meyer, Bisping, Grimm, p. 161. Par le second verbe, l'Apôtre fait appel à la connaissance que les Corinthiens ont par leur propre expérience, et de sa personne et de sa manière d'annoncer l'Evangile et de vivre parmi eux. — *Sicut cognovistis nos ex parte.* Nous pensons, avec le docteur Bisping, qu'il faut considérer cette phrase comme formant une parenthèse, et rapporter ce qui suit à « spero, » etc. — *Ex parte.* Ces mots ne signifient pas, comme le croient avec Estius quelques interprètes, que les Corinthiens avaient une connaissance imparfaite de l'Apôtre ; mais qu'une partie seulement d'entre eux lui rendait une pleine et entière justice. — *In die,* etc. Voy. I Cor., i, 8. Phil., ii, 16. I Thess., ii, 19, 20. — *Nostri.* Ce pronom n'est pas dans le grec.

15-16. — *Volui prius venire.* Il faut, selon le sentiment reçu aujourd'hui par les interprètes, rattacher l'adverbe « prius » au verbe « venire », et non à « volui » : le v. 16, qui n'est qu'une explication de ce que vient de dire l'Apôtre, montre clairement que l'adverbe doit être relié à l'infinitif qui le suit. Comme dans la première Ep. aux Cor., xvi, 5, nous lisons tout à fait le contraire de ce que dit ici S. Paul, il faut en conclure que l'Apôtre parle ici aux Corinthiens d'un projet autre que celui dont il les avait entretenus au passage cité dans la première ép. Ce projet

avait pu venir à la connaissance des Corinthiens, soit par Timothée, soit par Tite ou par d'autres personnes, sans qu'il soit besoin de recourir à l'hypothèse, qui n'est plus défendue de nos jours que par un petit nombre d'interprètes, d'une autre lettre écrite par l'Apôtre aux Corinthiens. — *Ut secundam gratiam.* Le substantif « gratiam » doit se rapporter aux fruits spirituels de toutes sortes que les fidèles recueillaient de la venue du saint Apôtre parmi eux. Voy. Rom., i, 11, 12. xv, 29. L'adjectif « secundam » trouve, d'après le sentiment plus probable de Théodoret, du P. Justiniani et de Bisping, son explication la plus naturelle dans ces mots du v. 15, auxquels il répond : « et iterum a Macedonia venire ad vos » : car, selon l'opinion généralement admise de nos jours, S. Paul avait déjà été deux fois à Corinthe, à l'époque où il leur adressait cette seconde épître. Voy. pl. b., xii, 14 ; xiii, 1. — *A vobis deduci in Judæam.* Dans l'ép. précédente, I Cor., xvi, 6, S. Paul avait mis : « ut me deducatis quocumque iero. » Ici il écrit : « in Judæam ». Et cela pour deux raisons : d'abord, parce qu'il était fixé sur la direction ultérieure de son voyage (voy. Act., xix, 21), et puis pour rappeler indirectement aux fidèles de Corinthe d'avoir à se mettre en mesure pour recueillir l'argent que S. Paul se proposait d'apporter lui-même aux chrétiens pauvres de Jérusalem. I Cor., xvi, 1-4.

17. — *Levitate usus sum?* Voy. Jac., iii, 16. « Fortitudinis pars perseverantia, quæ est, in ratione bene considerata, stabilis permansio. » S. Aug., de LXXXIII Quæst., cap. xxxi. Mais il n'y a pas de légèreté, quand on change de projets par des motifs graves : et

quæ cogito, secundum carnem cogito, ut sit apud me EST, et NON?

18. Fidelis autem Deus, quia sermo noster, qui fuit apud vos, non est in illo EST et NON.

19. Deienim Filius Jesus Christus, qui in vobis per nos prædicatus est, per me, et Silvanum, et Timotheum, non fuit EST et NON, sed EST in illo fuit.

20. Quotquot enim promissiones Dei sunt, in illo EST : ideo et per

ou ce que je pense, est-ce selon la chair que je le pense, de sorte qu'il y ait en moi OUI et NON?

18. Mais Dieu est fidèle *témoin* que notre parole, qui a retenti parmi vous, n'est pas dans ce OUI et NON.

19. Car le Fils de Dieu Jésus-Christ, qui a été prêché parmi vous par nous, par moi et Silvain et Timothée, n'a pas été OUI et NON; mais OUI *seul* a été en lui.

20. Car toutes les promesses de Dieu sont en lui OUI : voilà pour-

c'était ici le cas de l'Apôtre. — *Secundum carnem cogito*. « Secundum carnem cogitare, est in cogitationibus suis ac studiis, obsequi carnali cuiuspiam affectui, velut avaritiæ, ambitionis, aut consequendi cuiuscumque temporalis commodi. » Estius. — *Ut sit apud me est et non?* Voy. Jac., 1, 8. Le texte grec porte : « ut sit apud me est, est; non, non? » Cette double répétition, observe Meyer, dépeint d'une manière plus sensible l'homme inconstant, qui, après avoir été bien décidé pour le oui, se décide avec la même ardeur pour le non.

18. — *Fidelis autem Deus, quia*, etc. Estius pense que le sens de la première partie de ce verset est celui-ci : Dieu, qui est la vérité, m'a aidé par sa grâce, afin que ma parole, etc. Mais nous croyons qu'il est préférable de dire, avec Meyer et Bisping, que S. Paul prend la véracité de Dieu comme le modèle et le témoin de sa véracité à l'égard des Corinthiens. — *Sermo noster*. S. Chrys., et à sa suite plusieurs interprètes, entre autres Estius, le P. Justiniani et Bisping, pensent que S. Paul parle ici de sa prédication parmi les Corinthiens. Le sens serait alors celui-ci : « Hoc in prædicatione mea non contingit; sed in viis ac peregrinationibus dumtaxat. Nam in prædicatione manent firma et immota quæ diximus. » S. Chrys., hom. III, § 3. Mais, avec tout le respect que nous devons à de tels noms, nous croyons que cette interprétation est contraire à la pensée de l'Apôtre et au contexte : à sa pensée d'abord, car il affirme la sincérité de ses paroles et de ses promesses, et pas autre chose; au contexte, car interpréter le *ÿ*. 18 de la prédication, c'est faire passer sans nécessité l'Apôtre et ses lecteurs d'un sujet à un autre. Ainsi, par *sermo noster*, etc., nous pensons qu'il faut entendre la promesse que S. Paul avait faite aux Corinthiens, et dont il est question aux *ÿÿ*. 15-16. — *Non est in illo est et non*. Le

grec est plus court et plus clair : « n'est pas [ou n'a pas été, selon quelques mss.] oui et non. »

19. — *Dei enim Filius... prædicatus est*. Le Dr Bisping appelle avec raison l'attention du lecteur sur cette phrase. Elle nous montre que la divinité de Jésus-Christ, le Fils de Dieu fait homme, était l'objet principal de la prédication des apôtres. La foi en cette divinité n'est donc pas le fruit des âges subséquents, ainsi qu'osent l'avancer gratuitement les rationalistes allemands et leurs copistes, Renan et les autres écrivains qui font consister leur science à nous traduire les impiétés d'outre-Rhin. — *In vobis... per me, et Silvanum, et Timotheum*. Voy. Act., XVIII, 1, 5. Tous les interprètes sont unanimes à admettre que le Silas des Actes et le Silvain de notre verset sont un seul et même personnage. — *Sed est in illo fuit*. C. à d., selon le grec : « mais le oui est en lui. » Ce qui peut avoir deux sens : 1° il est la vérité même (voy. Joan., XIV, 6); ou bien, 2° ce qui est, est en lui et par lui (voy. Joan., I, 3, 4). Le premier sens nous semble devoir être préféré, comme plus conforme au contexte.

20. — *In illo est*. En grec : « en lui, oui; » c. à d., sont affirmées, sont accomplies en lui et par lui : « in illo exhibitæ, in illo adimpletæ sunt. » S. Aug., Contr. Faust., lib. XIX, cap. VII. Le verbe « est » de la Vulgate est la traduction du mot grec « næ », qui signifie « oui ». La traduction serait plus claire si elle portait : « in illo sunt ». — *Ideo*. Ce mot, qui ne se lit pas dans les éditions grecques d'Érasme et de Tischendorf, a pour lui l'autorité des principaux mss. grecs : il a été adopté par l'éditeur Lachmann, et la leçon de la Vulg. est regardée comme la meilleure par les critiques contemporains Meyer et Kling, protestants, et le Dr Bisping, catholique. — *Per ipsum*. Cette leçon de la Vulgate est, elle aussi, préférée à celle de quelques éd. grecques,

quoi par lui aussi *nous disons* à Dieu Amen pour notre gloire.

21. Or celui qui nous confirme avec vous en Jésus-Christ et qui nous a oints, c'est Dieu,

22. Qui nous a aussi marqués de son sceau et nous a donné pour gage le *Saint-Esprit* dans nos cœurs.

23. Pour moi, je prends Dieu à témoin sur mon âme que c'est pour vous épargner que je ne suis pas encore allé à Corinthe; ce n'est pas que nous dominions votre foi : mais nous contribuons à votre joie, car vous êtes fermes dans la foi.

ipsum Amen Deo ad gloriam nostram.

21. Qui autem confirmat nos vobiscum in Christo, et qui unxit nos Deus :

22. Qui et signavit nos, et dedit pignus Spiritus in cordibus nostris.

23. Ego autem testem Deum invoco in animam meam, quod parcens vobis, non venit ultra Corinthum : non quia dominamur fidei vestræ, sed adjutores sumus gaudii vestri : nam fide statis.

qui portent : « in ipso ». Dans l'une et l'autre leçon, le pronom se rapporte à Jésus-Christ. — *Nostram*. Ici, au contraire, il faut s'attacher de préférence à la leçon grecque, qui porte : « per nos », et expliquer dans ce sens le mot de la Vulgate. Voici maintenant, d'après Meyer et Bisping, comment il nous semble qu'il faut expliquer ce *ÿ* : Toutes les promesses de Dieu reçoivent leur accomplissement par Jésus-Christ : voilà pourquoi [amen per nos] nous disons par lui amen pour rendre gloire à Dieu, par la ferme confiance que nous manifestons en ses promesses. Ainsi nous rattachons « per nos » à « amen ». On pourrait aussi rapporter « per nos » à « gloriam » : à la gloire qui est rendue à Dieu par notre ministère, lorsque nous prononçons les prières publiques au nom de l'assistance. D'après l'une ou l'autre de ces deux interprétations, 1^o l'Apôtre fait allusion à l'usage chrétien de terminer les prières par « amen ». I Cor., xiv. 16. Cet usage a été par l'Eglise emprunté à la Synagogue. 2^o Les paroles « per ipsum, amen », indiquent que, déjà à cette époque, les prières publiques de l'Eglise se faisaient et se terminaient, comme dans les âges suivants, au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

21-22. — S. Ambr., S. Anselme, Théodoret, et à leur suite les théologiens catholiques (voy. Estius in IV Sentent., dist. vii, § 5), ont vu dans ces deux *ÿÿ* une allusion manifeste au sacrement de la confirmation. Compar. Eph., i, 13, 14. I Joan., ii, 20. « Sicut in Christo morimur, ut renascamur : ita etiam Spiritu signamur, ut splendorem atque imaginem ejus et gratiam tenere possimus. Nam etsi

specie signemur in corpore, veritate tamen in corde signamur : ut Spiritus sanctus exprimat in nobis imaginis cœlestis effigiem. » S. Ambr., de Sp. S., lib. I, cap. vi.

23. — *Testem Deum invoco*. « Non ideo quia in suis litteris juravit Apostolus in veritate firmissimus, ludus nobis debet esse juratio... non quia peccatum est, verum jurare ; sed quia gravissimum peccatum est, falsum jurare ; quo citius cadit qui consuevit jurare. » S. Aug., ep. clvii ad Hilar., al. 89, § 40. — *In animam meam*. Grec. : « super animam meam », ainsi que cite S. Aug. au passage que nous venons de reproduire. Cette expression signifie : « cum periculo animæ » ou « vitæ meæ », comme l'explique le P. Justiniani. — *Ultra*. Ce mot ne doit pas se traduire par « encore », mais par « une fois de plus » : car S. Paul avait déjà été deux fois à Corinthe. Bisping, Grimm, p. 316. — *Dominamur*. Non pas que nous ayons à reprendre sur votre foi : car, sous ce rapport, vous êtes pour la plupart à l'abri de tout reproche : « fide statis. » — *Adjutores sumus*. Mes collaborateurs et moi. — *Gaudii vestri*. De cette joie qui vous est commune avec nous, à cause de votre persévérance dans la foi. Le Dr Bisping observe avec beaucoup de raison que ce que l'Apôtre dit ici aux Corinthiens touchant leur foi, contient un reproche indirect sur les matières morales et disciplinaires sur lesquelles les Corinthiens avaient beaucoup à se reprocher (voy. quelques lignes plus haut dans ce même *ÿ* : « parcens vobis ») : et l'Apôtre avait beaucoup à reprendre et à redresser parmi eux.

CHAPITRE II

S. Paul dit aux Corinthiens que, s'il n'est pas venu les voir et s'il leur a écrit avec sévérité dans sa première épître, tout cela est l'effet de son profond amour pour eux. (ŷŷ. 1-5.) — Il relève l'incestueux de son excommunication. (ŷŷ. 6-11.) — Chagrin qu'il a ressenti de n'avoir pas rencontré Tite à Troade. (ŷŷ. 12-13.) — Les apôtres sont une odeur de vie aux uns et une odeur de mort aux autres. (ŷŷ. 14-16.) — Et cela parce qu'ils ne dénaturent pas la parole de Dieu. (ŷ. 17.)

1. Statui autem hoc ipsum apud me, ne iterum in tristitia venirem ad vos.

2. Si enim ego contristo vos : et quis est qui me lætificet, nisi qui contristatur ex me ?

3. Et hoc ipsum scripsi vobis, ut non cum venero, tristitiam super tristitiam habeam, de quibus oportuerat me gaudere : confidens in omnibus vobis, quia meum gaudium, omniū vestrum est.

4. Nam ex multa tribulatione et angustia cordis scripsi vobis per multas lacrymas : non ut contriste-

1. Je résolus donc en moi-même de ne pas venir de nouveau chez vous dans la tristesse.

2. Car, si je vous contriste, qui est-ce donc qui me réjouira, si ce n'est celui qui est contristé à cause de moi ?

3. Et voilà ce que je vous ai écrit, afin que, venant vers vous, je n'eusse pas tristesse sur tristesse, de la part de ceux qui devaient me réjouir, ayant en vous tous cette confiance que ma joie est celle de vous tous.

4. Car je vous ai écrit dans une tribulation et une angoisse de cœur extrêmes, avec beaucoup de lar-

2. — *Et quis est?* La particule « et » est redondante ; elle sert à donner plus de force à l'interrogation. Voy. Winer, Gramm. de l'idiome du N. T. [en allemand], p. 406, 7^e éd., 1867. S. Paul veut dire que, venant à Corinthe, il n'y aurait trouvé aucun sujet de consolation, puisque ceux qui devaient le consoler, c. à d. les Corinthiens, auraient été dans la tristesse, par suite des reproches qu'il aurait été obligé de leur adresser. S. Chrys., hom. iv, § 1, pense au contraire que le sens de la seconde partie de ce ŷ. est que la tristesse des Corinthiens, par suite des reproches de l'Apôtre, aurait été pour celui-ci un sujet de joie. Mais ce sens est rejeté par le très-grand nombre des interprètes, comme n'étant pas en rapport avec le contexte. En effet, le sens que propose le S. Docteur paraît être en contradiction avec les ŷŷ. 1, 3.

3. — *Et hoc ipsum scripsi vobis.* Ce verbe, ainsi que celui du ŷ. suiv., doit se rapporter à l'ép. précéd. et non à celle-ci, comme l'ont pensé, à la suite de S. Chrys., quelques interprètes. — *Super tristitiam.* Ces mots

ne sont ni dans le grec ni dans la version syriaque : ils sont une addition des copistes. Estius croit que c'est une addition empruntée à l'Ep. aux Phil., II, 27. — *Confidens, etc.* L'Apôtre veut dire qu'il a la confiance que les sujets de joie ou de tristesse sont communs entre lui et les Corinthiens. Compar. Phil., II, 18.

4. — « Quid hac anima ad amandum propensius? Non enim ex tribulatione tantum dixit, sed *ex multa tribulatione*, nec per lacrymas solum, sed *per multas lacrymas et cordis angustiam*; hoc est, mœrore præfocabar ac strangularar. » S. Chrys., hom. iv, § 2. — *Non ut contristemini.* Voy. pl. b., VII, 9. — *Sed ut sciatis.* Pl. b., VII, 12. « Melius est cum severitate diligere, quam cum lenitate decipere. » S. Aug., ep. xciii, al. 48, § 4. « Ecce quomodo diligit Deus homines. Numquid non illos flagellat? Sicut ergo ille diligit, et tamen corripit; sic et tu, si habes aliquem in potestate, quamvis serves affectum dilectionis, noli tamen negare flagellum correptionis. » Id., serm. v, § 2.

mes, non pour que vous soyez attristés, mais pour que vous sachiez quelle surabondante charité j'ai pour vous.

5. Or, si quelqu'un m'a contristé, il ne m'a pas contristé *totale*ment, mais en partie, pour que je ne vous charge pas tous.

6. A celui qui est dans ce cas la correction faite par un grand nombre suffit :

7. De sorte que vous devez au contraire pardonner et consoler, de peur que celui qui est dans ce cas ne soit accablé par une trop grande tristesse.

mini : sed ut sciatis quam charitatem habeam abundantius in vobis.

5. Si quis autem contristavit, non me contristavit : sed ex parte, ut non onerem omnes vos.

6. Sufficit illi qui ejusmodi est, objurgatio hæc, quæ fit a pluribus :

7. Ita ut e contrario magis donetis, et consolemini, ne forte abundantiori tristitia absorbeatur qui ejusmodi est.

5-11. — D'après l'excellente remarque de Bisping, il faut regarder ces versets comme formant une parenthèse, et rattacher au v. 4 le v. 12 .

5. — *Si quis*. L'Apôtre parle ici de l'incestueux, I Cor., v, 1 et suiv., ainsi que le montrent clairement les vv. 6-8 . — *Contristavit*. La conduite de l'incestueux avait été la principale cause du chagrin de l'Apôtre, mais non pas l'unique. Voy. I Cor., v, 2; vi, 6; xi, 17-22. — *Non me contristavit*. Il faut sous-entendre, entre le pronom et le verbe, les adverbess « tantummodo » ou « totaliter », selon que l'on adopte le sens de la Vulgate ou du texte grec, ainsi que nous allons le dire. — *Omnes vos*. D'après la Vulgate, ces deux mots se rapportent au verbe « onerem ». En ce cas, le sens le plus naturel à donner à ce verset est celui que propose S. Thomas, in cap. II, lect. II. « Non me contristavit totaliter, sed ex parte; quia, licet in ipso propter peccatum habuerim tristitiam, tamen in vobis propter multa bona quæ facitis, habeo gaudium. Et dico *ex parte*, ut non onerem omnes vos, id est, ut non imponam vobis onus hoc, quod omnes contristaveritis me. » Le texte grec, au contraire, met « ut non onerem » entre deux virgules; en sorte que les mots « omnes vos », se rattachent à ces deux « ex parte ». En ce cas, le sens du v. 5 est : Il ne m'a pas attristé seul, mais en partie aussi vous tous. Dans l'une et l'autre interprétation, il faut, selon la judicieuse remarque d'Estius, bien faire attention que les mots « ex parte » n'ont pas pour but de dire que quelques-uns parmi les Corinthiens n'ont pas pris part à ce chagrin : car l'Apôtre dit formellement le contraire : « omnes vos »; mais seulement de dire que tous ont ressenti plus ou moins ce chagrin. Compar., pl. h., i, 14, et I Cor., xiii, 9, 10, 12. D'après la leçon du grec, les mots « ut

non onerem » signifient : « pour ne pas aggraver, pour ne pas en dire davantage. » Il vous a attristés tous plus ou moins, pour ne pas dire plus, p. e., qu'il vous a scandalisés. qu'il vous a déshonorés, etc.

6. — *Sufficit*. Non pas que son péché soit entièrement expié, puisque, dans les vv. 7-8 suiv., il est question de la remise du restant de cette expiation; mais c'est assez pour son amendement et pour l'effet salutaire que devait produire cette mesure au milieu des fidèles de Corinthe. — *Objurgatio*. Ce mot grec n'est pas rendu avec assez d'exactitude : il signifie ici « mulcta, pœna ». Grimm, p. 167. — *Quæ fit*. « Verti poterat, quæ facta est. Nam verbum in græco non est expressum. Ac sane præteritum magis quadrat. » Estius.

7. — *Donetis*. En levant pour lui l'excommunication (voy. pl. b., v. 10 , note); en le recevant de nouveau dans la communion des saints, par sa réconciliation publique avec l'Eglise. Compar. II Joan., 10, 11. — *Et consolemini*. « Quid diligentius, quid sollicitudine pia et paterna ac materna charitate plenius fieri aut dici potest? Sicut peccanti adhibet emendationem, sic correcto, et contententi atque humilianti in pœnitentia cor suum, vult reddi consolationem. » S. Aug., Contr. Parmen., lib. III, cap. I. — *Ne abundantiori tristitia absorbeatur*. Compar. Math., xxvii, 3-5. Eph., iv, 19. « Plus perdit anima desperando, quam delinquendo. » S. Aug., serm. xx, § 1. « De nullo desperandum est, quamdiu patientia Dei ad pœnitentiam adducit, nec de hac vita rapit impium, qui non mortem vult impii, quantum ut revertatur et vivat. » Id., serm. lxxi, al. de Verb. Dom. 11, cap. xiii, § 21. Ce paragraphe mériterait d'être cité en entier. — *Qui ejusmodi est*. Meyer fait remarquer tout ce qu'il y a de ten-

8. Propter quod obsecro vos, ut confirmetis in illum charitatem.

9. Ideo enim et scripsi, ut cognoscam experimentum vestrum, an in omnibus obedientes sitis.

10. Cui autem aliquid donastis, et ego : nam et ego quod donavi, si quid donavi, propter vos in persona Christi :

8. C'est pourquoi je vous conjure de confirmer votre charité envers lui.

9. Je vous ai donc écrit aussi pour connaître, en vous mettant à l'épreuve, si vous êtes obéissants en toutes choses.

10. Or celui à qui vous avez pardonné quelque chose, moi aussi : car moi-même, ce que j'ai pardonné, si j'ai pardonné quelque chose, je l'ai pardonné à cause de vous, dans la personne du Christ ;

dre et d'affectueux dans cette expression, rejetée à la fin du γ .

8. — *Obsecro vos*. « Non imperat, sed obsecrat, sed ut aequalis, atque illis in judiciaria sede constitutis, ipse in patroni loco atque ordine se collocavit. » S. Chrys., hom. iv, § 4. Voy. Eccli., xxxii, 1 — *In illum*. A l'égard de lui. — *Confirmetis*. La Vulgate ne rend pas ici dans toute sa force le texte grec, qui signifie, ainsi que l'explique fort bien Grimm, dans son Lexique grec du N. T., « publice decernere amorem in aliquem peccatorum, venia ei concedenda, exhibendum. » P. 250. Meyer, Bisping, et avant eux Estius, ont donné le même sens.

9. — *Scripsi*. Quelques interprètes expliquent ce verbe de ce que nous lisons aux $\gamma\gamma$. 6-7. Mais, dans ce cas, ainsi que l'observe fort bien Bisping, l'Apôtre aurait mis : « ideo hæc scripsi. » Il est donc préférable de rapporter ce verbe, ainsi que celui des $\gamma\gamma$. 3-4, à ce que S. Paul avait écrit au sujet de l'excommunication, dont il veut maintenant que soit relevé l'incestueux. Notons aussi que, contrairement à ce que dit le docteur Bisping, le judicieux Estius est pour cette même interprétation : car, après avoir parlé de la première, il dit en parlant de celle que nous défendons : « Hæc mihi germanior videtur. » — *Obedientes*. Notez ce mot : il montre clairement que, dès le temps des Apôtres, l'Eglise se composait de pasteurs, exerçant une véritable autorité sur les fidèles ; en un mot, la hiérarchie, qui se compose « clericis et laicis », est d'institution divine. Voy. Perrone, Prælect. theol., de Eccles., § 92 et suiv. Petau, de Eccl. Hierarch., passim.

10. — Le verbe « donare », ou, selon le grec, « accorder une faveur, un bienfait », revient dans ce γ . trois fois explicitement, et une fois implicitement dans l'expression « et ego. » Il s'agit donc ici d'une remise, à titre gratuit, du restant de la peine qu'avait à subir l'incestueux ; il s'agit, en un mot, d'une véritable indulgence, dans le sens catholique,

accordée par l'Apôtre. Aussi la tradition catholique a vu ici, avec raison, la pratique des indulgences, telle que les a toujours accordées l'Eglise catholique. C'est dans ce sens que ce passage a été interprété par S. Chrys., Théodoret, Théophylacte, S. Pacien, ep. iii contr. Novatian. ; S. Ambr., de Pœnit., lib. I, cap. vi, et dans le Comment. qui se trouve à la fin de ses œuvres. C'est à ce passage qu'ont recourus les théol. cath. pour prouver la vérité de cette assertion du S. Conc. de Trente, sess. XXV, decret. de Indulg. « Potestate [conferendi indulgentias] divinitus sibi tradita, antiquissimis etiam temporibus usa [est Ecclesia]. » Voy. Estius, in IV Sent., dist. xx, § 2. Perrone, Prælect., de Pœnit., de Indulg., § 12. — *In persona Christi*. De Wette et d'autres auteurs protestants ont donné à cette expression le sens de « in conspectu » ; mais bien à tort. S. Paul relève l'incestueux de cette peine, de la même manière qu'il la lui avait infligée ; et il la lui avait infligée « in nomine Domini nostri Jesu Christi. » I Cor., v, 4. Donc les indulgences « hominem liberant a pœnæ reatu, non solum coram Ecclesia, sed etiam coram Deo. » Perrone, de Indulg., §§ 41, 43. Cela est de foi. Voy. aussi Estius, loc. cit., § 3. — *Si quid donavi*. Cette phrase n'indique pas que S. Paul n'avait pas sur la valeur des indulgences une opinion conforme à celle de l'Eglise cath., ainsi que l'avancent certains interprètes allemands : car, observe fort bien Meyer, bien que protestant lui-même, si la particule employée par l'Apôtre indiquait une incertitude dans son esprit sur la valeur de l'acte qu'il exerçait, il faudrait donner à cette particule le même sens dubitatif dans cette phrase du γ . 5 : « si quis contristavit. » — *Cui aliquid donatis*. Cette expression, ainsi que celle du γ . 7, « ut donetis », n'indique pas « Apostolum eam donationem omnibus Corinthiis adscribere », comme remarque Estius, loc. cit., § 7. Ces deux phrases s'adressent aux chefs spirituels de leur Eglise : eux seuls pouvaient, du consentement de l'Apôtre, lever

11. Afin que nous ne soyons pas circonvenus par Satan : car nous n'ignorons pas ses desseins.

12. Lorsque je suis venu à Troade pour l'Évangile du Christ, et qu'une porte m'a été ouverte par le Seigneur,

13. Je n'ai pas eu de repos d'esprit, parce que je n'avais pas trouvé Tite mon frère ; mais, leur disant adieu, je suis parti pour la Macédoine.

14. Mais grâces soient rendues à Dieu, qui nous fait toujours triompher en Jésus-Christ et manifeste par nous en tout lieu l'odeur de sa connaissance :

15. Car nous sommes la bonne

11. Ut non circumveniamur a Satana : non enim ignoramus cogitationes ejus.

12. Cum venissem autem Troadem propter Evangelium Christi, et ostium mihi apertum esset in Domino,

13. Non habui requiem spiritui meo, eo quod non invenerim Titum fratrem meum : sed valefaciens eis, profectus sum in Macedoniam.

14. Deo autem gratias, qui semper triumphat nos in Christo Jesu, et odorem notitiæ suæ manifestat per nos in omni loco :

15. Quia Christi bonus odor su-

la peine infligée au coupable par S. Paul, qui avait toute juridiction sur cette Eglise, qu'il avait formée.

11. — *Ut non circumveniamur.* L'Apôtre explique ce qu'il voulait dire au §. précéd. par « propter vos ». Seulement, comme remarquent Estius et Bisping, il emploie ici la première personne, « modestiæ causa, ne se ipsum videatur excludere. » — *Non enim ignoramus cogitationes ejus.* Voy. pl. h., §. 7. « Ipse enim est, qui per imaginem quasi justæ severitatis crudelem sævitiam persuadet, nihil aliud appetens venenosissima astutia sua, nisi ut corrumpat atque disrumpat vinculum pacis et charitatis. » S. Aug., Contr. Parmen., lib. III, cap. 1, ad fin. « His versutiis seducit animas et a medicina confessionis avertit.... aut persuadens eis, quia jam peccaverunt, ut nunc desperent, et omnino ad veniam se posse pertinere non arbitrentur. » Id., serm. xx, n. 2. Voy. aussi S. Chrys., hom. iv, n. 5.

12. — Ici l'Apôtre reprend la suite de ses pensées, interrompue à partir des §§. 5-11. — *Troadem.* Ville de Phrygie ou de Mysie (Act., xvi, 8), sur l'Hellespont, entre la ville de Troie au nord, et celle d'Assos au midi. Du temps de Pline, elle portait aussi le nom d'Alexandrie. Plin., lib. V, cap. xxx. Aujourd'hui elle s'appelle *Eski Stamboul*. Voy. Calm., Dict. de la Bible ; Winer, Bibl. Realw., 3^e éd., p. 633. — *Ostium.* Voy. I Cor., xvi, 9. — *In Domino.* « Quia ipsa præparatio mentis humanæ est ex virtute divina. Nam licet facilitas qua mentes præparantur, sit causa conversionis, tamen ipsius facilitatis et præparationis causa est Deus. » S. Thom., in cap. II, lect. III. — « Quum mihi ostium aper-

tum esset in Domino, hoc est, plurimi credidissent, et spes esset nascentis fidei et succrescentis in Domino. » S. Jér., ad Hedib. ep. cxx. Opp., t. I, éd. Vallars. Compar. Act., xvi, 14.

13. — *Non habui requiem...*, quod non invenerim Titum. A cause des nouvelles que celui-ci devait apporter à S. Paul, qui les attendait avec une légitime impatience, de l'Eglise de Corinthe et de l'effet qu'y avait produit sa première lettre. Voy. pl. b., vii, 5-7 ; viii, 6, 23. — *Valefaciens eis.* A qui ? Aux fidèles de Troade. S. Paul se montre, ici comme ailleurs, plus préoccupé de sa pensée que de la correction grammaticale. — *Profectus sum in Macedoniam.* Act., xx, 1. C'est d'une des villes de cette province que S. Paul a envoyé aux Corinthiens cette seconde épître. Voy. la préface.

14. — *Qui triumphat nos.* « Videtur Apostolus hebraizare dum verbum ex neutro transitivum facit. » Estius. En hébreu, en effet, le verbe, neutre à la première conjugaison, devient actif à la cinquième. Compar. Ps. li, 7. « Emigrabit te de tabernaculo tuo. »

15-16. — « Quia homines suo arbitrio derelicti sunt... ideo odor noster, qui per se bonus est, virtute eorum et vitio qui suscipiunt, sive non suscipiunt, in vitam transit aut mortem, ut qui crediderint, salvi fiant, qui vero non crediderint, pereant. » S. Jér., ad Hedib. ep. cxx, q. xi. Compar. Marc., xvi, 16. Luc., II, 34. I Cor., I, 18. Ces différents effets tiennent aux différentes dispositions des âmes. C'est dans ce même sens que, dans la prose du S.-Sacrement, l'Eglise nous fait chanter du pain de vie : « mors est malis, vita bonis. »

mus Deo, in iis qui salvi fiunt, et in iis qui pereunt :

16. Aliis quidem odor mortis in mortem : aliis autem odor vitæ in vitam. Et ad hæc quis tam idoneus ?

17. Non enim sumus sicut plurimi, adulterantes verbum Dei, sed ex sinceritate, sed sicut ex Deo, coram Deo, in Christo loquimur.

odeur du Christ devant Dieu, en ceux qui se sauvent et en ceux qui périssent :

16. Aux uns odeur de mort pour la mort, et aux autres odeur de vie pour la vie. Et qui est propre à ce ministère ?

17. Car nous ne sommes pas comme plusieurs, qui corrompent la parole de Dieu ; mais nous parlons avec sincérité, comme de la part de Dieu, devant Dieu, en Jésus-Christ.



CHAPITRE III

L'Apôtre n'a pas besoin de lettres de recommandation : sa lettre de recommandation, c'est l'Eglise elle-même de Corinthe. (ŷŷ. 1-3.) — Ce n'est pas à lui-même qu'il reporte ses succès, mais à Dieu. (ŷŷ. 4-6.) — Excellence du ministère de la nouvelle loi, ministère de l'esprit et de vie, sur celui de l'ancienne loi, ministère de la lettre et de mort. (ŷŷ. 7-11.) — Voile de Moïse, figure de celui que les Juifs ont sur leur cœur en lisant les livres de Moïse. (ŷŷ. 12-16.) — Il n'en est pas ainsi de nous, qui sommes sous l'action de l'Esprit. (ŷŷ. 17-18.)

1. Incipimus iterum nosmetipsos commendare ? aut numquid egemus (sicut quidam) commendatitiis epistolis ad vos, aut ex vobis ?

2. Epistola nostra vos estis,

1. Commençons-nous de nouveau à nous recommander nous-même ? ou avons-nous besoin (comme quelques-uns) de lettres de recommandation pour vous ou de vous ?

2. Vous êtes vous-mêmes notre

— *Ad hæc quis tam idoneus ?* Le mot « tam » n'est pas dans le grec. Le pronom « hæc » se rapporte à ce qui est dit au ŷ. 15. Le sens de la Vulg. est : Qui est aussi propre à ce ministère, que nous qui y avons été appelés ? « Faciat nos idoneos ille cujus odor erat Paulus de quo loquimur. » S. Aug., serm. cclxxiii, al. de Div. 101, n° 5.

17. — *Sicut plurimi, adulterantes verbum Dei.* Toutes les interprétations qu'ont données de ce passage les auteurs, depuis S. Jérôme, se trouvent ainsi résumées d'avance dans S. Chrys., hom. v, n. 3 : « Hoc loco pseudoapostolos perstringere videtur de quæstu, et rursus, id quod dixi, subindicare,

nempe quod sua divinis admisceant. » C'est bien là le portrait des hérétiques de tous les temps, et en particulier des soi-disant réformateurs du XVI^e siècle. Compar. Is., I, 22. — *Sed... sed.* Cette répétition donne de l'énergie à la phrase. La seconde partie du ŷ. ne se vérifie que dans les apôtres et dans l'Eglise catholique de tous les temps. — *In Christo.* Unis à Jésus-Christ. Voy. Rom., ix, 1, et II Cor., xii, 19.

1. — *Iterum.* Voy. I Cor., capp. i-iv, ix, xiv, 37. — *Sicut quidam.* Les faux apôtres. Voy. pl. b., x, 18. — *Commendatitiis epistolis.* Voy. I Cor., xvi, 3 et la note.

2. — *Epistola nostra vos estis.* Voy.

lettre, écrite dans notre cœur, connue et lue par tous les hommes ;

3. Vous êtes manifestement la lettre du Christ, écrite par notre ministère, non avec de l'encre, mais avec l'Esprit du Dieu vivant ; non sur des tables de pierre, mais sur les tables charnelles du cœur.

4. Or c'est par le Christ que nous avons une telle confiance en Dieu :

5. Non que nous soyons capables de penser quelque chose par nous-mêmes, comme de nous-mêmes ; mais c'est Dieu qui nous en rend capables,

6. Et qui nous a aussi rendus aptes à être les ministres du nouveau tes-

scripta in cordibus nostris, quæ scitur et legitur ab omnibus hominibus :

3. Manifestati quod epistola estis Christi, ministrata a nobis, et scripta non atramento, sed Spiritu Dei vivi : non in tabulis lapideis, sed in tabulis cordis carnalibus.

4. Fiduciam autem talem habemus per Christum ad Deum :

5. Non quod sufficientes simus cogitare aliquid a nobis, quasi ex nobis : sed sufficientia nostra ex Deo est :

6. Qui et idoneos nos fecit ministros novi testamenti : non littera,

I Cor., ix, 1, 2. — *Scripta in cordibus nostris*. Compar. Is., XLIX, 16. « Discipulorum virtus, magistro plus ornamenti atque commendationis offert quam ulla epistola. » S. Chrys., hom. vi, n. 1.

3. — *Ministrata a nobis*. I Cor., III, 4, 5 ; iv, 1. — *Spiritu Dei vivi*. I Cor., XII, 13. *Non in tabulis lapideis*. Exod., XXXI, 18. Hebr., IX, 4. — *Sed... cordis carnalibus*. Compar. Jerem., XXI, 33. Ezech., XI, 19 ; XXXVI, 26.

4. — *Ad Deum*. Le grec eût été mieux rendu par « apud Deum », ainsi qu'il a été traduit par la Vulg. dans les passages suivants : Joan., I, 1, 2. Rom., IV, 2. Phil., IV, 6. Compar., pour la pensée, pl. h., I, 14.

5. — Il faut entendre ce *ŷ*. de tout ce qui « attinet ad pietatis viam et verum Dei cultum. » S. Aug., de *Dono persev.*, cap. XIII, n. 33 ; et « pertinet ad salutem vitæ æternæ. » Conc. II d'Orange, can. 7, à la fin du X^e tome des Œuvres de S. Aug., col. 2450, éd. G. Car « ad ea quæ pietatis sunt, nihil valet vis humanæ rationis, absque gratia Dei per Christum. » Estius, in II Sent., dist. XXIII, § 10. Ce passage est dogmatique ; il a été cité par les Pères et par les théol. cathol. contre l'hérésie pélagienne et en faveur de cet enseignement de l'Eglise, qui est de foi, que la grâce de Dieu « ad omnes et singulos actus salutares necessaria est. » Perrone, de Grat., § 27. Voy. Conc. II d'Orange, can. 7, ubi supra. Le Conc. de Trente, sess. XIV, cap. VIII, fait deux fois allusion à ce *ŷ*. Pour ce qui est des Pères qui ont allégué notre *ŷ*. en preuve de la nécessité de la grâce, nous cite-

rons : S. Chrys., hom. VI, § 2, et in Act. hom. XXX, § 2. S. Bas., de Fide, t. II, p. 223, éd. Bén., 313, éd. G. Regul. brev. interrog. CCLXXIV, t. II, p. 511, Bén., 729, G. S. Jér., Dial. contr. Pelag., lib. III, t. II, p. 791, éd. Vallars in 4^o. S. Aug., contr. ep. Pelag., lib. II, cap. VIII et IX ; de *Dono persev.*, cap. VIII, n. 19 ; cap. XIII, n. 33, et enfin, de Prædest. Sanct., cap. II, n. 5, où nous lisons ces belles paroles : « Attendant hæc et perpendant verba ista, qui putant ex nobis esse fidei coeptum, et ex Deo esse fidei supplementum. Quis enim non videat, prius esse cogitare quam credere? » Compar. Joan., XV, 5. Voy. S. Thom., in cap. III, lect. II ; et parmi les théol., Perrone, de Grat., § 28. Theol. Curs. complet., t. X, p. 4071. Estius, in II Sent., dist. XXVI, §§ 15-30.

6. — *Idoneos nos fecit*. Compar. pl. h., II, 16. — *Non littera, sed spiritu*. Le grec et quelques mss. latins ont ces deux subst. au génitif. — *Littera occidit, spiritus vivificat*. Compar. Rom., II, 29 ; IV, 15 ; V, 20, 21 ; VII, 7-25. I Cor., XV, 56. Gal., III, 19. Ainsi que nous l'avons dit plusieurs fois dans les notes sur l'Ep. aux Romains, l'Apôtre parle dans le sens que nous avons indiqué en expliquant les passages cités de l'A. et du N. T. S. Aug. a expliqué souvent le sens de ces paroles de S. Paul. Voy. de Sp. et Litt., cap. IV, XXV ; contr. ep. Pelag., lib. III, cap. VII, et lib. IV, cap V ; Contr. Faust., lib. XV, cap. VIII ; serm. CLXIII, al. de Verb. Ap. 3, capp. X, XI, etc. Le même docteur fait, à propos de ces mêmes paroles, une réflexion fort juste. « Cavendum est ne

sed spiritu : littera enim occidit, spiritus autem vivificat.

7. Quod si ministratio mortis, literis deformata in lapidibus, fuit in gloria : ita ut non possent intendere filii Israel in faciem Moysi, propter gloriam vultus ejus, quæ evacuatur :

8. Quomodo non magis ministratio Spiritus erit in gloria ?

9. Nam si ministratio damnationis gloria est : multo magis abundat ministerium justitiæ in gloria.

10. Nam nec glorificatum est, quod claruit in hac parte, propter excellentem gloriam.

11. Si enim quod evacuatur, per gloriam est : multo magis quod manet, in gloria est.

12. Habentes igitur talem spem, multa fiducia utimur :

13. * Et non sicut Moyses pone-

tament, non par la lettre, mais par l'esprit : car la lettre tue, et l'esprit vivifie.

7. Si le ministère de mort, gravé en lettres sur des pierres, a été glorifié, au point que les enfants d'Israël ne pouvaient regarder la face de Moïse, à cause de la gloire de son visage, qui s'est évanouie ;

8. Comment le ministère de l'Esprit ne sera-t-il pas plus glorifié ?

9. Car, si le ministère de condamnation est glorieux, la gloire du ministère de justice est beaucoup plus abondante.

10. Même ce n'a pas été une véritable gloire qui a brillé dans le premier, à cause de la gloire excellente *du second*.

11. Car, si ce qui disparaît est glorieux, ce qui demeure a beaucoup plus de gloire.

12. Ayant donc une telle espérance, nous usons d'une grande confiance :

13. Ne faisant pas comme Moïse,

figurata locutionem ad litteram accipias. » De Doctr. christ., lib III, cap. v. Les protestants objectent ces paroles de S. Paul contre le sens littéral que donne l'Eglise aux paroles de l'institution de la sainte Eucharistie. Mais : 1° l'Apôtre ne parle pas de cela ; 2° il n'y a aucune raison pour ne pas entendre à la lettre les paroles de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Voy. Perrone, de Euchar., §§ 32-38, 102-128.

7-8. — « Quid ergo est mirum si illa dicta est *ministratio mortis*, ubi littera occidit, malum prohibendo quod fit, et bonum impediendo quod non fit? ista vero dicta est *ministratio Spiritus*, utique vivificantis, ut a prævaricationis morte surgamus, et justitiam non rei legamus in tabulis, sed liberi in cordibus et in moribus habeamus? Hoc est testamentum novum distans a veteri. » S. Aug., Contra adversar. legis, lib. II, cap. VII, n. 25. — *Ita ut non possent intendere.. in faciem Moysi*. Le texte sacré dit seulement : « timuerunt accedere. » Exod., xxxiv. 30. Aussi Meyer et Bisping observent avec raison que S. Paul a pu emprunter ce détail à la tradition. Cette tradition se trouve en effet consignée dans

Philon, Vie de Moïse, lib. III. Opp., t. II, p. 146, éd. Mangey ; t. IV, p. 217, éd. Tauchnitz.

10. — *In hac parte*. « Hoc est, si comparatio habeatur » c. à d., si on compare la gloire du ministère de l'ancienne alliance à la « gloire suréminente » de celui de la nouvelle loi. S. Chrys., hom. VII, § 2. « In nocte enim lucernæ lux splendissima videtur, at in meridie occultatur, ut ne lux quidem existimetur. » Théodoret, t. I, p. 275, éd. Oxford.

11. — *Quod manet*. S. Aug., de Sp. et Litt., cap. XVIII, fait ici une belle réflexion. L'Ancien Testament devait passer, parce qu'il était fondé sur la crainte, « terrens pædagogus » ; le Nouveau demeure et demeurera toujours, parce qu'il repose sur la charité, qui « nunquam excidit ». I Cor., XIII, 8. Compar. Joan., I, 17.

13. — *Et non sicut Moyses*. Exod., xxxiv, 33-35. Pour ce qui regarde la construction grammaticale, lisez : « et non facimus sicut Moyses, qui, » etc. C. à d., nous parlons sans ambages et sans figures ; nous annonçons sans crainte Jésus-Christ ; nous montrons que l'ancienne loi devait finir, que ses figures et ses

qui mettait un voile sur sa face, pour que les enfants d'Israël ne visent pas sur sa face une clarté passagère.

14. Mais leurs esprits sont devenus obtus. Car jusqu'à ce jour, dans la lecture de l'Ancien Testament, le même voile demeure sans être levé (parce qu'il n'est ôté que par le Christ);

15. Et jusqu'à ce jour, lorsqu'ils lisent Moïse, un voile est posé sur leur cœur.

16. Mais quand il se tournera vers le Seigneur, le voile sera ôté.

17. Or le Seigneur est esprit : où

bat velamen super faciem suam, ut non intenderent filii Israel in faciem ejus, quod evacuatur,

* Ex., 34, 33.

14. Sed obtusi sunt sensus eorum. Usque in hodiernum enim diem idipsum velamen in lectione veteris testamenti manet non revelatum (quoniam in Christo evacuatur):

15. Sed usque in hodiernum diem, cum legitur Moyses, velamen positum est super cor eorum.

16. Cum autem conversus fuerit ad Dominum, auferetur velamen.

17. * Dominus autem spiritus

prophéties ont reçu leur accomplissement dans la personne de Celui que nous prêchons à tous, comme l'unique Sauveur et médiateur des hommes. — *In faciem*. Grec, « in finem ». S. Aug., de Sp. et Litt., cap. xvii et ailleurs, ainsi que beaucoup de Pères latins, ont lu et cité comme le grec; « et interpretem nostrum *in finem*, non *in faciem* scripsisse, plus quam verisimile est. » Estius. En effet, observe le même auteur, dans ce cas, il aurait traduit « ejus, qui evacuatur » [de Moïse], et non pas « ejus quod. » Ainsi, d'après S. Paul, expliqué par S. Aug., le voile qui recouvrait la figure de Moïse représentait l'aveuglement des Juifs, qui devait les empêcher de voir que la loi de Moïse, son culte, ses prescriptions, tout cela devait aboutir à une fin, c. à d., à Jésus-Christ. « Finis enim legis, Christus. » Rom., x, 4. Estius et Bisping ont donné le même sens. Il ne s'agit évidemment que de la leçon du grec : car la leçon présente de notre Vulgate ne se prête nullement à ce sens.

14. — *Obtusi sunt sensus*. Rom., xi, 7, 8. II Cor., iv, 4. — *Non revelatum (quoniam in Christo evacuatur)*. Quel est le sujet de cette phrase? S. Aug., serm. ccc, al. de Div. 109, cap. iii et ailleurs, et Estius pensent que c'est le voile, « velamen, » dont l'Apôtre vient de parler. Mais Meyer et Bisping objectent avec raison, ce me semble : 1° que le verbe « evacuatur », dans tout ce chap., est rapporté par S. Paul à l'Ancien Testament; 2° que, pour ce qui est du voile, l'Apôtre, pour indiquer sa disparition, s'est servi d'un autre verbe : voy. ̄. 16. Donc nous croyons que le sujet de « non revelatum, evacuatur », est l'Ancien Testament. Le participe en grec est au neutre, et le mot « testament » est du genre féminin. Cela est vrai. Mais nous

pouvons répondre avec Bisping : 1° que le mot « testament » n'est pas exprimé; 2° que l'Apôtre a employé dans un sens absolu le participe « non revelatum »; c. à d., ce qui ne leur est pas révélé clairement.

15. — Voy. Matth., xiii, 14, 15. Joan., ix, 39; xii, 39-41. Act., xxviii, 25-27. « Sonabat vox Moysi per velum, et facies Moysi non apparebat. Sic et modo Judæis sonat vox Christi per vocem Scripturarum veterum : vocem earum audiunt, faciem sonantis non vident. » S. Aug., serm. lxxv, n. 5. « Legunt itaque et non intelligunt Christum. » Id., in ps. lxxv, n. 6. Au ̄. 14, saint Paul a parlé de tout l'Ancien Testament; ici, il n'est question que de la lecture de Moïse : c'est que, le jour du sabbat, les Juifs lisaient et lisent encore aujourd'hui dans leurs synagogues des sections du Pentateuque et des Prophètes. Voy. Act., xiii, 27.

16. — Estius explique ce ̄. de Moïse. Voy. Exod., xxxiv, 34. Mais, comme remarque Bisping, cette interprétation peu naturelle a contre elle toute la Tradition. S. Paul ne veut pas dire que la conversion des Juifs précèdera la disparition de leur voile; mais que leur conversion sera le signe qui montrera que le voile qui leur couvre les yeux aura été levé. « Parce, Domine, parce populo tuo; et ne des hæreditatem tuam in opprobrium... Quare dicunt in populis : Ubi est Deus eorum? » Joel, ii, 17. Quand donc, ô Seigneur, « tolle velamen, id est figura, et apparebit veritas in eis ipsis, ut videant sub velo Christum? » S. Aug., in ps. lxxv, n. 6.

17. — Voy. Joan., viii, 34-36. « Ut quid ergo miseri homines de libero arbitrio audent superbiere antequam liberentur? Si servi sunt peccati, quid se jactant de libero arbitrio? » S. Aug., de Sp. et Litt., cap. xxx.

est : ubi autem Spiritus Domini, ibi libertas.

* Joan., 4, 24.

18. Nos vero omnes, revelata facie gloriam Domini specularantes, in eandem imaginem transformamur a claritate in claritatem, tanquam a Domini Spiritu.

est l'Esprit du Seigneur, là est la liberté.

18. Mais nous tous, contemplant à face dévoilée la gloire du Seigneur, nous sommes transformés en la même image de clarté en clarté, comme par l'Esprit du Seigneur.

CHAPITRE IV

Sincérité de S. Paul et de ses collaborateurs dans l'exercice du ministère évangélique. (¶¶. 1-6.) — Malgré leur faiblesse et les nombreuses persécutions auxquelles ils sont en butte, ils ne perdent pas courage. (¶¶. 7-16.) — Car une récompense éternelle les attend après les peines si courtes de cette vie. (¶¶. 17-18.)

1. Ideo habentes administrationem, juxta quod misericordiam consecuti sumus, non deficimus.

2. Sed abdicamus occulta dedecoris, non ambulantes in astutia, neque adulterantes verbum Dei,

1. C'est pourquoi, ayant reçu ce ministère selon la miséricorde que nous avons obtenue, nous ne défail- lons point.

2. Mais nous renonçons aux pas- sions cachées qui déshonorent ; nous ne marchons pas dans l'astuce et n'al-

18. — *Specularantes*. « Per speculum viden- tes » S. Aug., de Trin., lib. XV, cap. viii. — *Gloriam Domini, in eandem imaginem transformamur*. « Illuminatio Evangelii gloriae Christi, qui est imago Dei. » Pl. b., iv, 4, 6. Compar. Rom., viii, 29. — *A claritate in claritatem*. Grec : « a gloria in gloriam. » « De gloria creationis, in gloriam justificatio- nis ; de gloria fidei, in gloriam speciei ; de gloria qua filii Dei sumus, in gloriam qua si- miles ei erimus. » S. Aug., loc. cit. — *Tan- quam*. Compar. Joan., i, 14 : « quasi Uni- geniti a Patre. » — *A Domini Spiritu*. « Ostendit gratia Dei nobis conferri tam opta- tum transformationis bonum. » S. Aug., ibid. Le grec peut se traduire : « a Domino Spi- ritu. » S. Chrys. adopte cette interprétation, qui a été embrassée par les interprètes grecs et il ajoute : « Vide quomodo hoc loco Spi- ritum Dominum appellet. » Hom. vii, n. 5. Estius et Bisping appliquent ce ¶. aux apô- tres et aux prédicateurs de l'Évangile. Nous croyons qu'il est préférable, comme nous ven- nons de le faire avec S. Aug., de l'entendre

indistinctement de tous les chrétiens fidèles à leur vocation. L'expression « nos omnes » semble nous donner raison.

1. — *Misericordiam consecuti*. I Cor., xv, 10. Eph., iii, 7, 8. Coloss., i, 25.

2. — *Occulta dedecoris*. C. à d., « occulta dedecorosa », comme « abscondita tenebra- rum. » I Cor., iv, 5. Pour le sens de cette expression., voy. Tit., i, 11. I Petr., v, 2, pour ce qui concerne l'avarice des faux apô- tres ; et pour leurs mœurs, Eph., v, 12. « Nos tales sumus, quales videmur. Dicimus itaque nos nullum munus accipere, nos nullius flagi- tii nobis conscios esse. Vitam nostram cunctis in medium proponimus, et doctrinam ita pa- tefacimus, ut quivis eam intelligere possint. » S. Chrys., hom. viii, § 1. S. Paul, dans tout ce chap., parle de lui-même et de ses collabo- rateurs auprès des Corinthiens, Silvain, Ti- mothée et Tite. Act., xviii, 5. I Cor., xvi, 10. II Cor., xii, 18. — *Adulterantes verbum Dei*. Voy. pl. h., ii, 17. « Non permiscentes doctrinae Christi falsam doctrinam. » S. Thomas, lect. i. Voy. dans S. Grég. le Gr.,

térons pas la parole de Dieu : mais, par la manifestation de la vérité, nous nous recommandons à la conscience de tous les hommes devant Dieu.

3. Si notre Evangile aussi est voilé, c'est pour ceux qui périssent qu'il est voilé :

4. Pour ces infidèles dont le Dieu de ce siècle a aveuglé l'esprit, afin que la lumière de l'Evangile de la gloire du Christ, qui est l'image de Dieu, ne brille pas pour eux.

sed in manifestatione veritatis commendantes nosmetipsos ad omnem conscientiam hominum coram Deo.

3. Quod si etiam opertum est Evangelium nostrum : in iis qui pereunt est opertum :

4. In quibus Deus hujus sæculi excæcavit mentes infidelium, ut non fulgeat illis illuminatio Evangelii gloriæ Christi, qui est imago Dei.

Moral., lib. X, cap. xvi, une belle application de ce verset aux obligations des pasteurs des âmes.

3. — *Evangelium nostrum*. Le mot « Evangile » signifie ici la prédication que les apôtres faisaient de vive voix, pour montrer spécialement aux Juifs que les figures et prophéties de l'ancienne loi avaient reçu leur accomplissement dans la personne de Jésus-Christ. Voy. Act., II, 14-36; III, 24-26; X, 43; XIII, 32, 33; XVII, 2, 3; XXIV, 14; XXVI, 22, 23; XXVIII, 23. Les protestants allèguent ce γ . en preuve de leur enseignement que les saintes Ecritures sont claires et sans mystères pour les fidèles, et qu'ils n'ont pas besoin par conséquent de l'interprétation des Ecritures par l'Eglise. Mais les catholiques répondent : 1° que le mot « Evangile » n'a pas ici le sens qu'ils veulent lui donner; 2° les cath. objectent avec plus de raison aux protestants le passage des Actes, VIII, 30, 31, 34, 35. Compar. Luc., XXIV, 27, 45. II Petr., III, 6. Voy. Perrone, de Script., §§ 163, 167; Estius, in Comment., où il dit, entre autres choses : « Non hic de Scripturis intelligendis aut interpretandis agitur, sed de Evangelio palam prædicato, quod reprobis non recipiunt, sed electis. » Voy. aussi Index controvers., II, § 12, à la fin du III^e vol. des Comment. de Tirin, ed. Venet., 1760. — *In iis qui pereunt est opertum*. Ce n'est pas en vertu d'un décret de Dieu, mais par leur faute, que l'Evangile est voilé aux Juif incrédules et obstinés dont parle ici l'Apôtre. Compar. Rom., I, 18; II, 8; X, 16.

4. — *Deus hujus sæculi*. Le démon. Voy. Joan., VIII, 44; XII, 31; XIV, 30; XVI, 11. Eph., II, 2; VI, 12. « Per peccatum est diabolus princeps hujus mundi. Non enim cœli et terræ, et omnium quæ in eis sunt, est diabolus princeps; qua significatione intelligitur mundus ubi dictum est, Et mundus per eum factus est; sed mundi est diabolus princeps, de quo dictum est. Et mundus eum non cognovit; hoc est homines infideles quibus

toto orbe terrarum mundus plenus est. » Saint Augustin, in Joan. tract. XCV, n. 4. Les gnostiques et les manichéens abusaient de ce passage pour soutenir leur erreur favorite du bon et du mauvais principe; et, disaient-ils, S. Paul « adjectit quod mentes excæcet, ut ex hoc intelligatur non esse verus Deus. » S. Aug., Contr. Faust., lib. XXI, cap. I. Les anciens Pères leur répondoient qu'il s'agit ici du vrai et unique Dieu, unique et vrai principe de toutes choses; ils ajoutaient que l'expression « hujus sæculi » doit se rapporter à « mentes infidelium », et non au subst. « Deus ». Voy. S. Iren., Contr. Gnost., lib. III, cap. VII; lib. IV, cap. XLVIII. Tertull., Contr. Marcion., lib. V, cap. XI. S. Aug., loc. cit., cap. II, et Contr. adversar., leg., lib. II, capp. VII et VIII. S. Chrys., hom. VIII, § 2. Théodoret et Théophyl. Ils avaient bien soin d'ajouter dans quel sens il fallait dire et entendre que Dieu aveugle les infidèles de ce siècle. Mais, à cause des passages du N. T. que nous avons cités au commencement de cette note, il faut, avec les auteurs modernes, s'en tenir à l'interprétation que nous avons proposée en premier lieu. Compar. encore Rom., XII, 2. Gal., I, 4. I Tim., IV, 10. Mais alors que penser de cette construction : « In quibus [infidelibus] excæcavit mentes infidelium ? » Nous pensons que, de toutes les explications données par Estius, par Winer et par bien d'autres auteurs, celle de Bisping est la meilleure. « Cogitationes » ou « mentes infidelium » équivalent à « cogitationes » ou « mentes infideles ». Voy. pl. h., γ . 2 : « occulta dedecoris. » Voy. la note. Il vaudrait peut-être mieux dire qu'ici comme ailleurs, emporté par sa pensée, saint Paul, au lieu de finir la construction commencée, en a employé une nouvelle. — *Gloriæ Christi*. Ce génitif indique l'objet de la prédication évangélique, qui est d'annoncer la gloire de Jésus-Christ. Voy. Act., III, 13. — *Qui est imago Dei*. Col., I, 15. Hebr., I, 3. « Homo dicitur imago Dei, I Cor., XI, 7; dicitur etiam ad imaginem Dei : quod Unigenitus

5. Non enim nosmetipsos prædicamus, sed Jesum Christum Dominum nostrum : nos autem servos vestros per Jesum :

6. Quoniam Deus, qui dixit de tenebris lucem splendescere, ipse illuxit in cordibus nostris, ad illuminationem scientiæ claritatis Dei, in facie Christi Jesu.

7. Habemus autem thesaurum istum in vasis fictilibus : ut sublimitas sit virtutis Dei, et non ex nobis.

8. In omnibus tribulationem patimur, sed non angustiamur : aporiamur, sed non destituimur :

9. Persecutionem patimur, sed non derelinquimur : dejicimur, sed non perimus :

5. Car nous ne nous prêchons pas nous-mêmes, mais Jésus-Christ Notre-Seigneur; et nous nous déclarons vos serviteurs par Jésus :

6. Car le Dieu qui a dit à la lumière de resplendir au sein des ténèbres, a éclairé lui-même nos cœurs, pour faire briller la connaissance de la gloire de Dieu, sur la face du Christ Jésus.

7. Or nous portons ce trésor dans des vases d'argile, afin que sa grandeur vienne de la puissance de Dieu, et non de nous.

8. En toutes choses nous souffrons la tribulation, mais nous ne sommes pas accablés; nous sommes pressés de difficultés, mais nous ne succombons pas ;

9. Nous souffrons la persécution, mais nous ne sommes pas délaissés; nous sommes abattus, mais nous ne périssons pas ;

non dicitur, qui tantummodo imago est, non ad imaginem. » S. Aug., *Retract.*, lib. 1, cap. xxvi. « Cave in Christo solo consistas. Ut enim per eum Patrem cernis, ita, si ipsius gloriam ignores, ne Patris quidem gloriam cognitam habebis. » S. Chrys., hom., viii, § 2.

5. — *Sed Jesum Christum Dominum.* Voy. I Cor., i, 23; ii, 2; iii, 11. Compar. Gal., vi, 14. — *Nos autem servos vestros per Jesum.* Voy. I Cor., ix, 19. « Minister Ecclesiæ qui non quærit honorem Dei, et utilitatem subditorum, non dicitur verus rector. » S. Thom., lect. ii. « Bene Christo servis, si servis quibus Christus servivit. » S. Aug., in ps. ciii, n. 9. Matth., xx, 28. Joan., x, 11. I Cor., iii, 22.

6. — *Quoniam Deus.* « Ne imperfecta pendeat oratio, verbum est, quod hebræorum more tacetur, intelligi debet ad initium sententiæ, ad hunc modum : quoniam Deus est qui, » etc. Estius. — *Dixit de tenebris lucem splendescere.* Allusion au pass. de la Gen., i, 3. — *Ad illuminationem.* Compar. Matth., v, 14. Luc., i, 79. Joan., i, 5, 9. Eph., iii, 9. « Vos vera mundi lumina. » Brev. Rom., de Apost. hym. ad Laud. « Ad illuminationem » doit s'entendre dans un sens actif, c. à d., pour que nous fassions luire aux yeux des peuples la lumière des choses de Dieu. — *Claritatis Dei.* La gloire de Dieu, telle qu'elle

se fait connaître à nous, par le mystère ineffable de l'incarnation du Verbe divin et de la rédemption humaine, et par toutes les choses que « Unigenitus Filius qui est in sinu Patris » nous a révélées par lui-même ou par son Eglise. — *In facie Christi Jesu.* « Quæ quidem claritas fulget in facie Christi Jesu, id est, ut per ipsam gloriam et claritatem, cognoscatur Christus Jesus, et prædicetur in gentibus. » S. Thom., lect. ii. L'auteur de la Vulgate a traduit littéralement l'expression grecque, qui signifie « au nom, en la personne de Jésus-Christ ». Voy. pl. h., ii, 10.

7. — *Theaurum istum.* Le ministère évangélique et les magnifiques et sublimes vérités qu'il révèle au monde. — *In vasis fictilibus.* Cette expression doit s'entendre de S. Paul et de ses collaborateurs, vases fragiles et méprisables, porteurs cependant des grandes et divines richesses de l'Évangile. — *Sublimitas virtutis.* Hébraïsme, pour « virtus sublimis ». — *Sit virtutis Dei, et non ex nobis.* « Donorum magnitudo, et eorum qui his affecti sunt imbecillitas, vim Dei demonstrant. » S. Chrys., hom. viii, n. 3.

9-11. — L'Apôtre continue à parler des souffrances et des persécutions auxquelles sont exposés avec lui ses collaborateurs et les véritables ministres de l'Évangile de Jésus-Christ. Les deux §§. 10-11 se répondent et s'expliquent mutuellement : la 1^{re} et la 2^e par-

10. Nous portons toujours et partout dans notre corps la mort de Jésus, afin que la vie de Jésus soit manifestée aussi dans nos corps.

11. Car nous qui vivons, nous sommes sans cesse livrés à la mort pour Jésus, afin que la vie de Jésus soit manifestée aussi dans notre chair mortelle.

12. Ainsi la mort opère en nous, et la vie en vous.

13. Mais nous avons le même esprit de foi, selon qu'il est écrit : J'ai cru, c'est pourquoi j'ai parlé ; et nous aussi nous croyons, et voilà pourquoi nous parlons ;

14. Sachant que Celui qui a ressuscité Jésus nous ressuscitera aussi avec Jésus, et nous placera avec vous.

15. Car toutes choses sont pour vous, afin que la grâce abondante, par l'action de grâces d'un grand nombre, abonde pour la gloire de Dieu.

10. Semper mortificationem Jesu in corpore nostro circumferentes, ut et vita Jesu manifestetur in corporibus nostris.

11. Semper enim nos, qui vivimus, in mortem tradimur propter Jesum : ut et vita Jesu manifestetur in carne nostra mortali.

12. Ergo mors in nobis operatur, vita autem in vobis.

13. Habentes autem eundem spiritum fidei, sicut scriptum est : * Credidi, propter quod locutus sum : et nos credimus, propter quod et loquimur :

* Ps. 115, 10.

14. Scientes quoniam qui suscitavit Jesum, et nos cum Jesu suscitabit, et constituet vobiscum.

15. Omnia enim propter vos : ut gratia abundans, per multos in gratiarum actione, abundet in gloriam Dei.

tie du γ . 11 expliquent ce qu'il faut entendre dans chacune des deux parties du γ . précédent.

12. — Quelques interprètes, Estius entre autres, expliquent ainsi ce γ . : Le ministère évangélique, que nous accomplissons au milieu de tant de dangers, est pour nous un sujet de mort, et pour vous un sujet de vie. Mais cette interprétation a l'inconvénient d'entendre dans un sens physique le premier substantif et de prendre le second dans un sens moral. L'explication de S. Chrys., hom. ix, n. 1, nous paraît préférable. « Nos in tentationibus et periculis versamur ; vos autem in quiete, vitam cam, quæ in periculis comparatur, percipitis ; vos rebus secundis fruimini ; neque enim pares tentationes suffertis. » Cette interprétation, adoptée par Meyer et Bisping, donne aux paroles de l'Apôtre quelque chose d'ironique. Compar. I Cor., iv, 10.

13. — *Eundem spiritum fidei*. « Quem habuerunt et illi qui scripserunt, credidi, » etc. S. Aug., serm. xix, n. 3. Cette interprétation de S. Aug. s'accorde mieux avec le contexte ; elle se lit aussi dans S. Chrys., hom. ix, 1, et dans S. Thom., lect. iv. Aussi est-elle préférée par les auteurs modernes à celle d'Estius,

qui propose de rapporter l'adjectif « eundem » aux Corinthiens : c. à d., « comme nous croyons les mêmes choses que vous. » Cette interprétation ne rend pas raison de la seconde partie du γ . S. Paul veut donc dire que, animé du même esprit de foi que David, comme lui il croit, et, en conséquence de cette foi, il met en pratique la parole de David, ps. cxv, 1, qu'il cite. — *Nos credimus, propter quod et loquimur*. Nous, les apôtres et les prédicateurs de l'Évangile, nous croyons à l'Évangile et à ses magnifiques promesses : voilà pourquoi nous l'annonçons avec tant de courage, avec tant de persévérance, malgré les lutttes, les combats, les persécutions, etc.

14. — *Scientes*. Ce verbe explique le « credimus » du γ . précédent. — *Et constituet vobiscum*. Estius fait ici remarquer avec raison la modestie et l'humilité de S. Paul.

15. — *Omnia propter vos*. Tout ce que nous faisons, tout ce que nous souffrons, nous les ministres de l'Évangile, tout cela est pour vous, ô fidèles, tout cela a pour but le salut de vos âmes. Voy. pl. h., 1, 6. « Secundum dignationem Domini, non secundum meritum nostrum, habemus duo : unum, quod christiani sumus ; alterum, quod præpositi sumus.

16. Propter quod non deficimus : sed licet is qui foris est, noster homo corrumpatur : tamen is qui intus est, renovatur de die in diem.

17. Id enim quod in præsentibus est momentaneum et leve tribulationis nostræ, supra modum in sublimitate æternæ gloriæ pondus operatur in nobis.

18. Non contemplantibus nobis quæ videntur, sed quæ non videntur. Quæ enim videntur, temporalia sunt : quæ autem non videntur, æterna sunt.

16. Voilà pourquoi nous ne défaillons pas ; et, quoique l'homme extérieur se détruise en nous, néanmoins l'homme intérieur se renouvelle de jour en jour.

17. Car notre tribulation légère et momentanée dans la vie présente produit en nous le poids éternel d'une gloire sublime et sans mesure.

18. Or nous ne considérons pas les choses qui se voient, mais celles qui ne se voient pas : car celles qui se voient sont temporaires, mais celles qui ne se voient pas sont éternelles.

CHAPITRE V

Le corps est une maison terrestre ; la vie présente est un exil, où nous devons sans cesse soupirer vers le ciel. (ῥῥ. 1-8.) — Il faut pour cela s'attacher à plaire en tout à Jésus-Christ, au tribunal de qui nous paraîtrons tous. (ῥῥ. 9-10.) — C'est cette pensée qui pousse l'Apôtre à remplir avec zèle son ministère : non pas qu'il veuille se relever aux yeux des Corinthiens, mais parce qu'il se sent pressé par la considération de l'amour de Jésus-Christ, qui est mort pour le salut de tous. (ῥῥ. 11-15.) — Nous devons donc tous devenir en Jésus-Christ des hommes nouveaux, et nous réconcilier par lui avec Dieu. (ῥῥ. 17-19.) — Les apôtres sont les ambassadeurs de Jésus-Christ, chargés par lui de porter partout cette parole de réconciliation. (ῥῥ. 20-21.)

1. Scimus enim quoniam si terrestris domus nostra hujus habitatio-

1. Nous savons en effet que si cette maison de terre que nous ha-

Illud propter nos ; hoc autem propter vos. In eo quod christiani sumus, attenditur utilitas nostra : in eo quod præpositi sumus, non nisi vestra. » S. Aug., serm. XLVI, al. de Temp. 163, n. 2. — *Per multos*. Il est préférable de rapporter ces deux mots au verbe suivant « abundet ». Compar. pl. h., I, 11.

16. — Par l'homme extérieur et par l'intérieur, S. Paul entend ici le corps et l'âme, mais l'âme régénérée en Jésus-Christ et vivifiée par son Esprit divin. Il ne faut pas confondre cette expression avec celle du vieil homme et du nouveau, que l'Apôtre emploie ailleurs, Rom., vi, 6. Eph., iv, 22, 24. Col., iii, 9, 10. Compar. Rom., vii, 22.

18. — *Quæ videntur, temporalia sunt.* « Ergo et ejusmodi sunt afflictiones. » — *Quæ autem non videntur, æterna.* « Igitur et coronæ quoque tales. » S. Chrys., hom. iv, n. 2. « Noli esse piger in labore breviter, et gaudebis incessabiliter. Æternam vitam tibi daturus est Deus : cogita quanto labore emenda sit. » S. Aug., in ps. xciii, n. 23.

1. — *Scimus*. Meyer remarque avec raison que, tout le verset se rattachant à ce qui précède, ce verbe doit s'entendre principalement de S. Paul et de Timothée. — *Enim*. Cette particule relie ce verset avec ce qui vient d'être dit aux ῥῥ. 16-18. — *Terrestris*. D'après le sens du mot grec, cet adjectif, différant

bitons se dissout, nous avons dans le ciel une maison éternelle, construite par Dieu, et non faite de main d'homme.

2. Voilà pourquoi nous gémissons, désirant d'être revêtus de notre habitation qui est du ciel ;

tionis dissolvatur, quod ædificatio-
nem ex Deo habemus, domum non
manufactam, æternam in cœlis.

2. Nam et in hoc ingemiscimus,
habitationem nostram quæ de cœlo
est, superindui cupientes :

pour le sens de « terrenus », signifie non pas ce qui est ou vient de la terre, mais ce qui est sur la terre. — *Domus nostra*. Cette locution pour indiquer le corps se retrouve souvent dans nos SS. Livres. Voy. Job, iv, 19. Sap., ix, 15. Is., xxxviii, 12. Hebr., ix, 11, et II Petr., i, 14. Elle n'est pas étrangère aux auteurs profanes. Plat., in Cratyl. Plut., de Laud. Homeri. Sen. ep. lxx, cxx, et dans son livre de la Consol. Les auteurs l'emploient fréquemment. Si le corps est appelé une maison, c'est par rapport à l'âme qui l'habite. « Corpus dicamus domum, spiritum vero dicamus habitorem domus. » S. Aug., in ps. lxxviii, n. 7. Philon le Juif, ce grand disciple de Platon, a souvent, lui aussi, exprimé cette pensée. Voy., dans l'éd. de Mangey, t. I, de Mundi Opif., § 47, p. 33; de Somn., § 20, p. 639, t. II; de Præm. et Pœn., § 20, p. 427, etc. — *Quod*. Cette particule, parfaitement inutile ici, ne se lit pas dans le grec. — *Ædificationem ex Deo*. Cette locution et toutes celles qui suivent dans ce verset, sont, à la suite de S. Thom., in cap. v, lect. 1, expliquées par quelques auteurs, non du corps glorieux que doivent un jour avoir les élus, mais de la gloire céleste elle-même. « Id est, gloriam cœlestem, non corpus gloriosum. » Cependant le contexte est tout à fait en faveur de l'interprétation repoussée par S. Thom. Aussi a-t-elle pour elle le très-grand nombre des interprètes anciens, modernes et contemporains, et, qui plus est, l'autorité des Pères, et entre autres de Tertull., de Resurrect. carn., cap. xli; de S. Chrys., hom. x, n. 1, et de S. Aug. « Apostolus ait habere nos domum non manufactam, æternam in cœlis, id est immortalitatem, qua induendi sumus in fine, cum resurrexerimus a mortuis. » In ps. lxxviii, n. 3. Voy. aussi le même S. Doct., serm. cccxliv, n. 4. Cependant, au serm. ccccli, n. 3, S. Aug. semble se rapprocher de l'interprétation donnée par S. Thomas. En sorte que, bien qu'elle soit moins littérale, nous croyons qu'on peut l'admettre, surtout quand on cite ces paroles séparées de leur contexte, comme cela arrive dans les sermons et autres exhortations adressées aux fidèles. — *Non manufactam*. C'est-à-dire que, pour le corps glorieux, le concours de l'homme n'y a aucune part, contrairement à ce qui arrive pour le corps que nos âmes habitent sur la terre. — *Æternam*. Il va sans dire qu'il faut

prendre ce mot dans un sens large, pour indiquer qu'il n'y aura pas de mort pour les corps glorieux. — *Habemus*. Le Dr Bisping observe qu'il semble résulter de ce verbe au présent que les âmes des justes ne sont pas entièrement séparées de toute substance corporelle. Nous croyons que cette conclusion est un peu risquée. On est généralement d'accord pour donner à ce présent le sens d'un futur. Voy. Estius et Kling, dans la Bible de Lange, p. 323, 2^e éd. Et de plus, ce sentiment en ce qui concerne les âmes après la mort et avant la résurrection des corps, ne pourrait se soutenir ni par l'autorité des Pères ni même par celle des docteurs scholastiques. « Nullo modo arbitror animam e corpore exire cum corpore », a dit S. Aug., ep. clxx, al. 100, n. 1. « Idque minus adhuc a posterioribus, præsertim scholasticis doctoribus, dubitatum fuit. Horum enim omnium constans est sententia, animam prorsus incorpoream esse, » a dit Estius en traitant de passage cette question. In IV Sent., dist. 50, § 3.

2. — *Et in hoc*. C. à d., d'après le grec, dans ce domicile, dans notre corps terrestre. La Vulgate a ici, comme dans d'autres passages, traduit littéralement le pronom neutre grec par un pronom du même genre en latin, sans faire attention que le subst. « habitationem », auquel se rapporte le pronom neutre du grec, est représenté dans le texte original par un subst. neutre. Mais, comme grammaticalement nous ne pouvons rapporter l'expression « in hoc » de la Vulgate, ni au subst. « corpore », qui n'est pas exprimé, ni au subst. « habitationem », du genre féminin, nous croyons qu'Estius a parfaitement eu raison de donner à l'expression « in hoc » le sens de « propter hoc »; et nous voyons pourquoi Meyer et Bisping l'accusent de n'avoir pas ici compris le sens de cette expression. S'il s'agit du grec, ils ont raison, et nous donnons, nous aussi, ce sens, à cause du §. 4; mais Estius s'occupait surtout d'expliquer l'expression latine de la Vulgate. — *Ingemiscimus*. Voy. pl. b., §. 4, et Rom., vii, 24; viii, 23. — *Habitationem*, etc. Dans le sens littéral, c'est le corps glorieux. « Quam habitationem? Corpus a corruptione alienum ». S. Chrys., hom. x, n. 1. Mais on peut aussi, par accommodation, entendre la possession du ciel. Compar. Hebr., xiii, 14. — *Superindui*. Cette métaphore, par laquelle le corps est repré-

3. * Si tamen vestiti, non nudi inveniamur.

* Apoc., 16, 15.

4. Nam et qui sumus in hoc tabernaculo, ingemiscimus gravati : eo quod nolumus expoliari, sed supervestiri; ut absorbeatur quod mortale est, a vita.

senté comme le vêtement de l'âme, était familière aux docteurs juifs. *Schæffling*. Hor. Hebr., p. 693. S. Paul a pu la prendre d'eux, ainsi que les écrivains néo-platoniciens chez lesquels elle se rencontre. *Bos*. Exercitat., p. 160. Voy. Meyer. — *Cupientes*. Voy. Phil., I, 23.

3. — Avant d'essayer de donner le sens de ce verset passablement difficile [Kling l'appelle « crux interpretum ». Bible de *Lange*, n. 2, 7^e part., p. 322], nous allons faire deux remarques critiques. 1^o La leçon « expoliati », au lieu de « vestiti », se lit dans quelques mss. grecs, dans S. Chrys., dans Tertull., de Resurrect., cap. xli, et Contr. Marcion., cap. xii; dans S. Aug., serm. LVII, n. 13; dans S. Paulin, ep. ad Sever., 6; elle a été adoptée dans leurs éd. du texte grec par Griesbach et Tischendorf. Mais la leçon de la Vulgate est regardée par les auteurs contemporains, Meyer, Langen, Maier, Bisping et Kling, comme nous donnant la leçon véritable du texte original. 2^o Il y a, pour le commencement de ce *ÿ*, deux leçons différentes dans les mss. grecs : « quandoquidem », ou « si modo », qui est celle que reproduit la Vulgate. Mais cela ne fait pas une grande différence pour le sens, ainsi que nous le montrerons quelques lignes plus bas. Les interprètes grecs, à la suite de S. Chrys.; S. Paulin, au passage cité plus haut, et quelques auteurs, ont expliqué les expressions dont se sert ici S. Paul, de l'âme ornée ou dépouillée, entièrement nue par rapport aux bonnes œuvres et à la gloire céleste. Mais cette interprétation ne peut être admise, pour deux raisons : 1^o S. Paul parle de ceux qui doivent un jour être glorifiés dans leur corps : il ne saurait donc être question de nudité par rapport aux bonnes œuvres ou à la gloire. 2^o Aux *ÿÿ*. 2 et 4, les métaphores de vêtement et de dépouillement s'appliquent certainement à l'âme par rapport non à ses œuvres, mais à son corps : il doit en être de même au *ÿ*. 3, à moins qu'il n'y ait une preuve pour le contraire; ce qui n'a pas lieu. Ainsi les deux verbes que l'Apôtre emploie ici, doivent s'entendre de l'âme par rapport à son corps. L'Apôtre veut donc dire ici, comme l'expose fort bien Langen, Theolog. literaturbl., année 1866, pp. 839, 840, que *ÿ*. 3, nous désirons notre vêtement ou corps glorieux à

3. Si toutefois nous sommes trouvés vêtus, et non pas nus.

4. Car nous qui sommes dans cette tente, nous gémissons de sa pesanteur, parce que nous ne voulons pas être dépouillés, mais revêtus par dessus, afin que ce qui est mortel soit absorbé par la vie.

venir, parce que [quandoquidem] nous sommes par notre nature des êtres non pas nus de toute substance corporelle, comme les anges, mais recouverts, quant à notre âme, d'un corps comme d'un vêtement. La Vulgate, il est vrai, porte « si tamen », leçon qui se retrouve dans quelques mss. grecs; toutefois, comme le fait fort bien observer Grimm, Lex. N. T., p. 116, cette expression conditionnelle « rhetorica quadam urbanitate dicitur de re certissima. » Compar. Rom., III, 30, où quelques mss. grecs lisent : « si modo unus Deus », au lieu de « quoniam », etc., comme la Vulg., et II Thess., I, 6.

4. — Dans ce *ÿ*, l'Apôtre explique la pensée qu'il a formulée au *ÿ*. 2, que notre désir de la glorification de nos corps est mêlé à un sentiment de gémissement, de douleur. — *In hoc tabernaculo*. C'est notre corps, et, par extension, la terre, sur laquelle nous sommes comme dans une tente de campement. — *Ingemiscimus gravati*. « Sub sarcina scilicet corruptibilis corporis. » S. Aug., serm. cxcix, n. 9. Comp. Sap., IX, 15. Matth., xxvi, 41. — *Nolumus expoliari*. S. Chrys. rapproche avec raison de ce passage les paroles du Sauveur à S. Pierre. Joan., XXI, 21, 22. « O vocem naturæ, confessionem pœnæ ! Grave corpus est, gemitur sub illo, et non libenter deponitur. » S. Aug., ubi supr. « Si non peccasset Adam, fuerat in illam incorruptionem quæ fidelibus et sanctis promittitur, sine mortis periculo transiturus. Si non peccasset, non erat expoliandus corpore, sed supervestendus immortalitate et incorruptione. » Id., de Peccat. Meritis, n. 2. — *Sed supervestiri*. C. à d. que, d'après sa nature déchue, le juste voudrait bien arriver à la vie glorieuse, mais sans passer par la mort. Toutefois, ce sentiment du vieil homme, le vrai chrétien le réprime en lui avec le secours de la grâce, et il reedit, sous l'action de l'Esprit-Saint, les magnifiques aspirations de S. Paul, pl. b., *ÿ*. 8. Rom., VII, 24. Phil., I, 23. Voilà comment, surmontant avec la grâce de Jésus-Christ l'horreur naturelle de l'homme pour la mort, les martyrs et les saints aspiraient après la mort, pour être réunis au divin Maître, objet de tout leur amour. — *Ut absorbeatur*, etc. Compar. I Cor., XV, 54. « Nusquam erit mors : non infra, non supra, non intra, non

5. Or celui qui nous a formés pour cet état, c'est Dieu, qui nous a donné pour gage son Esprit.

6. Nous sommes donc toujours pleins de confiance, sachant que, tant que nous sommes dans le corps, nous sommes éloignés du Seigneur

7. (Car nous marchons par la foi, et non par la vue) :

8. Mais nous avons confiance, et nous aimons mieux être éloignés du corps et être présents devant le Seigneur.

9. Et voilà pourquoi, soit absents, soit présents, nous nous efforçons de lui plaire.

5. Qui autem efficit nos in hoc ipsum, Deus, qui dedit nobis pignus Spiritus.

6. Audentes igitur semper, scientes quoniam dum sumus in corpore, peregrinamur a Domino

7. (Per fidem enim ambulamus, et non per speciem) :

8. Audemus autem et bonam voluntatem habemus magis peregrinari a corpore, et præsentem esse ad Dominum.

9. Et ideo contendimus, sive absentes, sive præsentem, placere illi.

extra. » S. Aug., serm. CCXCIX, n. 9. « *Dicessit ergo? Non; sed interempta est, absorpta est.* » S. Aug., serm. CCCLXII, al. de Div. 121, n. 22. Voici encore de belles paroles du même docteur : « *Erit forma corporis perfecta, absorpta morte, nulla remanente corruptione, nulla subrepente defectione, nullis mutata ætatibus, nullo labore lassata, ut cibo fulciatur, et esca reficiatur. Ipse erit Deus cibus noster et potus noster.* » In ps. L, n. 19. On ne pouvait mieux commenter ces dernières paroles de notre verset.

5. — *Deus*. Il faut sous-entendre ici le verbe « est ». — *Pignus Spiritus*. Au lieu de « pignus Spiritum ». De quel esprit est-il ici question? Évidemment de l'Esprit de Dieu, l'Esprit-Saint. Voy. pl. h., I, 22. Rom., VIII, 11, 23. Eph., I, 14. — L'Apôtre parle dans ce verset de lui-même et de ses collaborateurs; mais on peut et l'on doit entendre aussi ce verset de tous les fidèles qui, par le baptême, ont reçu avec l'Esprit-Saint le gage de la vie bienheureuse. Entendu de S. Paul et des ministres évangéliques, le mot « pignus » a un sens encore plus large, qu'il est inutile de développer en détail.

6. — *Audentes igitur*. S. Anselme et S. Thom., lect. II, rapprochent ce verbe de notre verset et du 7. 8, du verbe « *ingemiscimus* » des 77. 2, 4, et ils observent que le verbe « *audemus* » indique la victoire qu'avec le secours de la grâce S. Paul, et à son exemple le vrai chrétien, remportent sur la crainte qu'inspire à l'homme la pensée de la mort: car, dit S. Thomas, « *licet sancti naturaliter timeant mortem, tamen audent ad pericula mortis.* » Voy. Prov., XXVIII, 1. Eccli., XLVIII, 13, 14. — *Dum sumus in corpore*. Grec: « *dum sumus domi* ». Comp. pl. h., 7. 1. — *Peregrinamur*. Hebr., XI, 13; XIII,

14. Ces deux pensées sont exprimées en grec par le même verbe, composé de deux prépositions différentes: « *endéméo, ekdéméo* »; ce qui produit une élégante paronomase, qu'on ne peut rendre ni en latin ni en français. « *Spes certa reditus nostri, etiam peregrinando tristes consolatur et exhortatur.* » S. Aug., in ps. CXLV, n. 1. « *Peregrinationem istam toleremus, non amemus.* » Id., de Cantico novo ad catech., n. 2. — *A Domino*. L'Apôtre explique au verset suivant, qu'il faut envisager comme formant une parenthèse, ce qu'il faut entendre par cette expression.

7. — *Ambulamus*. « *In fide nobis via est.* » S. Aug., serm. CCCXLVI, n. 2. — *Per fidem, non per speciem*. « *Videmus nunc per speculum in ænigmate, et hæc est fides: tunc autem facie ad faciem, et hæc est species.* » Id., ibid. Voy. I Cor., XIII, 12. « *Nunc diligimus credendo quod videbimus, tunc autem diligemus videndo quod credidimus.* » In Joan., tract. LXXV, n. 5. « *Ergo cum videbimus eum sicuti est, jam transit peregrinatio nostra.* » S. Aug., serm. XXVII, al. de Verb. Ap. 20, n. 6. Voy. aussi de Trin., lib. XIV, cap. II.

8. — *Audemus autem et bonam voluntatem habemus*. Remarquez cette gradation et ce double effet que, sous l'action de la grâce, produit dans le véritable chrétien la pensée de la mort: non-seulement il envisage la mort avec courage, mais de plus il la désire. — *Præsentem esse ad Dominum*. Explication et développement de la pensée contenue dans l'expression « *per speciem* » du 7. 7. Ce verset est dogmatique, et il est cité par les interprètes et théologiens catholiques pour prouver que les âmes des saints jouissent de la vision béatifique et de la possession de Dieu, même avant la future résurrection des

10. * Omnes enim nos manifestari oportet ante tribunal Christi, ut referat unusquisque propria corporis, prout gessit, sive bonum, sive malum.

* Rom., 14, 10.

11. Scientes ergo timorem Domini, hominibus suademus, Deo autem manifesti sumus. Spero autem et in conscientiis vestris manifestos nos esse.

10. Car il faut que nous soyons tous manifestés devant le tribunal du Christ, afin que chacun reçoive ce qui est dû à son corps, selon ce qu'il a fait, soit de bien, soit de mal.

11. Connaissant donc la crainte du Seigneur, nous persuadons les hommes, mais nous sommes connus de Dieu ; et j'espère que nous sommes connus aussi dans vos consciences.

corps. Voy. les passages de S. Aug. cités plus haut. S. Chrys., hom. x, 2. Théodoret, Théophyl., Œcumen., S. Thomas, lect. 11 ; et, parmi les théologiens, Estius, in IV Sent., dist. XLV, § 2. Curs. Compl. Theol. Migne, t. V, p. 441. Perrone, de Deo Creat., § 640. Cette propos. est de foi, et, par conséquent, la contradictoire est hérétique. Perrone, ibid., § 633.

9. — *Sive absentes, sive presentes.* C'est à notre âme par rapport au corps, et non pas au chrétien par rapport au Seigneur, ainsi que l'ont pensé certains interprètes, qu'il faut rapporter la présence et l'absence dont parle ici l'Apôtre. Par conséquent, ces expressions équivalent à celles-ci : « sive vivi simus, sive mortui. » Comp., pour la pensée, Rom., VIII, 38. — *Placere illi.* Non-seulement par les œuvres de notre âme, mais aussi et surtout, ainsi qu'il résulte du verset suiv., par celles du corps.

10. — *Omnes nos.* Ce que l'Apôtre dit ici principalement des fidèles, doit s'entendre de tous les hommes sans exception. Voy. Matth., XXV, 32. Act., x, 42 ; xvii, 31. « Judicabit orbem ; non partem, quia non partem emit. Totum judicare debet, quia pro toto pretium dedit. » S. Aug., in ps. xcvi, n. 15. Cette universalité du jugement par rapport à tous les hommes est de foi. « Omnes homines... redditori sunt de factis propriis rationem. » Symb. *Quicumque*, vulg. *Athanasianum*. Voy. Estius dans ses Comment. et in IV Sent., dist. XLVII, § 4 ; Perrone, de Deo Creat., §§ 904 et suiv. — *Manifestari.* Compar. I Cor., iv, 5. Cette manifestation de nous-mêmes par Jésus-Christ devant avoir lieu par rapport à nous et par rapport à tous les hommes, on peut entendre ce passage du jugement particulier et du jugement général. — *Christi.* Joan., v, 22, 27. Act., x, 42 ; xvii, 31. En un mot, pour ne pas multiplier les citations de nos livres saints, « veteribus Litteris, per Christum futurum esse judicium, non tam quam novis, evidenter expressum est. » S. Aug., de Civ. Dei, lib. XX, cap. xxx. Par conséquent, que tous « hic corrigan-

tur, ut non timeant cum judicabuntur. » Id., in ps. LXVI, n. 7. — *Ut referat, etc.* Cette dernière partie du verset est donnée par les interprètes et théolog. catholiques comme une preuve du mérite des bonnes œuvres faites en état de grâce. — *Propria corporis.* Grec : « quæ per corpus ». Au fond, observe avec raison le Dr Bisping, le sens est le même. Si l'Apôtre parle ici d'une manière toute particulière des œuvres accomplies par le corps, c'est que, depuis le commencement du chap., à l'except. du §. 8, il a toujours parlé de la future glorification de nos corps. Mais, avant la résurrection de son corps, chaque homme recueillera dans son âme, dont le corps n'aura été que l'instrument, la récompense ou le châtement de ses « propria corporis ». Cette interprétation nous paraît préférable à celle d'Estius et d'autres auteurs, qui entendent par « propria corporis » les actions de l'homme en entier pendant son séjour sur la terre. Nous devons cependant à la vérité de dire que S. Aug. a été aussi de ce dernier sentiment. « Quid est ergo per corpus (c'est ainsi que le S. Doct. a lu, conformément au grec), nisi per corporis tempus ? » De Præd. Sanct., n. 24. Malgré cela, la première interprétation nous semble plus naturelle et répondre mieux à la pensée de l'Apôtre et au contexte.

11. — *Scientes timorem Domini.* Sophon., i, 14, 15, 18. « Hæc apostolica sententia ante mortem admonet fieri quod possit prodesse post mortem ; non tunc quando jam recipiendum est quod quisque gesserit ante mortem. » S. Aug., de Cur. pro mort., n. 2. « Vere sibi consulit qui Deum judicem cogitat, apud quem causam gestæ hujus vitæ atque ab illo sibi muneris injuncti quisque dicturus est. Sibi consulit qui ex fide vivens, et salagens ne ab extremo præoccupetur die, extremum computat omnem diem. » Id., serm. CCCIX, éd. Bénéd., n. 5. « Si re nunc nondum præsentem, sed efflicta duntaxat atque animo adumbrata, conscientia nostra pene nos exanimat, quid tandem faciemus, cum

12. Nous ne nous recommandons pas de nouveau auprès de vous, mais nous vous donnons occasion de vous glorifier à notre sujet, afin que vous ayez une réponse pour ceux qui mettent leur gloire à l'extérieur, et non dans le cœur.

13. En effet, lorsque notre esprit s'exalte, c'est pour Dieu; lorsque nous nous tempérons, c'est pour vous.

14. Car l'amour de Jésus-Christ nous presse : considérant que, si un seul est mort pour tous, donc tous sont morts ;

15. Et le Christ est mort pour tous, afin que ceux qui vivent ne

12. Non iterum commendamus nos vobis, sed occasionem damus vobis gloriandi pro nobis : ut habeatis ad eos qui in facie gloriantur, et non corde.

13. Sive enim mente excedimus, Deo : sive sobrii sumus, vobis.

14. Charitas enim Christi urget nos : æstimantes hoc, quoniam si unus pro omnibus mortuus est, ergo omnes mortui sunt :

15. Et pro omnibus mortuus est Christus : ut et qui vivunt, jam

dies ille venerit, cum totus terrarum orbis adfuerit? » etc. S. Chrys., hom. x, n. 3. — *Homínibus suademus*. Nous cherchons à convaincre tous les hommes, par le bon exemple de notre vie, de la sincérité de notre zèle dans l'accomplissement du ministère qui nous est confié. Ici et dans les *ŷŷ*. suiv., l'Apôtre emploie la première personne du pluriel en parlant de lui-même. — *Deo manifesti sumus*. I Reg., xvi, 7. Hebr., iv, 13.

12. — *Non iterum commendamus nos vobis*. Voy. pl. h., III, 1. « Vide quomodo frequenter ejusmodi suspicionem a se removeat. Nihil enim perinde auditorum animos offendit, ut cum quis magna quædam et extrema quædam de se prædicat. » S. Chrys., hom. xi, n. 1. — *Gloriandi pro vobis*. Compar. Eccli., xli, 15. Voici à ce sujet une belle réflexion de S. Aug. : « Quisquis a criminibus flagitiorum atque facinorum vitam suam custodit, sibi bene facit; quisquis autem etiam famam, et in alios misericors est. Nobis enim necessaria est vita nostra, aliis fama nostra. » De Bono Viduit., cap. xxii. Ceci est vrai surtout par rapport à ceux qui exercent le ministère évangélique. — *Ad eos*. C. à d., comme l'explique fort bien S. Chrys., « falsos apostolos ». S. Paul a ici en vue ces faux docteurs qui semaient la division parmi les fidèles de Corinthe et cherchaient à les détacher de sa personne.

13. — *Mente excedimus*. L'interprétation la plus plausible de ces paroles paraît être celle qui rapproche cette expression de celle du chap. xi, *ŷŷ*. 1, 6, et lui donne le même sens. Cette interprétation est de S. Chrys. « Si magni aliquid loquamur, nam hoc mentis excessum vocat, ut et alio loco insipientiam, Dei causa facimus; si humile ac demissum

aliquid, vestri gratia facimus, ut humiliter sentire discatis. » Hom. xi, n. 1. On voit par ce *ŷ*. que les adversaires de S. Paul cherchaient à le reprendre, soit qu'il parlât de lui-même d'une manière avantageuse, soit qu'il le fit d'une manière désavantageuse. Meyer explique l'expression « mente excedimus » du récit que S. Paul aurait fait aux Corinthiens de ses extases, et qui aurait donné à ses adversaires une occasion de le calomnier. Mais, outre qu'elle paraît être trop recherchée, cette interprétation a contre elle le contexte.

14-15. — *Charitas Christi*. L'amour, non pas de nous pour Jésus-Christ, mais de Jésus-Christ pour nous : c'est le sens exigé par le *ŷ*. 15. — *Si*. Cette particule ne se lit que dans le seul mss. grec majuscule C de la biblioth. impér. de Paris. Mais, comme le fait observer Bisping, elle a pu être omise par une erreur de copiste, causée par les deux mots grecs semblables : « ei, heis; si, unus. » Tischendorf et Lachmann l'ont adoptée dans leurs éditions du N. T. Meyer leur donne raison. — *Unus pro omnibus mortuus est*. Passage dogmatique, cité par les Pères, ainsi que par les interprètes et théol. catholiques, pour prouver que Notre-Seigneur Jésus-Christ est mort, non-seulement pour tous les fidèles, ce qui est de foi, mais aussi pour tous les hommes, ce qui est « sententia vera, pia, catholica et fidei proxima. » Perrone, de Deo, § 475. Voy S. Aug., Contr. Jul., lib. VI, cap. iv, n. 8; de Civ. Dei, lib. xx, cap. vi, n. 1; Op. imperf., lib II, § 175. Perrone, loc. cit., § 484. Le S. Conc. de Trente, bien qu'il n'ait pas défini le sens dogmatique de ce passage. l'a cependant cité dans le sens que lui donnent les catholiques. Sess. VI, cap. ii.

non sibi vivant, sed ei qui pro ip-sis mortuus est et resurrexit.

16. Itaque nos ex hoc neminem novimus secundum carnem. Et si cognovimus secundum carnem Christum : sed nunc jam non novimus.

vivent plus pour eux, mais pour Celui qui pour eux est mort et ressuscité.

16. C'est pourquoi, dès ce moment, nous ne connaissons plus personne selon la chair. Et si nous avons connu selon la chair Jésus-Christ, maintenant nous ne le connaissons plus ainsi.

« Etsi Christus pro omnibus mortuus est, non omnes tamen mortis ejus beneficium recipiunt. » Il faut lire ici avec précaution le Commentaire d'Estius. — *Ergo omnes mortui sunt.* Ceci est aussi un passage dogmatique cité en faveur de la vérité de la doctrine catholique touchant la propagation du péché originel. Voy. S. Aug. aux passages cités pl. h. et de Bapt. parv., lib. I, cap. xxvii, n. 44. S. Chrys., hom. xi, n. 1. S. Thom., in cap. v, lect. iii. Perrone, de Deo Creat., § 408. Ces paroles, outre le sens général et vrai que leur donnent les docteurs catholiques, ont un autre sens plus spécial et qui s'accorde mieux avec le contexte et rend aussi mieux la pensée de l'Apôtre : c'est que S. Paul veut dire, ainsi qu'on le voit par la seconde partie du verset et par les passages semblables, Rom., vi, 3, 4; xiv, 7-9. Coloss., ii, 12, que tous doivent se regarder comme morts en Jésus-Christ, parce que Jésus-Christ, nouvel Adam, est mort pour tous, c. à d., non-seulement en faveur, mais aussi, quant à l'expiation, au lieu et place de tous. Et de même que nous sommes tous morts en Jésus-Christ, nous devons aussi nous regarder comme devant vivre de sa propre vie, et non plus de la nôtre; et c'est ce qu'il dit dans la seconde partie du *ÿ.*, en complétant la pensée formulée dans la première. Voy. pl. h., *ÿ.* 17. Ce second sens, que nous donnons et que nous appuyons sur l'autorité d'Estius et de Beelen, ne peut et ne doit en aucune façon exclure le sens dogmatique cité plus haut : car nous pouvons dire de S. Paul et de chacun des écrivains sacrés ces belles paroles de S. Aug., sur un passage de Moïse dans la Genèse : « Sensit ille omnino in his verbis atque cogitavit cum ea scriberet, quidquid hic veri invenire potuimus, et quidquid non potuimus, aut nondum possumus, et tamen in eis inveniri potest. » Confess., lib. XII, cap. xxxi. Et nous pouvons appliquer ici ces autres paroles du même docteur : « Duæ sunt sententiæ, quæ hinc proferri possunt, ambæ secundum fidem sunt. » Serm. vii, al. 6, n. 3. — *Pro ipsis mortuus est resurrexit.* Voy. Rom., iv, 25.

16. — *Itaque.* Ce mot indique que ce qui va suivre est la conclusion de ce qui précède. Cette remarque est importante pour bien saisir le sens de ce *ÿ.* — *Nos.* S. Paul parle ici de lui-même. — *Ex hoc.* Grec : « à partir

de maintenant » ; c. à d., à partir du commencement de mon ministère apostolique. — *Secundum carnem.* Ces paroles doivent se rapporter au verbe « novimus ». Elles signifient « prendre pour règle de ses jugements et de ses affections des points de vue charnels, humains, par opposition à ceux de Dieu et de Jésus-Christ. » Voy. Joan., viii, 15. II Cor., xi, 18. Phil., iii, 4. L'Apôtre veut donc dire que, contrairement aux faux docteurs de Corinthe auxquels il fait allusion, il ne s'attache à considérer en personne les avantages ou les côtés humains et charnels : si, par exemple, on est Juif ou gentil, riche ou pauvre, libre ou esclave, etc. Comp. Gal., iii, 28. — *Et si.* Cette leçon de la Vulg. est préférée par Meyer et Bisping à la leçon « si vero », adoptée par Tischendorf dans ses éd. du texte grec. — *Cognovimus secundum carnem Christum... jam non novimus.* Il s'agit évidemment ici d'une connaissance ou d'une idée imparfaite et répréhensible touchant Notre-Seigneur Jésus-Christ — car ceci fait pendant à la première partie du *ÿ.*, à laquelle tous les interprètes sans exception accordent ce sens — que l'Apôtre lui-même a eue, ou avant sa conversion, ou avant son baptême ou son ordination à l'épiscopat, Act., xiii, 2, 3, et son ministère apostolique, époques où il n'avait pas encore le don personnel de l'infailibilité, comme chacun des autres apôtres, connaissance ou idée qu'il avoue hautement avoir répudiée depuis. Mais que veut dire ici S. Paul par cette expression « avoir connu selon la chair Jésus-Christ et ne plus le connaître maintenant » ? Cette question, difficile à résoudre, a, comme toutes les questions difficiles, donné lieu à un grand nombre d'interprétations et de sentiments, qui n'ont pas contribué beaucoup, on le comprend, à jeter de la lumière sur ce point obscur. Mentionnons d'abord, pour mémoire seulement et sans la réfuter, l'interprétation du manichéen Faustus, qui, au témoignage de S. Aug., Contr. Faust. manich., lib. XI, cap. 1, voyait dans ces paroles de S. Paul une rétractation concernant ce qu'il avait autrefois cru et enseigné, que Jésus-Christ avait pris une chair semblable à la nôtre. L'opinion de S. Chrys., hom. xi, n. 2, et de S. Aug., Contr. Faust. manich., lib. VI, cap. vii, que S. Paul parle ici de la vie glorieuse de J.-C. ressuscité

17. Donc si quelqu'un est en Jésus-Christ, c'est une nouvelle créature; les choses anciennes ont passé: voilà que tout est devenu nouveau.

18. Et tout vient de Dieu, qui nous a réconciliés à lui par le Christ et nous a donné le ministère de la réconciliation.

17. Si qua ergo in Christo nova creatura, vetera transierunt: * ecce facta sunt omnia nova.

* Is., 43, 19. Apoc., 21, 5.

18. Omnia autem ex Deo, qui nos reconciliavit sibi per Christum: et dedit nobis ministerium reconciliationis.

cité; celle de S. Thom., lect. iv, qu'il est question ici des idées de l'Apôtre à l'époque où il persécutait ceux qui croyaient en J.-C., ne semblent pas satisfaisantes. Estius pense que la pensée de S. Paul est que, si autrefois il s'est arrêté avec complaisance à la pensée qu'il était de la même race, du même peuple que Jésus-Christ selon la chair, maintenant il ne veut plus s'arrêter à de pareilles idées. Mais l'expression « nunc jam non novimus, » comparée à ce que nous lisons pl. b., xi, 18, et Phil., iii, 3, 4, semble exclure cette interprétation. Nous pensons donc, avec Meyer et Bisping, que le sens de ce passage est celui-ci: Autrefois nous avions sur Jésus-Christ et sa mission des idées imparfaites et trop humaines, nous le considérons comme le Messie promis et attendu; mais nous voyons maintenant en lui le Sauveur et le Médiateur de tous les hommes, qui est venu non-seulement les sauver tous, mais de plus les faire mourir à eux-mêmes, à toute leur vie passée, et les faire ressusciter à une vie nouvelle, à une vie pour Dieu en Jésus-Christ. Cette interprétation semble mieux s'accorder avec les *ŷŷ* 15 et 17. Elle a été comme indiquée et entrevue par Gagny, docteur de Sorbonne sous François I^{er}, et par S. Aug., in Joan. tract. XCIV, n. 4.

17. — *Si qua ergo in Christo nova creatura*. Trois remarques à faire sur cette première partie du *ŷ*. 1^o Le grec porte « si quis ». 2^o Il doit y avoir une virgule après les mots « in Christo »: autrement, remarquent Estius, Meyer et Bisping, la seconde partie ne serait qu'une simple répétition de la première; et puis nous pouvons ajouter que le *ŷ*. entier manquerait de clarté. Aussi les édit. grecques de Tischendorf ont la virgule à la place où nous l'indiquons. C'est dans ce sens que cette partie du *ŷ*. a été interprétée par Orig., in Lev. hom. xii. Opp., t. II, p. 252. éd. Delarue; par S. Chrys., hom. xi, n. 2; par S. Ambr., ep. viii ad Faust. 3^o L'expression « nova creatura » se retrouve dans les écrits des rabbins (voy. Schoett, Hor. Hebr., pp. 308, 704 et suiv.), et par conséquent était probablement usitée parmi les Juifs du temps de S. Paul, pour indiquer la conversion des gentils au judaïsme: l'Apôtre l'emploie ici et ailleurs, avec beaucoup plus de raison, pour

marquer la conversion à la foi en Jésus-Christ et ses effets en nous. Compar. Rom., vi, 6. Eph., ii, 10; iv, 22-24. Col., iii, 9, 10. — *Vetera transierunt*. « Quæ vetera? Peccata et impietates, vel etiam ceremoniæ, vel potius hæc et illa. » S. Chrys., hom. xi. S. Aug. nous semble être mieux dans la pensée de l'Apôtre, lorsqu'il explique ces paroles comme S. Chrys., et de plus des conséquences du péché par rapport au corps, qui doivent, elles aussi, prendre fin. La corruption donc et la mort du corps sont passées, « nondum in re, et jam tamen in spe. » Voy. in ps. xxxviii, n. 9; in ps. ciii, serm. iv, n. 3. « Transit mortalitas, promissa est immortalitas. » Ad catech., de Cantic. novo, n. 1. Le P. Justiniani, Estius et Bisping préférèrent cette dernière interprétation, bien qu'ils semblent avoir ignoré ce sentiment de S. Aug., qu'ils ne citent pas. — *Facta sunt omnia nova*. S. Paul ici, et S. Jean, Apoc., xxi, 5, ont fait allusion au pass. d'Isaie, xliii, 19. Compar. les passages cités pl. h., et Joan., iii, 3. Tit., iii, 5. Jac., i, 18. Le mot « omnia » manque dans un certain nombre de mss. grecs. Mais Tischendorf l'a adopté et avec raison: car, ainsi que l'observent Meyer et Bisping, il a pu facilement échapper à l'œil du copiste, à cause du même mot qui commence le *ŷ* suiv.

18. — *Omnia autem ex Deo*. Tous ces biens nous viennent de Dieu par Jésus-Christ. S. Chrys. voit dans ces paroles l'absolue gratuité de la grâce. « Nihil a nobis profectum est. » Hom. xi, n. 2. « Neque enim nos ad eum accurrimus, sed ipse nos vocavit, » a dit Œcumenius. Car, remarque S. Aug., « non præcedit bona voluntas vocationem, sed vocatio bonam voluntatem. » Ad Simplic., lib I, n. 12. — *Reconciliavit*. Parce que, par suite de la faute originelle, nous naissons tous pécheurs et ennemis de Dieu. Rom., v, 8-10. Ephes., ii, 3. Coloss., i, 20-22. — *Nos... nobis*. La première fois le pronom doit s'entendre de tous les hommes; et la seconde, de S. Paul et de ceux qui exercent comme lui le ministère de la réconciliation dont il parle. — *Per Christum*. I Tim., ii, 5-6. « Ille medius arbiter, qui nisi veniret, misericordiæ perierat iter. » S. Aug., in ps. ciii serm. iv, n. 8. « Nemo potest aliter Deo reconciliari et ad

19. Quoniam quidem Deus erat in Christo mundum reconcilians sibi, non reputans illis delicta ipsorum, et posuit in nobis verbum reconciliationis.

20. Pro Christo ergo legatione fungimur, tanquam Deo exhortante per nos. Obsecramus pro Christo, reconciliamini Deo.

21. Eum, qui non noverat pec-

19. Car Dieu était dans le Christ se réconciliant le monde, ne leur imputant point leurs péchés, et il a mis en nous la parole de la réconciliation.

20. Nous faisons donc les fonctions d'ambassadeur pour le Christ, comme si Dieu vous exhortait par notre bouche. Nous vous en conjurons au nom du Christ, réconciliez-vous avec Dieu.

21. Il a rendu victime du péché

Deum venire, nisi per Christum. » Id., de Pecc. Mer., lib. I, cap. xxxiii, n. 62. Mais, au sujet de cette réconciliation, il faut ne pas perdre de vue cette réflexion du même saint docteur : « Non sic accipiatur, ut nos ei reconciliaverit Filius, ut jam inciperet amare quos oderat, sicut reconciliatur inimicus inimico, ut deinde sint amici, sed jam nos diligenti reconciliati sumus ei, cum quo propter peccatum inimicitias habebamus. » In Joan. tract. CX, n. 6. — *Ministerium reconciliationis*. « Hic apostolorum dignitatem ostendit, et quam eximius sit Dei erga nos amor ; » qui, par ce moyen, veut rendre l'œuvre de cette réconciliation accessible à chacune des générations humaines, selon l'excellente réflexion de S. Chrys., hom. xi, n. 2.

19. — *Quoniam*. Cette conjonction indique que dans ce ŷ , l'Apôtre explique, en la développant, la pensée émise au ŷ précédent. — *Deus erat in Christo mundum reconcilians sibi*. La plupart des interprètes latins, le faux Ambroise, le P. Justiniani entre autres, expliquent ceci en ce sens que Dieu, en vertu de ce que les Grecs appellent la « périchorésis, » et les Latins la « circumsessio » des trois adorables personnes de la sainte Trinité, Perrone, de Trinit., § 407, et d'autres auteurs, était dans Notre-Seigneur Jésus-Christ, et ils citent, comme passage semblable, Joan., xiv, 10, 11. Origène a donné le même sens et a eu recours à la même citation. Opp., t. II, p. 614, édit. Delarue. Mais, eu égard au contexte, nous préférons l'interprétation de S. Chrys., suivi en cela par tous les Grecs, qui explique « in Christo, hoc est per Christum. » Hom. xi, n. 2. En sorte que le sens de cette phrase est que Dieu a réconcilié le monde par Jésus-Christ. C'est une répétition de ce qui vient d'être dit au ŷ précédent, mais qui prépare au développement qui va suivre. Les sociniens ont objecté ces paroles contre la divinité de Notre-Seigneur Jésus-Christ. Cette objection n'a aucune valeur, quelle que soit celle des deux interprétations à laquelle on donne la préférence. — *Non reputans*. Les anciens

protestants concluaient de ces paroles que le péché demeure dans l'âme du juste, mais que Dieu ne le lui impute pas. Voy. Perrone, de Gratia, § 485. S. Paul, dans son Ep. aux Coloss., I, 22, a complètement réfuté cette manière erronée d'entendre la grâce de notre réconciliation avec Dieu. « Reconciliavit... exhibere vos sanctos et immaculatos et irreprehensibiles coram ipso. » Quant à la doctrine catholique opposée à l'erreur des protestants, voy., entre autres, Perrone, de Grat., §§ 480-520, et le S. Conc. de Trente, sess. VI, can. 5, 10, 11. — *Illis... ipsorum*. L'Apôtre rapporte ces deux pronoms, non à « mundum », qui précède, mais au subst. « hominibus », qui est dans sa pensée. — *Verbum reconciliationis*. Voy. Matth., xxviii, 19, 20.

20. — *Pro Christo ergo legatione fungimur*. I Cor., iii, 5 ; iv, 1. — *Deo exhortante per nos*. Luc., x, 16. « Non enim per Filium tantum suum, sed et per nos quoque, qui ipsius muneri successimus, exhortatur. Ne existimetis vos a nobis rogari : Christus ipse vos rogat, Pater ipse per nos vos rogat. » S. Chrys., hom. xi, n. 3. — *Obsecramus pro Christo*. Compar. Rom., xii, 1 ; xv, 30. I Cor., I, 10. I Thessal., iv, 1. II Thess., iii, 12. — *Reconciliamini Deo*. « Peccando aversi eramus a Deo ; tenendo autem præcepta Christi, reconciliamur Deo. » S. Aug., Contr. Fortunat. manich., n. 17.

21. — *Non noverat peccatum*. Voy. I Petr., ii, 22. Compar. Joan., viii, 46. Hebr., vii, 26. — *Peccatum fecit*. « Id est sacrificium pro peccatis. » S. Aug., ep. cxl, al. 120, ad Honorat., n. 73. Le S. Doct. répète cette même interprétation, de Pecc. Origin., cap. xxxii ; Contr. duas ep. Pelag., lib. III, cap. vi ; serm. cxxxiv, al. 48 de Verb. Dom., cap. iv, et ailleurs. S. Chrys. et les interprètes grecs qui le suivent ont donné un autre sens : « Hoc est ut peccatorem condemnari passus est, ut maledictum hominem mori. » Ce sens paraît mieux convenir au contexte, ainsi que le remarque Estius. Compar. Deuter., xxi, 23. Is.,

pour nous Celui qui ne connaissait pas le péché, afin que nous devinions en lui justice de Dieu.

catum, pro nobis peccatum fecit, ut nos efficeremur justitia Dei in ipso.

CHAPITRE VI

Ne pas recevoir en vain la grâce de Dieu. (ŷŷ. 1-2.) — Vie et souffrances des hommes apostoliques. (ŷŷ. 3-10.) — S. Paul demande aux Corinthiens de lui rendre amour pour amour (ŷŷ. 11-13); puis il les exhorte à ne pas contracter d'unions avec les infidèles : car il ne peut y avoir aucun accord entre Jésus-Christ et Bélial. (ŷŷ. 14-18.)

1. Etant ses coopérateurs, nous vous exhortons à ne pas recevoir en vain la grâce de Dieu.

2. Car il dit : Au temps favorable

1. Adjuvantes autem exhortamur, ne in vacuum gratiam Dei recipiatis.

2. Ait enim : * Tempore accepto

LIII, 12. Marc., xv, 28. Gal., III, 13. — *Ut nos efficeremur justitia Dei.* « Non qua justus est Deus, sed qua induit hominem, cum justificat impium. » S. Aug., de Sp. et Litt., cap. ix. « Non qua ipse justus est, sed qua nos ab eo facti » Id., ibid., cap. xvii. Voy. aussi in Joan. tract. XXVI, n. 1 ; ep. ad Honorat., n. 72 ; in ps. xcviij, n. 7. Voy. pl. h., ŷ. 19, note, et Rom., III, 21, 24, notes. Les protestants opposent ce ŷ. contre la doctrine catholique au sujet de la justice réelle, intérieure, inhérente à l'homme, et en faveur de leur justice tout extérieure et d'imputation ; tout comme, disent-ils, Jésus-Christ n'a pu être fait péché que d'une manière extérieure et imputative. Perrone, de Grat., § 506. Les théologiens et les interprètes catholiques répondent que le parallélisme de S. Paul ne consiste pas dans le sens où il faut prendre les deux expressions « peccatum fecit » et « nos efficeremur justitia Dei » ; mais en ceci, que, de même qu'à cause de nos péchés et pour les expier, Jésus-Christ a été traité comme un pécheur, de même, par suite de cette expiation, nous obtenons par lui la grâce de redevenir justes devant Dieu, comme l'était Adam avant la chute. — *In ipso.* C. à d., par lui. Ceci confirme l'interprétation de l'expression « in Christo » du ŷ. 19, que nous avons proposée comme nous paraissant devoir être préférée à toute autre. Voy. ŷ. 19, note.

1. — *Adjuvantes.* Voy. I Cor., III, 9. — *Ne in vacuum gratiam Dei recipiatis.* Voy. Hebr., XII, 15. Il résulte de ce passage trois conséquences importantes en faveur du dog-

me catholique : 1° La grâce n'ôte pas la liberté à l'homme, qui peut toujours y consentir ou y résister librement. La 2° propos. de Jansénius : « Interiori gratiæ in statu naturæ lapsæ numquam resistitur, » a été condamnée comme hérétique par les Papes Innocent X, Alexandre VII et Clément XI. L'erreur des protestants, d'où découle celle de Jansénius, avait déjà été condamnée par le S. Concile de Trente, sess. VI, can. 4. Voy. Perrone, de Gratia, §§ 260-301. 2° La grâce n'agit pas seule, mais il faut de plus le concours de l'homme. Ces deux vérités sont parfaitement résumées dans le comment. suivant de Primasius, évêque d'Afrique au VI^e siècle : « In vacuum gratiam Dei recipit, qui cum gratia Dei non laborat, neque adjungit studium suum, ut possit Dei præcepta, ipso adjutore implere. » 3° Ainsi qu'il résulte du passage que nous venons de citer, recevoir la grâce de Dieu en vain, c'est ne pas faire des œuvres dignes d'elle. C'est ainsi que ces paroles sont expliquées par S. Chrys., hom. XII, n. 1 ; par S. Basile, Reg. brev. interrog., 236 ; par S. Bernard, in Cant. serm. LIV, n. 9. Donc ne pas recevoir en vain la grâce de Dieu, ce n'est pas seulement croire ce qu'il nous révèle, c'est de plus faire des œuvres conformes à notre croyance ; car, comme le dit très-bien S. Aug. : « Per gratiam non solum novimus facienda, sed cognita facimus ; nec solum diligenda credimus, verum etiam credita diligimus. »

2. — *Ait enim.* Sous-entendez « Scriptura ». Cette manière de citer la sainte Ecri-

exaudi te, et in die salutis adjuvi te. Ecce nunc tempus acceptabile, ecce nunc dies salutis.

* *Is.*, 49, 8.

3. * *Nemini dantes ullam offensionem, ut non vituperetur ministerium nostrum* :

* *I Cor.*, 10, 32.

4. Sed in omnibus exhibeamus nosmetipsos * sicut Dei ministros, in multa patientia, in tribulationibus, in necessitatibus, in angustiis,

* *I Cor.*, 4, 1.

5. In plagis, in carceribus, in seditionibus, in laboribus, in vigiliis, in jejuniis,

6. In castitate, in scientia, in longanimitate, in suavitate, in Spiritu sancto, in charitate non ficta,

je t'ai exaucé, et au jour de salut je t'ai secouru. Voici maintenant un temps favorable, voici maintenant un jour de salut.

3. Ne donnons à personne aucun sujet de scandale, afin que notre ministère ne soit pas décrié;

4. Mais, en toutes choses, montrons-nous comme des ministres de Dieu, par une très-grande patience dans les tribulations, dans les détresses, dans les angoisses,

5. Dans les plaies, dans les prisons, dans les séditions, dans les travaux, dans les veilles, dans les jeûnes;

6. Par la chasteté, par la science, par la longanimité, par la douceur, par l'Esprit-Saint, par une charité sincère,

tures sans la nommer expressément se rencontre très-fréquemment dans le Talmud et dans les autres écrits des Juifs. — *Tempore... adjuvite*. *Is.*, XLIX, 8. Ce sont les paroles du Seigneur au Messie son serviteur. — *Tempore accepto... tempus acceptabile*. Le second adjectif est exprimé en grec par une sorte de superlatif, en sorte qu'Estius traduit avec beaucoup de raison par « acceptissimum ». — *Ecce nunc*. « Quamdiu adhuc in excolenda vinea operam navamus, quamdiu undecima hora superest. » S. Chrys., hom. XII, 1. Compar. Joan., IX, 4. — *Dies salutis*. Les jours non pas où notre salut est fait, mais où nous pouvons encore le faire et l'assurer de plus en plus avec le concours de la grâce. — *Ecce nunc*. A partir de ces mots jusqu'au v. 10, tout ce passage est cité par S. Aug., de Doctr. christ., lib. IV, n. 42, comme un modèle d'éloquence, où S. Paul se montre « non tam verborum ornatibus comptum, quam violentum animi affectibus. »

3. — *Nemini dantes ullam offensionem*. Ici l'Apôtre parle de lui-même, et il doit être le modèle des hommes apostoliques. Mais il avait aussi fait cette recommandation à tous les fidèles indistinctement. *I Cor.*, x, 32. — *Ut non vituperetur ministerium*. Ce qui arrive toujours lorsqu'il y a des pasteurs « qui quod verbis prædicant, moribus impugnant. » S. Greg. M., Pastoral., part. I, cap. II. Compar. *II Timoth.*, III, 5. — *Nostrum*. Ne se lit pas dans le grec.

4. — *Exhibeamus*. Grec, « commendan-

tes ». S. Paul ne fait ici aucune exhortation, mais simplement le récit de ce qu'il a souffert pour la cause de l'Évangile. Aussi Estius pense qu'on a pu lire anciennement dans la Vulgate « exhibentes », et que ce participe a été remplacé par le présent du subjonctif, parce que c'est ainsi que l'Église fait réciter ce passage dans l'office du 1^{er} Dim. de Carême.

5. — *In plagis, in carceribus, in seditionibus*. Voy. pl. b., XI, 23 et suiv. Act., XIII, 50; XIV, 18; XVI, 19 et suiv., etc. — *In laboribus, in vigiliis, in jejuniis*. Pl. b., XI, 23 et 27. Act., XX, 31. « Cum externis sua recenset. » S. Chrys., hom. XII, 2. C'est-à-dire, non content de ce qu'il avait souffert de la part des autres, l'Apôtre, pour attirer les bénédictions de Dieu sur son ministère, y avait ajouté ses propres souffrances, qu'il s'était infligées lui-même volontairement, pour le salut des âmes qu'il évangélisait.

6. — *In castitate*. S. Thom., lect. II, fait remarquer que l'Apôtre nomme la chasteté immédiatement après les travaux, les veilles, les jeûnes qu'il s'était imposés, « quia qui vult habere virtutem castitatis, necesse habet laboribus dari, vigiliis insistere, et jejuniis macerari. » Compar. *I Cor.*, IX, 27. « His comitibus utitur pudicitia. » S. Jér., ép. c, col. 619, éd. Vallars in-4^o. « Castitas nisi aliarum virtutum ope fulciatur, facile labitur. » S. Bern., tract. de Ord. vitæ, cap. VI, n. 1. « Ut castitas viveat in mente, caro maceratur abstinentiæ falce. » Id., de Verb. Dom. in

7. Par la parole de vérité, par la force de Dieu, par les armes de la justice à droite et à gauche ;

8. Dans la gloire et l'ignominie, dans la mauvaise et la bonne renommée ; comme des séducteurs, bien que sincères ; comme des inconnus, bien que connus ;

9. Comme mourants, et voici que nous vivons ; comme châtiés, et non mis à mort ;

10. Comme tristes, mais toujours joyeux ; comme pauvres, mais enrichissant beaucoup de monde ; comme n'ayant rien, et possédant tout.

7. In verbo veritatis, in virtute Dei, per arma justitiæ a dextris et a sinistris ;

8. Per gloriam, et ignobilitatem ; per infamiam, et bonam famam : ut seductores, et veraces ; sicut qui ignoti, et cogniti :

9. Quasi morientes, et ecce vivimus : ut castigati, et non mortificati :

10. Quasi tristes, semper autem gaudentes : sicut egentes, multos autem locupletantes : tanquam nihil habentes, et omnia possidentes.

cœna, serm. viii, n. 4. — *In scientia.* « Scientia quæ ad legem Dei pertineat, si in aliquo sine charitate fuerit, inflat et nocet. » S. Aug., Contr. Crescon., lib. I, 30. Ainsi l'Apôtre désigne ici « scientiam comitem charitatis, magistram humilitatis. » Id., in ps. cxlii, n. 5. Compar. I Cor., viii, 1. — *In longanimitate.* I Cor., iv, 12. « Maledicimur, et benedicimus. » — *In suavitate.* I Cor., ix, 19-22. — *In Spiritu sancto.* C. à d., par les dons du Saint-Esprit, dont étaient ornés dans une grande mesure S. Paul et les autres apôtres du Seigneur. — *In charitate non ficta.* Allusion aux faux docteurs que S. Paul désigne plus h., iv, 2, par cette autre expression, « ambulantes in astutia. » Compar. Rom., xii, 9. « Dilectio sine simulatione. » Voy. pl. b., xi, 7-9 ; xii, 14-18.

7. — *In verbo veritatis.* Voy. pl. h., iv, 2. — *In virtute Dei.* « Ut nihil sibi, sed Deo accepta omnia referat. » S. Chrys., hom. xii, 3. Compar. pl. h., iv, 7 : « Ut sublimitas, » etc. Quelques interprètes entendent ici les miracles opérés par S. Paul ; mais ceux-ci ont été implicitement désignés au verset précéd. Le sens que nous donnons est celui du plus grand nombre des interprètes. — *Per arma justitiæ a dextris et a sinistris.* S. Chrys., hom. xii, 3, entend par ceci que S. Paul fait le bien dans la prospérité comme dans l'adversité. S. Aug. a donné la même explication : « Utrisque armis conflagro cum diabolo, utrisque eum ferio : prosperis si non corrumpor, adversis si non frangor. » In ps. xxxvii, n. 15. Voy. encore in ps. xciii, n. 28. Estius adopte le même sentiment, et il regarde les versets suiv. comme un développement de la pensée exprimée dans ce verset. Nous croyons cependant que ce point de vue n'est pas exact : car, depuis le §. 4, l'Apôtre exprime dans chaque verset de nouvelles pensées. Nous pensons donc qu'il faut prendre dans son

sens littéral le mot « arma ». Compar. pl. b., x, 4. Eph., vi, 13 et suiv. L'expression « a dextris et a sinistris » fait allusion aux armes pour l'attaque, la lance, l'épée, etc., que l'on porte dans la main droite, et à celles pour la défense, comme le bouclier, etc., que l'on tient de la main gauche : c'est-à-dire, l'Apôtre agit et souffre pour la cause de la justice. Comparez, pour la pensée formulée dans ce verset et dans les suiv., Rom., viii, 35-39.

8-10. — *Quid est quod accendimus in dilectionem Pauli, cum ista legimus, nisi quod credimus eum ita vixisse? Vivendum tamen sic esse Dei ministris, intus apud nos, vel potius supra nos in ipsa veritate conspicimus.* S. Aug., de Trin., lib. VIII, cap. ix. — *Ignoti, et cogniti.* « Quibusdam enim notū erant, ab iis que colebantur ; quidam ne cognoscere quidem eos dignabantur. » S. Chrys., hom. xii, 3. — *Morientes.* Exposés aux dangers de mort. Voy. pl. b., xi, 23-27. — *Castigati.* Voy. I Cor., xv, 32. II Cor., xi, 25. — *Quasi tristes, semper autem gaudentes.* « Non ait, quasi gaudentes, semper autem tristes ; aut quasi tristes, et quasi gaudentes. » S. Aug., in ps. xlviii, serm. II, n. 5. Compar. Matth., v, 12. Joan., xvi, 22. Act., v, 41. Rom., xii, 12. « Tristitia habet quasi, gaudium quasi non habet, quia in spe certum est. » S. Aug., loc. cit. — *Multos autem locupletantes.* Quelques interprètes expliquent ceci des biens spirituels dont les apôtres étaient les dispensateurs ; mais il est préférable d'entendre ces paroles des aumônes que, dans leur grande pauvreté, S. Paul, et après lui les grands saints, p. e., S. Vincent de Paul, et, de tous les temps, de pauvres prêtres et d'humbles religieuses ont eu le secret de se procurer, pour soulager les misères et les souffrances de la pauvreté humaine. S. Chrys. et Estius semblent préférer cette interprétation, qui s'harmonise mieux avec les paroles

11. Os nostrum patet ad vos, o Corinthii, cor nostrum dilatatum est.

12. Non angustiamini in nobis : angustiamini autem in visceribus vestris :

13. Eamdem autem habentes remuneracionem, tanquam filiis dico : dilatamini et vos.

14. Nolite jugum ducere cum infidelibus. Quæ enim participatio

11. Notre bouche s'ouvre pour vous, ô Corinthiens, notre cœur se dilate.

12. Vous n'êtes pas resserrés en nous ; mais vous resserrez vos entrailles :

13. Mais rendez selon que vous recevez (je vous parle comme à des enfants), et dilatez-vous aussi.

14. Ne traînez pas le même joug avec des infidèles. Car quelle part

qui suivent. — *Nihil habentes, et omnia possidentes.* Compar. Gal., iv, 15. Phil., iv, 12, 18. « Qui vult ergo esse dives, illi inhæreat qui totum creavit. » S. Aug., in ps. XLVIII, serm. 1, n. 3. « Divitiæ tuæ, Deus tuus. » Id., serm. CLXXVII, al. de Verb. Ap. 10, n. 4. « Omnis mihi copia quæ Deus meus non est, egestas est. » Id., Confess., lib. XIII, cap. VIII. Voy. S. Bernard, de Vigil. Nativ. serm. iv, nn. 6, 7.

11. — *Os nostrum patet ad vos.* Nous pensons qu'il est préférable de rapporter cette expression à tout ce qui précède : Je viens de vous parler avec une entière franchise et un grand abandon. — *O Corinthii.* Expression de tendresse ; elle équivaut à celle-ci : « mes chers, mes bien-aimés Corinthiens. » Compar. Phil., iv, 15. — *Cor nostrum dilatatum est.* Estius pense qu'il faut expliquer ce verbe, ici et au §. 13, de la joie que ressent l'Apôtre au milieu de ses peines, et qu'il veut que ressentent aussi les Corinthiens au milieu des leurs. Mais les §§. 12 et 13 n'admettent pas cette interprétation, et ils sont tout à fait en faveur de celle de S. Chrys., du P. Justiniani, de Meyer et de Bisping, qui expliquent dans les deux endroits ce verbe de l'affection du cœur, de l'amour que S. Paul porte aux fidèles de Corinthe, et qu'il leur demande à son tour pour lui.

12. — Quelle profonde sensibilité, quelle tendresse respire ce verset ! Quelle délicatesse dans le reproche que fait l'Apôtre aux Corinthiens de ne pas le payer de retour, lui qui les aime tant ! Compar. pl. b., XII, 15 : « licet plus, » etc.

13. — *Tanquam filiis dico.* « Nil magni postulo, si cum pater vester sim, a vobis amari velim. » S. Chrys., hom. XIII, 2. — *Dilatamini et vos.* « Latitudinem charitas facit. » S. Aug., serm. CLXIII, al. de Verb. Ap. 3, n. 1.

14. — VII, 1. « Ce passage forme un petit paragraphe qui coupe si singulièrement la suite de l'épître, qu'on est porté à croire qu'il a été cousu là grossièrement. » C'est ainsi que s'exprime avec un aplomb tout magistral

M. Renan, dans l'ouvrage qu'il vient de faire paraître, en 1869, *S. Paul*, introd., p. LXII. Nous dirons d'abord qu'en cela, comme dans tout le reste, on reproduit des assertions émises déjà et réfutées depuis quelque temps, de l'autre côté du Rhin. Schrader et Ewald ont été, en cela comme en beaucoup d'autres choses, les devanciers de Renan, qui ne paraît pas avoir connaissance des arguments par lesquels Emmerl et Meyer ont répondu à cette assertion toute gratuite des critiques d'outre-Rhin. Tout ce passage peut très-bien se rattacher, soit au §. 13, comme le pensent, avec Estius, beaucoup d'interprètes ; soit aux §§. 1-2 du présent chap., ainsi que le proposent Meyer et Bisping. Ces digressions dans S. Paul sont si fréquentes, que, si on adoptait la manière de voir de certains critiques, il faudrait, sur leur parole et contre le témoignage même unanime de tous les mss., retrancher des épîtres de S. Paul de nombreux et souvent considérables fragments. Qui ne sait que c'est là un des traits caractéristiques de S. Paul, d'abandonner souvent une pensée pour une nouvelle qui se présente à son esprit, sauf à revenir quelquefois au développement de la première pensée ? « Melior est fidelis ignorantia, quam temeraria scientia. » S. Aug., serm. XXVII, al. de Verb. Ap. 20, n. 4.

14. — *Nolite jugum ducere cum infidelibus.* Ces paroles sont générales : elles s'expliquent donc tout naturellement de toute liaison qui peut devenir pour les faibles une occasion dangereuse pour leur foi. Parmi ces liaisons, la plus dangereuse est certainement celle qui résulte du mariage : aussi ce sont ces unions, très-fréquentes aux premiers temps de l'Eglise, que l'Apôtre a surtout en vue. Les chrétiens étaient assez nombreux à Corinthe, pour que S. Paul les engageât à ne contracter mariage qu'entre eux. La déférence de religion a toujours été considérée comme un motif grave pour ne pas contracter de mariages mixtes. Ces unions étaient sévèrement défendues à l'ancien peuple juif. Exod., XXXIV, 16. Deut., VII, 3. Les docteurs du judaïsme moderne en détournent autant qu'ils

peut avoir la justice avec l'iniquité ? ou quelle société la lumière avec les ténèbres ?

15. Quel accord y a-t-il entre le Christ et Bélial ? ou quel partage entre le fidèle et l'infidèle ?

16. Quelle alliance y a-t-il entre le temple de Dieu et les idoles ? Or vous êtes le temple du Dieu vivant, comme Dieu le dit : J'habiterai en eux, et je marcherai au milieu d'eux ; et je serai leur Dieu, et ils seront mon peuple.

17. C'est pourquoi sortez du milieu d'eux, et séparez-vous, dit

justitiæ cum iniquitate ? Aut quæ societas luci ad tenebras ?

15. Quæ autem conventio Christi ad Belial ? Aut quæ pars fideli cum infideli ?

16. Qui autem consensus templo Dei cum idolis ? * Vos enim estis templum Dei vivi, sicut dicit Deus : ** Quoniam inhabitabo in illis, et inambulabo inter eos, et ero illorum Deus, et ipsi erunt mihi populus.

* I Cor., 3, 16, 17, et 18, 19. ** Lev., 26, 13.

17. * Propter quod exite de medio eorum, et separamini, dicit

peuvent leurs coreligionnaires. Voy. Drach, du Divorce dans la Synagogue, pp. 159 et suiv. L'Eglise a de tout temps condamné de pareilles unions. Voy. Perrone, de Matrim., §§ 269 et suiv. Ce que l'Apôtre avait déjà écrit aux Cor., I, vii, 12, 13, s'appliquait à ceux qui avaient déjà contracté mariage. Il n'y a donc aucune contradiction avec ce v. ; où il est question d'une union à contracter. Compar. I Cor., vii, 39. Le verbe grec qu'emploie ici l'Apôtre se rapporte aux défenses faites par Moïse d'accoupler ensemble des animaux de diverses espèces, de ne pas labourer avec le bœuf et l'âne, etc., de ne pas semer son champ de différentes graines, etc. Voy. Levit., xix, 19. Deuter., xxii, 10, 11, — *Quæ societas*, etc. Eph., v, 8, 11. I Thess., v, 5, 6.

15. — *Quæ autem conventio*. Grec : « consensus ». Le mot latin indique plutôt l'action de se réunir, de s'assembler ; mais au fond le sens est le même. — *Christi*. Voy. Joan., xiv, 30. I Joan., iii, 8. — *Ad Belial*. La véritable leçon du texte grec est « Beliar », qui représente la manière dont les Juifs de Syrie et les hellénistes prononçaient ce mot, dont la Vulgate a rétabli la véritable prononciation d'après l'hébreu, ainsi qu'il se lit du reste dans les LXX et la Vulg. de l'A. T. Voy. Deut., xiii, 13. Judges, xix, 22, etc. D'après S. Jérôme, dans son Comment. sur l'Ep. aux Ephés., iv, 27, ce mot signifie en hébreu « absque iugo, quod de collo Dei sui servitutum abjecerit ». Le rabbin Salomon, que les Juifs appellent *Raschi*, et Aquila, ont donné la même étymologie. Mais, d'après les règles de la grammaire, il est bien difficile de l'admettre. Il semble préférable de donner à ce mot, avec les auteurs modernes, Gésenius, Fürst, dans leurs Dict. hébr., Michaëlis, Suppl. ad Lex. hebr., p. 1419 ; Rosenmuller, in ps. xvii, 5 ; Meyer et Bisping, le sens de « vaurien, méchant ». Cette étymologie est bien plus facile

à justifier, d'après la grammaire, que la précédente. Grimm, Lex. N. T., p. 67, a proposé une autre interprétation, qui peut être admise. Beliar peut être pris comme composé de deux mots : « Bel, iâr » ; seigneur des bois, des déserts. Compar. Is., xiii, 21. Matth., xii, 43. — *Aut quæ pars*. Hébraïsme. Voy. Rois, I, xx, 1 ; III, xii, 16. Act., viii, 21.

16. — *Templo Dei cum idolis*. Compar. Rois, I, v, 3. — *Vos estis templum Dei vivi*. I Cor., iii, 16, 17 ; vi, 19. « Hoc templum et nos ædificamus bene vivendo, et Deus ut bene vivamus opitulando. » S. Aug., de Civ. Dei, lib. XVII, cap. xii. « Si tibi non parcis propter te ipsum ; parce tibi propter Deum, qui te fecit templum suum. » Id., cclxxviii, al. de Div. 34, n. 7. Tertullien a cité, dans le même but qu'ici S. Aug., ce v. dans son livre de Pudicit., cap. xv. L'Apôtre fait ici allusion à ce qu'il avait déjà écrit aux Cor. Voy. I Ep., viii, et x, 7. — *Sicut dicit Deus*. Lev., xxvi, 11, 12. Jerem., xxxi, 1. Hebr., viii, 10. L'Apôtre, ici comme ailleurs, cite d'après le sens. Il nous montre en même temps, 1° qu'en inspirant ces paroles, l'Esprit-Saint avait en vue leur accomplissement par rapport au peuple de la nouvelle alliance ; 2° que depuis Jésus-Christ on ne peut faire partie du peuple de Dieu que par Jésus-Christ et en Jésus-Christ. « Deambulat in nobis Deus præsentia majestatis, si latitudinem invenerit charitatis. » S. Aug., serm. CLXIII, al. de Verb. Ap. 3, n. 1.

17. — *Propter quod*. Ces deux mots sont de l'Apôtre. La suite du v. est une citation d'après Is., lii, 11, à l'exception de ces mots : « dicit Dominus », qui sont de S. Paul. Ce passage d'Isaïe se rapporte, dans le sens littéral, à la délivrance du peuple d'Israël de la captivité de Babylone. « Immundum non tangit qui ad peccatum nulli consenti » S. Aug., Contr. Parmen., lib. III, cap. iv, n. 20.

Dominus, et immundum ne tetige-
ritis :

* Is., 52. 11.

18. Et ego recipiam vos : * et
ero vobis in patrem, et vos eritis
mihi in filios et filias, dicit Domi-
nus omnipotens.

* Jer., 31, 9.

le Seigneur, et ne touchez pas ce
qui est impur :

18. Et je vous recevrai ; et je serai
pour vous un père, et vous serez pour
moi des fils et des filles, dit le Sei-
gneur tout-puissant.

CHAPITRE VII

Conséquences qui découlent des passages cités à la fin du chapitre précédent. (ŷ. 1.) — Après avoir de nouveau assuré les Corinthiens de sa tendre affection pour eux, l'Apôtre leur fait part de la joie qu'il a éprouvée en apprenant les excellents effets de sa lettre précédente parmi eux. (ŷŷ. 2-7.) — Cette lettre les a attristés ; mais, loin de le regretter, il s'en réjouit, parce que cette tristesse leur a été salutaire. (ŷŷ. 8-12.) — Un autre motif de joie pour l'Apôtre, c'est que le bon témoignage qu'il avait rendu d'eux à Tite s'est trouvé conforme à la vérité. (ŷŷ. 13-14.) — Aussi Tite ressent pour eux un redoublement d'affection ; et lui, Paul, il voit avec bonheur qu'il peut tout se promettre de ses chers Corinthiens. (ŷŷ. 15-16.)

1. Has ergo habentes promissio-
nes, charissimi, mundemus nos
ab omni inquinamento carnis et spi-

1. Ayant donc reçu de telles pro-
messes, mes bien-aimés, purifions-
nous de toute souillure de la chair

18. — *Et ego recipiam vos.* Voy. Ezech., xx, 34, dans les LXX, où se trouve le même verbe qu'a ici employé S. Paul. La suite du ŷ. est une citation empruntée pour le sens aux passages suivants : Il Rois, vii, 17. Jerem., xxxi, 6. Is., xlii, 6. Cet usage, que nous retrouvons dans S. Paul, de réunir, pour le besoin d'une citation, plusieurs passages, se rencontre fréquemment dans le Talmud et dans les autres écrits des Juifs modernes.

1. — *Promissiones.* Chap. précéd., ŷŷ. 16, 18. — *Mundemus nos.* L'Apôtre se sert ici de la première personne par modestie, et par ménagement pour les fidèles de Corinthe. — *Inquinamento carnis et spiritus.* « A malo facto contine te, et mundas te a coinquinatione carnis. A mala voluntate abstine, et mundas te a coinquinatione spiritus. » S. Aug., serm. xlv, n. 8. S. Chrys., hom. xiii, n. 3, et S. Grég. le Gr., Moral., lib. xxxi, cap. xxxi, ont donné la même interprétation. Nous pensons cependant qu'il faut entendre ici de plus tous les péchés énumérés par l'Apôtre, Gal., v, 19-21, et désignés par lui sous la dénomination générale de « opera carnis », par opposition aux différentes

vertus qu'il appelle, ibid., ŷŷ. 22, les fruits de l'Esprit. — *Perficiences sanctificationem.* « Quæ est perfecta sanctificatio? Sanctificatio et corporis et spiritus. » S. Aug., loc. cit., n. 9. S. Chrys. et S. Anselme ont mieux rendu la pensée de l'Apôtre en disant qu'il nous exhorte ici non-seulement à éviter le mal et à faire le bien, mais à le faire avec toute la perfection possible. Compar. Ps. xxxvi, 27. Matth., v, 48. Mais celui dont il nous semble, on doit dire que « rem acu tetigit », c'est S. Thomas, qui explique ainsi ce passage : « Perficiences emundationem inchoatam in baptismo. » Le S. Docteur a parfaitement rendu le sens du verbe grec, qui signifie : « accomplir, mener à bonne fin ». Grimm, p. 167. — *In timore Dei.* « Timor hominum forte corpus potest ab immunditia temperare, animam autem non nisi timor Dei. » S. Aug., ibid. Conclusions dogmatiques : 1^o La crainte de Dieu, contrairement à l'erreur des prétendus réformateurs du XVI^e siècle, condamnée par le S. Conc. de Trente, sess. xlv, can. 5, est chose bonne et salutaire, puisqu'elle nous est recommandée ici par l'Apôtre comme un motif capable de nous amener, avec le secours

et de l'esprit, et achevons notre sanctification dans la crainte de Dieu.

2. Donnez-nous place *en vos cœurs*. Nous n'avons lésé personne, corrompu personne, circonvenu personne.

3. Je ne dis pas cela pour vous condamner : car nous avons déjà dit que vous êtes dans nos cœurs à la mort et à la vie.

4. J'ai beaucoup de confiance à

ritus, perficientes sanctificationem in timore Dei.

2. Capite nos. Neminem læsimus, neminem corrupimus, neminem circumvenimus.

3. Non ad condemnationem vestram dico. Prædiximus enim quod in cordibus nostris estis, ad commoriendum et ad convivendum.

4. Multa mihi fiducia est apud

de la grâce, non-seulement à notre sanctification, mais à la perfection de la sanctification. Voy. les théol. cath., Perrone, de Pœnit., §§ 42-70. Estius, in III Sent., dist. xxxiv, § 7. Compar. Ps. cx, 9, 10. Eccli., i, 27. Jerem., xxxii, 40. Luc., xii, 5. Rom., viii, 15. II Cor., v, 11, etc. 2° L'efficacité de la grâce ne consiste pas dans une délectation produite en nous par Dieu et supérieure à la délectation de la concupiscence : car la crainte de Dieu est elle-même une grâce et une grande grâce. Compar. Ps. cxviii, 120. Ce principe a été soutenu par des théologiens catholiques, le card. Noris, les PP. Berti et Beelli, de l'ordre des Augustins, et par Jansénius et ses disciples. Mais ces derniers ont été déclarés hérétiques parce que, à la différence des docteurs de l'ordre des Augustins, ils prétendaient que la délectation produite par la grâce efficace entraîne avec elle *nécessairement* le consentement de la volonté. Voy. Perrone, de Gratia, §§ 282-301, et 318-320.

2. — *Capite nos*. Quelques interprètes donnent à cette expression un sens analogue à celui qu'elle a dans deux passages semblables, Matth., xix, 11. Joan., viii, 37, et ils l'expliquent ainsi : « comprenez-nous bien. » Mais on ne voit pas pourquoi l'Apôtre aurait parlé de cette manière, qui n'est motivée par rien de ce qui précède ou suit ce *ÿ*. Nous préférons donc, avec le très-grand nombre des interprètes tant anciens que modernes, S. Chrys., Théodoret, Théophyl., Estius, Justiniani, Meyer, Bisping, Grimm, etc., prendre ce verbe dans le sens de « contenir », comme Marc., ii, 2. Joan., ii, 6 ; xxi, 25. Compar. pl. h., vi, 12. L'Apôtre dit donc à ses enfants de Corinthe : donnez-nous une grande place dans votre cœur, ayez pour nous une grande affection. Il en donne le motif dans les trois membres de phrase qui suivent. — *Neminem*. Remarquez combien la phrase entière gagne par la répétition de cet accusatif, qui à chaque fois précède son verbe. — *Læsimus, corrupimus, circumvenimus*. Tous les interprètes anciens et modernes sont d'accord à voir dans ces

trois verbes une allusion aux faux docteurs qui, par les accusations malveillantes qu'ils répandaient parmi les Corinthiens, et que S. Paul repousse ici avec cette énergie dont nous rencontrerons encore dans cette épître d'autres exemples, cherchaient à jeter du discrédit sur la personne et sur le ministère du grand Apôtre. Mais à quoi faut-il rapporter ces trois verbes et les accusations auxquelles ils font allusion ? Ici l'unanimité cesse et les avis se partagent. De Wette, Rückert, Grimm et quelques autres pensent qu'il est question des réprimandes et des mesures sévères de la 1^{re} Ep. S. Chrys. et les interprètes grecs ; Estius, Bisping, y voient une allusion aux abus dont se rendaient coupables dans l'exercice de leur ministère les adversaires de l'Apôtre ; ils voient dans le second verbe une accusation portée contre eux par S. Paul de corrompre la vraie doctrine de Jésus-Christ, ou bien, comme le pense S. Thomas, de corrompre les fidèles par leurs mauvais exemples. Pour nous, nous croyons, avec Meyer, que l'Apôtre repousse ici les insinuations et les calomnies que ses adversaires s'attachaient, dans leur mauvaise foi, à faire ressortir des paroles et des mesures sévères de la première ép., du zèle qu'il mettait à ce que la collecte parmi les Corinthiens en faveur des chrétiens pauvres de Jérusalem fût abondante, et du séjour de l'Apôtre à Corinthe. Compar. pl. b., ix, 7-12 ; xii, 16-18.

3. — *Non ad condemnationem vestram dico*. Ce n'est pas vous que je condamne, mais les faux apôtres auxquels je fais allusion. — *Prædixi enim*. Non pas mot à mot, mais quant au sens. Voy. pl. h., iii, 2 ; vi, 11, 12. — *Ad commoriendum et ad convivendum*. Il faut rapporter ces deux verbes aux Corinthiens. Vous êtes dans mon cœur, leur dit l'Apôtre, et vous y êtes pour la vie et pour la mort, c. à d., tant que je vivrai.

4. — *Multa mihi gloriatio pro vobis*. — C'est à dire, « de vobis », à votre sujet. Voy. pl. b., *ÿ* 14. — *Repletus sum consolatione*. « Qua consolatione ? A vobis videli-

vos, multa mihi gloriatio pro vobis, repletus sum consolatione, superabundo gaudio in omni tribulatione nostra.

5. Nam et cum venissemus in Macedoniam, nullam requiem habuit caro nostra, sed omnem tribulationem passi sumus : foris pugnae, intus timores.

6. Sed qui consolatur humiles, consolatus est nos Deus in adventu Titi.

7. Non solum autem in adventu ejus, sed etiam in consolatione, qua consolatus est in vobis, referens nobis vestrum desiderium, vestrum fletum, vestram æmulationem pro me, ita ut magis gauderem.

8. Quoniam etsi contristavi vos

vos, votre égard et grand sujet de me glorifier de vous ; je suis rempli de consolation, je surabonde de joie dans toutes nos tribulations.

5. Car, lorsque nous sommes venu en Macédoine, notre chair n'a eu aucun repos, mais nous avons souffert toute sorte de tribulations : combats au dehors, craintes au dedans.

6. Mais celui qui console les humbles, Dieu, nous a consolé par l'arrivée de Tite :

7. Non-seulement par son arrivée, mais encore par la consolation qu'il a reçue de vous, nous rapportant votre désir, vos pleurs, votre zèle pour moi, de manière à me réjouir davantage.

8. Car, bien que je vous aie con-

cet manante, quia ad meliorem frugem reversi, me consolati estis. » S. Chrys., hom. xiv, 1. — *In omni tribulatione nostra.* La suite fait voir qu'il parle ici des peines qu'il avait éprouvées au sujet des Corinthiens ; en sorte que peut-être le grec aurait été mieux rendu par « tota », au lieu de « omni ». Mais rien n'empêche de donner aux paroles « repletus sum, » etc., le sens général qu'elles comportent certainement, quand on les cite séparées du contexte, comme font les Pères et les auteurs ascétiques, quand ils les proposent comme modèles aux personnes que Dieu visite par l'épreuve. « Res prospera donum est consolantis Dei, res autem adversa donum est admonentis. » S. Aug., ep. ccc, al. 87, n. 1. « Etsi tibi videtur in die tristi male, erit tibi in Deo tuo bene. Si enim in aliquo malo male est tibi, procul dubio in aliquo bono bene erit tibi. » Id., in ps. cxliv, n. 3.

5. — *Et.* Cette particule copulative indique que l'Apôtre parle ici de nouvelles tribulations qui étaient venues s'ajouter à celles qu'il avait déjà éprouvées. Voy. pl. h., II, 12, 13, où il parle de ses inquiétudes pendant son séjour dans la ville de Troade. Comp. aussi pl. h., I, 8-10. — *Caro nostra.* La suite du 7. montre qu'il faut entendre cette expression de S. Paul dans son corps et dans son âme. Compar. l'expression « caro et sanguis », que les écrivains sacrés, d'après l'usage des Juifs, dont on voit de nombreux exemples dans le Talmud et dans les comment. des rabbins, ont employée pour signifier l'homme en entier dans son corps et dans son âme. Matth., xvi,

17 ; xxiv, 22. Act., II, 17. Rom., I, 3 ; III, 20, etc. Gal., I, 16. Hebr., II, 14. — *Omnem.* Ici cet adjectif doit se prendre dans un sens partitif, « toute sorte de », etc. — *Foris pugnae, intus timores.* Compar., pour la pensée, Deut., xxxii, 25. « Foris vastabit eos gladius, intus pavor. » Le premier subst. employé par S. Paul se rapporte aux infidèles qui le persécutaient à cause de sa prédication ; le second, aux inquiétudes que lui inspiraient les Eglises auxquelles il s'intéressait, surtout celle de Corinthe. Remarquez combien l'absence du verbe donne de force à cette belle antithèse.

6. — *Humiles.* « Si extollis te, longe secedit a te Deus ; si humilias te, inclinat se ad te. » S. Aug., serm. xix, 2. — *Consolatus est nos Deus.* « Sine hoc solatio, quæcumque sunt terrena solatia, magis in eis desolatio quam consolatio reperitur. » Id., ep. cxxx, n. 3. — *In adventu Titi.* Pl. b., 13, 14.

7. — *Sed etiam.* Compar. pl. b., 7, 13 : « magis gavisi sumus super gaudium Titi. » — *Qua consolatus est.* Au passif. — *In vobis.* « De vobis », ainsi que l'explique Oëcumenius. — *Vestrum desiderium.* Remarquez dans ces trois membres de phrase : 1° la répétition du pronom ; 2° l'absence de la particule copulative ; 3° la gradation. — *Æmulationem pro me.* Votre sainte émulation à vous tous pour vous conformer à mes prescriptions, afin de me consoler. — *Ita ut magis gauderem.* Tout cela contribuait à augmenter de plus en plus ma joie.

8. — Il y a dans ce verset deux différences

tristés par ma lettre, je ne m'en repens pas ; et, si je m'en étais repenti, en voyant que cette lettre (quoique pour peu de temps) vous avait contristés,

9. Maintenant je me réjouis, non parce que vous avez été contristés, mais parce que vous avez été contristés de manière à faire pénitence. Car vous avez été contristés selon Dieu, de sorte que vous n'avez souffert de nous aucun dommage.

10. En effet, la tristesse qui est selon Dieu produit une pénitence stable pour le salut ; mais la tristesse du siècle produit la mort.

11. Car voilà que votre tristesse selon Dieu produit en vous non-seulement une grande sollicitude, mais le soin de vous justifier, mais l'indignation, mais la crainte, mais le désir, mais le zèle, mais le châtiement ; sur toutes choses vous avez montré que vous étiez purs en cette affaire.

12. Donc, si je vous ai écrit, ce n'est ni à cause de celui qui a fait

in epistola, non me pœnitet : etsi pœniteret, videns quod epistola illa (etsi ad horam) vos contristavit ;

9. Nunc gaudeo : non quia contristati estis, sed quia contristati estis ad pœnitentiam. Contristati enim estis secundum Deum, ut in nullo detrimentum patiamini ex nobis.

10. * Quæ enim secundum Deum tristitia est, pœnitentiam in salutem stabilem operatur : sæculi autem tristitia mortem operatur.

* I Pet., 2, 19.

11. Ecce enim hoc ipsum, secundum Deum contristari vos, quantum in vobis operatur sollicitudinem : sed defensionem, sed indignationem, sed timorem, sed desiderium, sed æmulationem, sed vindictam ; in omnibus exhibuistis vos, incontaminatos esse negotio.

12. Igitur, etsi scripsi vobis, non propter eum qui fecit injuriam,

à constater entre le texte grec et la Vulgate : 1° La ponctuation de la première partie. Grec : « non me pœnitet, etsi pœniterit. » 2° Grec : « video enim ». Au fond le sens est le même.

9. — *Secundum Deum*. De la manière que cela est agréable à Dieu. Rom., viii, 27 ; xv, 5. — *Ut*. Dans le sens de « en sorte que ». — *Patiamini*. Grec : « passi sitis ». L'Apôtre dit moins pour signifier plus : car il veut dire que cette tristesse qu'il leur a causée leur a été avantageuse.

10. — *Stabilem*. Grec : « impœnitendam », ainsi que nous lisons dans S. Aug., serm. ccliv, al. de Temp. 151, n. 2 ; et de Civ. Dei, lib. XIV, cap. viii, n. 3. Il faut rapporter cet adjectif au subst. « salutem ». — *Secundum Deum tristitia... sæculi autem tristitia*. De tous les interprètes que nous avons consultés, Meyer nous paraît avoir le mieux rendu la pensée de l'Apôtre. La tristesse selon Dieu, d'après cet auteur, c'est la tristesse à cause des fautes pour lesquelles on reçoit des reproches ; la tristesse selon le siècle serait montrer du dépit, se montrer froissé à cause des reproches, parce qu'ils blessent l'a-

mour-propre. S. Aug. semble avoir entrevu cette explication : car en commentant notre verset, il dit : « Qui secundum Deum tristis est, tristis est de peccatis suis. » Serm. cit., n. 2. — *Mortem*. Quelques interprètes croient qu'il est ici question de la mort du corps : ils citent Prov., xvii, 22. Eccli., xxx, 25. Mais, comme ici ce subst. est opposé par l'Apôtre à « salutem stabilem », il faut l'entendre de la mort éternelle.

11. — Ce verset confirme l'interprétation de Meyer dont nous venons de parler. — *Sed... sed*. Remarquez ce mot répété six fois. Remarquez aussi, comme le font observer Meyer et Bisping, que des six subst. employés ici par l'Apôtre, les deux premiers indiquent les sentiments des fidèles par rapport à eux-mêmes ; le 3° et le 4°, leurs dispositions à l'égard de S. Paul ; le 5° et le 6°, leur conduite au sujet de l'incestueux. S. Chrys. avait déjà fait la même remarque, hom. xv, 2. — *Negotio*. Dans l'affaire de l'incestueux, pour laquelle l'Apôtre avait reproché aux Corinthiens de montrer de la tiédeur. I Cor., v, 2.

12. — *Qui fecit injuriam*. L'incestueux.

nec propter eum qui passus est : sed ad manifestandam sollicitudinem nostram, quam habemus pro vobis

13. Coram Deo: ideo consolati sumus. In consolatione autem nostra, abundantius magis gavisi sumus super gaudio Titi, quia refectus est spiritus ejus ab omnibus vobis.

14. Et si quid apud illum de vobis gloriatus sum, non sum confusus: sed sicut omnia vobis in veritate locuti sumus, ita et gloriatio nostra, quæ fuit ad Titum, veritas facta est,

15. Et viscera ejus abundantius in vobis sunt: reminiscens omnium vestrum obedientiam, quomodo cum timore et tremore excepistis illum.

16. Gaudeo quod in omnibus confido in vobis.

l'injure ni à cause de celui qui l'a soufferte, mais pour manifester la sollicitude que nous avons pour vous

13. Devant Dieu : voilà pourquoi nous avons été consolé. Mais dans notre consolation, nous nous sommes encore plus réjoui de la joie de Tite, parce que son esprit a été ranimé par vous tous.

14. Et si auprès de lui je me suis glorifié de vous en quelque chose, je n'en suis pas confus; mais comme en toutes choses nous vous avons parlé selon la vérité, ainsi notre glorification auprès de Tite a été une vérité.

15. Et son cœur surabonde d'affection pour vous: il se souvient de l'obéissance de vous tous, comment vous l'avez reçu avec crainte et tremblement.

16. Je me réjouis parce qu'en tout j'ai confiance en vous.

— *Qui passus est.* Son père. Ne pas entendre ce verbe dans le sens que le père aurait toléré un pareil affront: le verbe grec veut dire « celui qui a reçu l'injure ». — *Non propter.* C. à d., il ne l'a pas fait seulement par un intérêt pour ces deux personnes, mais aussi et surtout *ad manifestandam*, etc. — *Sollicitudinem nostram, quam habemus pro vobis.* Si on se tient à la leçon de la Vulg., le sens est parfaitement clair. Bien que quelques éd. grecques la portent aussi, cependant la leçon qui a pour elle l'autorité des mss. les plus importants, des principales versions, y comprise la syriaque, des éditeurs et des critiques les plus estimés, Lachmann, Tischendorf, Meyer, Bisping, Kling, est celle-ci: « *Sollicitudinem vestram pro nobis.* » Le sens serait alors à peu près celui que nous avons déjà vu pl. h., II, 9. La difficulté que présente cette leçon aurait été, d'après les auteurs précités, la cause de la leçon représentée par la Vulgate. Le grec ajoute ces deux mots: « ad vos », qui ont pour eux l'autorité des mss., mais que la Vulgate et plusieurs autres versions ont omis, probablement à cause de la difficulté qu'ils présentaient pour fixer le sens de la fin du verset.

13. — *Coram Deo.* Expression marquant la sincérité de l'intention ou de l'action à

laquelle elle se rapporte. Pl. h., IV, 2. — *In consolatione nostra.* S. Chrys., les interprètes grecs, Théodor., et Théophyl., les éd. grecques d'Erasmus et de Lachmann, portent « *vestra* ». Mais les mss. grecs les plus autorisés lisent comme la Vulg., dont la leçon est reconnue par Meyer et Tischendorf, et à leur suite par Bisping, comme la plus acceptable aux yeux de la critique. — *A vobis omnibus.* Ces paroles doivent s'entendre, non de tous sans exception, mais du très-grand nombre.

14. — *Omnia vobis in veritate locuti sumus.* Pl. h., I, 17-18.

16. — *In omnibus.* En toutes choses. Transition délicate à la collecte en faveur des chrétiens pauvres de Jérusalem dont il va les entretenir.

13-16. — « *Oportet ergo nos, tam qui docemur quam qui docemus, utilitatis exemplum hic sumere: et doctores quidem imitari Doctorem orbis terrarum, et in tempore arguere, admonere, hortari et excitare laudibus. Eos autem qui doctrinam excipiunt, parere docentibus, et cum desiderio et timore doctrinæ fluentia suscipere, et per ejusmodi irrigationem fructum ferre Christo.* » Excellente conclusion, que nous empruntons à Théodoret, p. 296, éd. d'Oxford.

CHAPITRE VIII

S. Paul commence par faire l'éloge des Eglises de Macédoine pour la manière dont elles se sont occupées de la collecte en faveur des chrétiens pauvres de Jérusalem. (ŷŷ. 1-5.) — Puis il exhorte les Corinthiens à imiter la charité de ces Eglises, et il leur donne quelques motifs propres à les y engager. (ŷŷ. 6-15.) — Il leur recommande ceux qu'il envoie pour recueillir leurs aumônes. (ŷŷ. 16-19.) — Après avoir donné aux Corinthiens les motifs qui le portent à recourir en cela au ministère de quelques disciples, il termine par leur recommander de nouveau cette œuvre de charité. (ŷŷ. 20-24).

1. Or nous vous faisons connaître, mes frères, la grâce de Dieu qui a été accordée aux Eglises de Macédoine :

2. C'est que, dans les nombreuses tribulations qu'ils ont éprouvées, leur joie a surabondé, et que leur profonde pauvreté a donné avec abondance les richesses de leur simplicité.

3. Car je leur rends ce témoi-

1. Notam autem facimus vobis, fratres, gratiam Dei, quæ data est in Ecclesiis Macedoniæ :

2. Quod in multo experimento tribulationis, abundantia gaudii ipsorum fuit ; et altissima paupertas eorum, abundavit in divitias simplicitatis eorum :

3. Quia secundum virtutem tes-

1. — *Notam autem facimus.* « Postquam eos laudibus extulit, admonitionem rursus exhibet. » S. Chrys., hom. xvi, 2. Ici commence la seconde partie de l'épître : elle comprend les ch. pp. viii et ix, qui sont une magnifique digression sur l'aumône, ses motifs et ses récompenses. — *Gratiam Dei.* « Hoc dicit, quia quidquid boni facimus est ex gratia Dei. » S. Thom., lect. i. Voy. Phil., ii, 13. — *In Ecclesiis Macedoniæ.* Celles de Thessalonique et de Philippes, fondées par S. Paul pendant sa deuxième et sa troisième tournée apostolique. Nous parlerons plus au long de ces Eglises dans les préfaces aux épîtres de l'Apôtre aux deux Eglises que nous venons de nommer. Pour ce qui est de la Macédoine, voir Act., xvi, 9, note.

2-3. — « Tres laudes Macedonibus tribuit : quod tentationes strenuo animo ferrent ; quod egenibus opem ferre nossent ; quod quamvis ipsi inopia laborarent, munificentiam tamen in eleemosynis exhiberent. » S. Chrys., hom. xvi, 2. — *In multo experimento.* « Non enim leviter vexati fuerant, sed ita ut per patientiam virtus eorum explorata fuerit. » Id., ibid. — *Tribulationis.* Act., xvi, 20 et suiv. ; xvii, 5-9. Pl. h., vii, 5. I Thess., i, 6 ; ii, 14. Compar. Hebr., x, 34. — *Abundantia gaudii.* I Thess., i, 8. Compar. Act., v, 41. Rom., xiv, 17. II Cor., vi, 10. Gal., v, 22.

« Mirum in modum ipsis contigit et tribulatio et lætitia. Incredibile quidpiam nascebatur, quod tanta voluptatis ubertis et copia ex afflictione ipsis oriretur ; nec gaudium simpliciter, sed gaudii abundantia. » S. Chrys., loc. cit. — *Et altissima paupertas eorum abundantia.* « Ex magna paupertate ingentes eleemosynæ ortæ sunt. » Id., ibid. Voy. pl. h., vi, 10, note ; et pl. b., ix, 8. — *In divitiis simplicitatis.* Ce sont les riches aumônes que dans leur franche et bonne charité ils ont su réunir. Compar. pl. h., vi, 6 : « In charitate non ficta » ; et Matth., vi, 3. Voy. S. Aug., de Serm. Dom. in monte, lib. ii, nn. 6-9. « Non ex donorum mensura, sed ex donantium animo liberalitas æstimatur. » S. Chrys., loc. supra cit.

3-4. — *Illis fuerunt.* Ces deux mots ne sont pas dans le grec. — *Testimonium reddo.* Ces mots, qui doivent être considérés comme formant une parenthèse, sont rapportés par beaucoup d'interprètes aux deux expressions « secundum » et « supra virtutem ». Nous croyons qu'il est préférable de les rattacher plutôt à la seconde. Remarquez la gradation « secundum virtutem, et supra virtutem, cum multa exhortatione obsecrantes. » S. Chrys. fait l'observation suivante au sujet de ce verbe : « Non eos, inquit, rogavimus, sed ipsi nos. » Hom. xvi, 3. — *Gratiam.*

timonium illis reddo, et supra virtutem voluntarii fuerunt,

4. Cum multa exhortatione obsecrantes nos gratiam, et communicationem ministerii, quod fit in sanctos.

5. Et non sicut speravimus, sed semetipsos dederunt primum Domino, deinde nobis per voluntatem Dei;

6. Ita ut rogaemus Titum, ut quemadmodum cœpit, ita et perficiat in vobis etiam gratiam istam.

7. Sed sicut in omnibus abundatis fide, et sermone, et scientia, et omni sollicitudine, insuper et charitate vestra in nos, ut et in hac gratia abundetis.

gnage qu'ils ont donné volontairement selon leur pouvoir, et même au-delà de leur pouvoir,

4. Nous conjurant avec beaucoup d'instances de recevoir leur aumône et leur part à l'assistance destinée aux saints.

5. Ils ont fait non-seulement ce que nous avons espéré, mais ils se sont donnés eux-mêmes, d'abord au Seigneur, ensuite à nous, par la volonté de Dieu;

6. De sorte que nous avons prié Tite de recueillir aussi parmi vous cette aumône, ainsi qu'il a commencé.

7. Mais de même que vous abondez en toutes choses, en foi, en parole, en science, en soins de tout genre, et de plus en affection pour nous, abondez aussi pour cette aumône.

I Cor., xvi, 3. — *Communicationem ministerii*. S. Chrys., Estius, et à sa suite quelques interprètes entendent ceci de S. Paul, en ce sens que les fidèles de Macédoine l'auraient prié de se charger lui-même de porter à Jérusalem le fruit de leur charité. Il nous semble qu'il vaut mieux, avec Fritsche et Meyer, voir dans cette expression un développement de l'idée contenue dans le mot « gratiam ». S. Chrys. lui-même, sans s'apercevoir qu'il se contredit, l'explique ainsi : « Communicationem appellat, ut intelligerent se non tantum dare, sed etiam accipere. » Loc. cit. Compar. pl. b., §. 14, et Rom., xii, 13. Phil., iv, 15. I Tim., vi, 18. Hebr., xiii, 16. — *In sanctos*. Les chrétiens, ainsi que S. Paul les appelle en plusieurs endroits de ses Ep., p. e., au passage précité de celle aux Rom.

5. — *Et non sicut speravimus*. S. Chrys. et Estius pensent qu'on peut entendre ici que ces charitables fidèles ne purent, à cause de circonstances fâcheuses, réaliser leurs bons desirs. Mais nous aimons mieux, avec le grand nombre des interprètes, voir ici une suite de la gradation signalée à la note précédente, et dire que ces fidèles dépassèrent de beaucoup les espérances que l'Apôtre avait fondées sur leur charité. — *Primum...*, *deinde*. Le second de ces adverbess n'est pas dans le grec. Ces deux adverbess n'indiquent pas ici une succession dans l'ordre du temps, mais une

succession dans l'ordre logique : ils se sont donnés d'abord, avant tout, au Seigneur, qui a droit à toute préférence, et puis comme conséquence, *nobis*, à nous ses ministres ; ils se sont mis à notre disposition, ils ont voulu nous seconder dans notre collecte en nous donnant pour nos frères de Jérusalem une très-abondante aumône. — *Per voluntatem Dei*. Estius et Bisping expliquent en ce sens que c'est Dieu qui a produit en eux de si bonnes dispositions. Nous préférons l'interprétation de S. Chrys. « Non humano affectu, sed secundum voluntatem Dei, hoc fecere. » C. à d., pour plaire à Dieu, pour lui être agréables.

6. — *Quemadmodum cœpit*. Dans son voyage qu'il avait fait à Corinthe par ordre de l'Apôtre. — *Etiam*. D'après la Vulg., ce mot pourrait se rapporter ou au verbe « perficiat » ou au subst. « gratiam ». Mais, d'après le grec, il faut le rattacher au subst.; et alors le sens est que Tite, entre autres choses qu'il a commencées et terminées parmi eux, doit aussi mener à bonne fin l'œuvre de la collecte.

7. — *Sicut in omnibus... et scientia*. Voy. I Cor., i, 5. — *Et... sollicitudine*. Pl. h., vii, 11. — *In nos*. Rattachez ceci aux deux subst. qui précèdent. — *Ut*. Cette particule conjonctive dépend grammaticalement du verbe « rogaemus » du §. 6.

8. Je ne dis pas cela comme donnant un ordre, mais comme éprouvant, par l'exemple de la sollicitude des autres, le bon esprit de votre charité.

9. Car vous connaissez la libéralité de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui pour vous s'est fait pauvre lorsqu'il était riche, afin que par sa pauvreté vous devinssiez riches.

10. Je donne donc en ceci un conseil : car il vous est utile, à vous qui avez commencé, non-seulement à faire *cette aumône*, mais à la projeter dès l'année précédente.

11. Et maintenant achevez votre œuvre, afin que, comme votre cœur a été prompt à projeter, il le soit aussi à faire, selon ce que vous avez.

12. Car, si la volonté est prompte, elle est agréée, selon ce qu'elle a, et non selon ce qu'elle n'a pas.

13. Il ne faut pas qu'il y ait soulagement pour les autres et détresse pour vous, mais égalité.

8. Non quasi imperans dico : sed per aliorum sollicitudinem, etiam vestræ charitatis ingenium bonum comprobans.

9. Scitis enim gratiam Domini nostri Jesu Christi, quoniam propter vos egenus factus est, cum esset dives, ut illus inopia vos divites essetis.

10. Et consilium in hoc do : hoc enim vobis utile est, qui non solum facere, sed et velle cœpistis ab anno priore :

11. Nunc vero et facto perficite : ut quemadmodum promptus est animus voluntatis, ita sit et perficiendi ex eo quod habetis.

12. Si enim voluntas prompta est, secundum id quod habet, accepta est, non secundum id quod non habet.

13. Non enim ut aliis sit remissio, vobis autem tribulatio, sed ex æqualitate.

8. — *Non quasi imperans dico.* Compar. I Cor., vii, 6. Philem., 8-9. — *Ingenium bonum.* Grec : le caractère sincère, vrai de votre charité. « Probatio dilectionis exhibitio est operis. » S. Greg., hom. xxx in Evang. On peut aussi dire de l'amour pour le prochain ce que dit le même docteur, lib. V, ep. xxix. « Largam manum habeat, necessitatem patientibus concurrat, alienam inopiam suam credit ; si hæc non habet, vacuum nomen tenet. »

9. — « Divitiæ illius quid nos facturæ sunt, cujus paupertas nos divites facit ? » S. Aug., serm. clxix, al. de Verb. Ap. 15, n. 2. « Paupertatem assumpsit, divitias non amisit. » Id., serm. xxxvi, al. de Temp. 212, n. 3.

10. — *Consilium in hoc do.* Voy. Dan., iv, 24. — *Utile est.* Hebr., xiii, 16. Compar. Matth., xxv, 34-40. — *Non solum facere, sed et velle.* « Ad eadem vos hortor ad quæ antea cum omni alacritate vos ipsos excitatis. » S. Chrys., hom. xvii, 1.

11. — *Nunc vero... perficiendi.* Compar. Prov., xxi, 25. Is., xxxvii, 3. « Venerunt filii, » etc. — *Ex eo quod habetis.* Donnez en proportion de ce que vous avez. Les fidèles de Corinthe étaient riches, tandis que ceux de

Macédoine, dont il leur propose l'exemple, étaient pauvres.

12. — Voy. l'histoire du denier de la veuve. Marc., xii, 42 et suiv. Luc., xxi, 2 et suiv. « Viduæ suffecerunt duo nummi ad faciendam misericordiam. Nec ipse Deus multa a vobis quærit. » S. Aug., in ps. cxlvii, n. 12. « Pro viribus suis quisque faciat ; non sic faciat, ut ipse patiat angustias. » Id., serm. xxxix, n. 6. « Si potes dare, da ; si non potes, affabilem te fac. Coronat Deus intus bonitatem ubi non invenit facultatem. » Id., in ps. ciii, serm. 1, n. 16. Comp. Tob., iv, 9.

13. — *Non enim.... tribulatio.* C'est-à-dire : Je ne vous conseille pas de faire l'aumône de sorte que vos frères soient dans l'abondance, et vous dans la gêne. S. Paul ne désapprouve point ici ceux qui suivent le conseil évangélique concernant le renoncement entier aux biens de ce monde (Math., xix, 21), et la pauvreté qu'ont embrassée les saints, et qu'à leur exemple tant d'âmes généreuses ont pratiquée et pratiquent dans les cloîtres. Mais il s'adresse ici à des fidèles vivant dans le monde, au milieu de leurs familles et de leurs affaires. Les protestants ne

14. In præsentī tempore vestra abundantia illorum inopiam supplet: ut et illorum abundantia vestræ inopiæ sit supplementum, ut fiat æqualitas, sicut scriptum est :

15. * Qui multum, non abundavit: et qui modicum, non minoravit.

* Ex., 16, 18.

16. Gratias autem Deo, qui dedit eandem sollicitudinem pro vobis in corde Titi,

17. Quoniam exhortationem quidem suscepit: sed cum sollicitior esset, sua voluntate profectus est ad vos.

18. Misimus etiam cum illo fra-

14. Que votre abondance supplée maintenant à leur indigence, afin que leur abondance supplée aussi à votre indigence, pour qu'il y ait égalité, comme il est écrit :

15. Celui qui *recueillit* beaucoup de manne n'eut pas plus, et celui qui *recueillit* peu n'eut pas moins.

16. Or je rends grâces à Dieu, qui a mis dans le cœur de Tite la même sollicitude pour vous :

17. Car il a bien accueilli assurément mon exhortation; mais, comme il était plein de zèle, il est parti de son propre mouvement pour aller vers vous.

18. Nous avons envoyé aussi

sont donc pas fondés à se prévaloir de ce passage contre les communautés religieuses qui professent la pauvreté absolue. — *Ex æqualitate*. La Vulg. latine, éd. Vercellone, et les éd. gr. de Lachmann et de Tischendorf mettent un point ou deux points après ces deux mots. Mais il est préférable de les rapporter à ce qui suit, et de les regarder comme n'ayant après eux qu'une virgule. La conjunct. adversative *sed* est tout à fait en faveur de cette remarque.

14. — *Abundantia... inopiam...*; *abundantia... inopiæ*. Ces deux mots doivent être entendus en premier lieu par rapport aux biens de ce monde; et en second lieu, le mot « inopiæ » doit s'entendre par rapport aux biens spirituels, aux vertus, aux grâces que les prières des fervents chrétiens de Jérusalem, devenus pauvres pour la cause de Jésus-Christ, obtiendront du Seigneur pour les Corinthiens. Compar. Luc., xvi, 9. Rom., xv, 27. I Cor., ix, 11.

15. — Citation libre d'après le livre de l'Exode, xvi, 18, où il est question de la manne. S. Paul applique ceci à l'heureux échange de biens temporels et de biens spirituels qui aura lieu entre les riches fidèles de Corinthe et les chrétiens pauvres de Jérusalem. Ce que l'Apôtre dit aux *ÿÿ*. 14-15 s'accomplit aussi entre les saintes âmes, surtout entre celles qui se sont retirées du monde pour pratiquer dans les cloîtres la pauvreté évangélique, et les généreux bienfaiteurs qui pourvoient à leurs besoins. Mais cela se vérifie surtout à l'égard du Chef visible de l'Eglise, réduit par des fils ingrats à avoir besoin des secours de ses enfants fidèles, et ces enfants dévoués qui se font un devoir de secourir leur

père dans sa détresse. Voy. Matth., x, 40-42; xxv. 34-40. « Illi dant pretium redemptionis animæ suæ, qui non cessant eleemosynas facere. » S. Aug., in ps. XLVIII, serm. i, n. 8. « Emis regnum cælorum, et quam vili emas attende. » Id., in ps. CII, n. 12.

16-17. — *Gratias autem Deo... in corde Titi*. Par son action de grâces et par l'emploi de verbe « dedit », l'Apôtre insiste sur cette vérité de foi, que ce qu'il y a en nous de bien, vient de Dieu. Compar. Jac., i, 17, etc. — *Eandem*. « Quam ego. » S. Chrys., hom. XVIII, 1. — *Exhortationem suscepit*. Pl. h., *ÿ*. 6. — *Profectus est*. L'Apôtre emploie ce temps par rapport au moment où les Corinthiens devaient recevoir et lire cette lettre apportée par Tite. Il en est de même du verbe *misimus* du verset suiv. et du *ÿ*. 22. Voy. le même emploi, Act., xv, 27; xxiii, 30.

18. — *Misimus cum illo fratrem; et ÿÿ*. 22. *Misimus cum illis et fratrem*. Sur les trois disciples qu'il envoie à Corinthe pour y porter cette lettre et s'y occuper de la collecte, S. Paul n'en nomme qu'un, Tite, pour deux motifs probablement : 1° parce que Tite était déjà connu des Corinthiens; 2° à cause de cela il était peut-être le chef de cette députation ou ambassade. C'est probablement aussi que les deux autres disciples n'étaient pas connus des fidèles de Corinthe, que S. Paul les leur recommande sans les nommer. « Fortasse ipsi Corinthiis ignoti erant. » S. Chrys., hom. XVIII, 1. Quel pouvait être le frère dont parle l'Apôtre ici et au *ÿ*. 19? Cette question a de tout temps exercé la sagacité des interprètes. S. Chrys., loc. cit., et les interprètes grecs qui le suivent, ont pensé que ce pouvait être S. Barnabé. Cela ne se peut.

avec lui un frère, qui est loué dans toutes les Eglises à cause de l'Évangile,

19. Et qui en outre a été choisi par les Eglises pour être le compagnon de notre pérégrination, à cause de cette aumône qui est dispensée par nous pour la gloire de Dieu, et pour secourir notre bonne volonté :

20. Evitant ainsi que personne ne nous blâme pour cette abondance d'aumônes qui est dispensée par nous.

21. Car nous travaillons au bien, non-seulement devant Dieu, mais aussi devant les hommes.

22. Or nous avons envoyé aussi

trem, cujus laus est in Evangelio per omnes Ecclesias :

19. Non solum autem, sed et ordinatus est ab Ecclesiis comes peregrinationis nostræ, in hanc gratiam quæ ministratur a nobis ad Domini gloriam, et destinatum voluntatem nostram :

20. Devitantes hoc, ne quis nos vituperet in hac plenitudine quæ ministratur a nobis.

21. * Providemus enim bona non solum coram Deo, sed etiam coram hominibus.

22. Misimus autem cum illis et

* Rom., 12, 17.

1^o S. Barnabé, apôtre au même titre que les autres, ne pouvait être envoyé par S. Paul son égal, et surtout en sous-ordre par rapport à Tit. Compar. Act., VIII, 14; XI, 22, 30; XIII, 2, 3. 2^o Ce que dit S. Paul ici se rapporte au passage des Actes, XX, 1; et la séparation de S. Barnabé d'avec S. Paul avait déjà eu lieu précédemment. Act., XV, 39. Une seconde opinion pense qu'il est ici question de S. Luc. Origène, in Luc. hom. I. S. Jérôme, de Vir. illustr., cap. VII, Opp., t. II, p. 839, éd. Vallars; præf. in Matth., t. VII, p. 2; in Ep. ad Philem., p. 763. S. Anselme, Cajétan, Noël Alex., Corn. de la Pierre, et enfin de nos jours le Dr Bisping. Mais les mots in *Evangelio* ne peuvent s'entendre du récit évangélique composé par S. Luc: il n'existait pas encore. Ce mot, dans le N. T. et dans S. Paul en particulier, signifie toujours la prédication orale de l'Évangile; et dans ce cas il ne peut pas désigner exclusivement S. Luc: mais il peut très-bien s'appliquer à Silas, nommé pl. h., I, 19, auquel aussi paraissent mieux convenir les mots suivants: « per omnes Ecclesias. » Compar. Act., XV-XVIII, 5. De plus, ainsi que nous allons le voir, le verset suiv. s'explique mieux de Silas que de S. Luc. Nous préférons donc le sentiment de Baronius et d'Estius, qui défendent ce dernier sentiment. Il nous paraît avoir en sa faveur le plus de probabilités. Meyer et Kling n'ont pas cru devoir examiner la question.

19. — *Ordinatus est ab Ecclesiis comes... in hanc gratiam.* Nous lisons ceci de Silas, et non de S. Luc (Act., XV, 40), après la séparation des SS. Barnabé et Paul. — *Ad Domini gloriam.* Grec: « ad ejusdem Do-

mini »; c. à d., Notre-Seigneur Jésus-Christ. — *Destinatum.* Ce mot n'est pas dans le grec. — *Voluntatem nostram.* Sous-entendez « excitandam manifestandam ». Quelques éd. grecques lisent « vestram »; mais la leçon de la Vulg. a été reconnue par Meyer et Tischendorf comme étant la meilleure. A cause du pronom « nostram », nous pensons que la fin du verset, à partir de « ad Domini gloriam », doit être rattachée de préférence au verbe « ordinatus est », et non à « ministratur. »

20. — Le maniement d'un argent public, dit fort bien l'abbé Vidal, S. Paul, t. II, p. 59, est un feu qui brûle et noircit bien des réputations. Les adversaires de l'Apôtre, et ils étaient nombreux à Corinthe, auraient profité avec empressement de la moindre démarche imprudente.

21. — « Ecquid Pauli per esse queat? Non dixit: Pereat et ejulet qui hujusmodi quippiam suspicari in animum induxerit. » S. Chrys., XVIII, 2. « In illis quibus placere volumus, non gloriam nostram quærimus aut quærere debemus, sed illorum salutem; ut si bene ambulamus, nos sequendo non errent. » S. Aug., serm. XLVII, n. 12. « Propter alios fama necessaria est. » Id., serm. CCCLV, al. de Div. 49; de Vita et Mor. cleric., n. 1. Voy. Prov., XXII, 1. Eceli., XLI, 16.

22. — *Fratrem nostrum.* Non pas le propre frère de S. Paul!! ainsi que l'a pensé Rückert. Voy. pl. h., §§. 18-19, et pl. h., §. 23. Quel est ce frère? Quelques-uns, Théodoret, S. Thom. et Nicolas de Lyra, pensent que c'était Apollos. Comp. I Cor., XVI,

fratrem nostrum, quem probavimus in multis sæpe sollicitum esse : nunc autem multo sollicitiorem, confidentia multa in vos,

23. Sive pro Tito, qui est socius meus, et in vos adjutor, sive fratres nostri, apostoli Ecclesiarum, gloria Christi.

24. Ostensionem ergo, quæ est charitatis vestræ, et nostræ gloriæ pro vobis, in illos ostendite in faciem Ecclesiarum.

avec eux un de nos frères, que nous avons reconnu zélé en plusieurs occasions, et qui maintenant est bien plus zélé et plein de confiance en vous,

23. Soit à cause de Tite, qui est mon compagnon et mon aide auprès de vous ; soit à cause de nos frères, apôtres des Eglises et gloire du Christ.

24. Montrez donc en face des Eglises les preuves de votre charité envers eux et de la gloire que nous recevons de vous.

12. Mais, observe Meyer, ce rôle tout à fait secondaire ne pouvait convenir à un homme placé si haut dans l'estime des Cor. Voy. I Cor., I, 12 ; III, 4. Cela aurait pu indisposer les fidèles de Corinthe, dirons-nous à notre tour ; et puis, ajouterons-nous, pourquoi S. Paul ne l'aurait-il pas nommé ? S. Jérôme, t. VII, p. 739, pense que c'est Zénas. Compar. Tit., III, 13. Estius opine pour S. Luc. Ici nous nous abstenons, parce que nous n'avons aucune base sur laquelle nous puissions fonder un sentiment probable. Nous ne pouvons que répéter ici les paroles que nous avons citées, Rom., XVI, 7, et I Cor., XVI, 22, dans les notes.

23. — *Qui est.* Ces deux mots ne sont pas dans le gr., mais ils doivent être sous-entendus. Le gr. porte : « pro Tito socius et adjutor » ; deux nominat. avec un cas oblique. — *Fratres nostri.* 17. 18 et 22. — *Apostoli*

Ecclesiarum. C. à d., apôtres des Eglises, envoyés par elles, et non par Jésus-Christ, comme les véritables Apôtres, les Douze et S. Paul. En leur qualité d'envoyés ou représentants des Eglises pour l'œuvre de la collecte, ils seront parfaitement reçus des Corinthiens, S. Paul en est convaincu. C'est lui qui les envoie, mais ils sont les représentants des différentes Eglises de la Macédoine et de la Judée.

24. — *Quæ est.* Ces deux mots ne se lisent pas dans le gr. — *Nostræ gloriæ pro vobis.* Grec : « gloriationis. » — *In faciem Ecclesiarum.* Montrez aux représentants de ces Eglises que nous n'avons pas trop présumé de vous en leur faisant un éloge anticipé de votre empressement à nous être agréables et à contribuer généreusement à l'œuvre qu'ils entreprennent en faveur des chrétiens pauvres de Jérusalem.



CHAPITRE IX

S. Paul exhorte les Corinthiens à préparer leurs aumônes pour l'époque de son arrivée parmi eux (ŷŷ. 1-5) et à donner abondamment et avec joie. (ŷŷ. 6-8). — Ne pas calculer, mais avoir confiance en la divine Providence, qui saura bien multiplier leurs biens. (ŷŷ. 9-11.) — Avantages spirituels qu'ils recueilleront de leurs aumônes. (ŷŷ. 12-15.)

1. Quant à l'assistance qui se prépare pour les saints, il est superflu que je vous en écrive.

2. Je sais que votre cœur y est porté : aussi je me glorifie de vous devant les Macédoniens ; parce que l'Achaïe aussi s'est préparée dès l'année passée, et que votre zèle en a excité plusieurs.

3. Or j'ai envoyé des frères, afin que ce ne soit pas en vain que je me suis glorifié de vous sur ce point, et que vous soyez prêts comme je l'ai dit ;

4. De peur que, si les Macédoniens viennent, avec moi et ne vous trouvent pas prêts, nous n'ayons à rougir, nous (pour ne pas dire vous), à ce sujet.

5. J'ai donc jugé nécessaire de prier nos frères d'aller vers vous avant moi et de faire que l'aumône promise soit préparée, mais comme une bénédiction, et non comme une avarice.

1. Nam de ministerio, quod fit in sanctos, ex abundantia est mihi scribere vobis.

2. Scio enim promptum animum vestrum : pro quo de vobis glorior apud Macedones. Quoniam et Achaia parata est ab anno præterito, et vestra æmulatio provocavit plurimos.

3. Misi autem fratres : ut ne quod gloriamur de vobis, evacuetur in hac parte, ut (quemadmodum dixi) parati sitis :

4. Ne cum venerint Macedones mecum, et invenerint vos imparatos, erubescamus nos (ut non dicamus vos) in hac substantia.

5. Necessarium ergo existimavi rogare fratres, ut præveniant ad vos, et præparent repromissam benedictionem hanc paratam esse, sic quasi benedictionem, non tanquam avaritiam.

1. — *Nam.* Cette conjonction rattache ce ŷ. à tout ce qui précède, VIII, 16-24. — *Ex abundantia est.* Gr. : « abundans est »

2. — Remarquez comment l'Apôtre se sert de l'exemple des Macédoniens pour exciter les Corinthiens, et de celui des Corinthiens pour animer les Macédoniens. — *Achaia.* C'est la province dont Corinthe était la capitale. « Non dixit : Illos imitemini. Neque enim hoc tantam ad eorum animos zelo inflammandos vim habebat. Quoniam ergo modo ? Vestrum illi exemplum secuti sunt. Ne committite ut magistris discipulis inferiores videamini. » S. Chrys., hom. XIX, 1.

3. — *Ut... parati sitis.* — Voy. I Cor., XVI, 2.

4. — *In hac substantia.* S. Chrys., les interprètes gr. et les anc. éd. ajoutent « gloriationis », mais cette addition a contre elle les mss. C'est une glose prise du ch. XI, 17. Les interprètes et les éditeurs modernes ont donné pleinement raison à la leçon de la Vulgate. Mais nous croyons que les mots « in hac substantia » doivent se rapporter en effet à ce qui a été dit pl. h., ŷ. 3.

5. — *Non tanquam avaritiam.* « Mala est avaritia. Palliare se volunt homines nomine pietatis et dealbare, ut quasi propter filios vi-

6. Hoc autem dico : Qui parce seminat, parce et metet : et qui seminat in benedictionibus, de benedictionibus et metet.

7. Unusquisque prout destinavit in corde suo, non ex tristitia, aut ex necessitate : * hilarem enim datorem diligit Deus.

* *Eccli.*, 35, 11.

8. Potens est autem Deus omnem gratiam abundare facere in vobis : ut in omnibus semper omnem sufficientiam habentes, abundetis in omne opus bonum,

9. Sicut scriptum est : * Dispersit, dedit pauperibus : justitia ejus manet in sæculum sæculi.

* *Ps.* 111, 9.

10. Qui autem administrat semen seminanti, et panem ad manducan-

6. Or je dis ceci : Qui sème avec parcimonie, moissonnera avec parcimonie ; et qui sème dans les bénédictions, moissonnera dans les bénédictions.

7. Que chacun *donne* selon qu'il l'a résolu en son cœur, non avec tristesse ou par nécessité : car Dieu aime celui qui donne joyeusement.

8. Or Dieu peut faire abonder en vous toute grâce ; de sorte qu'ayant toujours en toutes choses tout ce qui suffit, vous abondiez en toute sorte de bonnes œuvres,

9. Ainsi qu'il est écrit : Il a distribué, il a donné aux pauvres ; sa justice demeure dans les siècles des siècles.

10. Or Celui qui donne la semence au semeur donnera aussi le pain

deantur servare, quod propter avaritiam servant. » S. Aug., serm. ix, al. de Temp. 96, n. 20.

6. — *Dico*. Ce verbe n'est pas dans le grec. — *Qui parce*, etc. « Terræ committis et tanto amplius colligis : Christo committis et perdis ? » S. Aug., in ps. xxxvi, n. 7. — *In, de benedictionibus*. — Abondamment. Cette parole se vérifie de la récompense que Dieu réserve, dans l'ordre temporel comme dans le spirituel, aux âmes charitables. « Hoc tibi dicit Dominus tuus : Pauca vis dare et plura accipere. Ecce adsum, da et sume. Tempore redditionis reddam tibi. Et quid reddam ? Pauca dedisti, plura sume : terrena dedisti, cœlestia sume : temporalia dedisti, æterna sume : mea dedisti, me ipsum sume. » S. Aug., serm. xxxviii, al. de Temp. 245, n. 8.

7. — *Hilarem datorem diligit Deus*. Voy. Prov., xxii, 8, d'après les LXX. Ces mots ne se lisent pas dans le texte hébreu des Proverbes. *Eccli.*, xxxv, 11. Rom., xii, 8. — « Si panem dederis tristis, » dit S. Aug., après avoir cité ce passage de S. Paul, « et panem et meritum perdidisti. » In ps. xlii, n. 8.

8. — *Ut in omnibus semper omnem sufficientiam habentes, abundetis in omne opus*. Remarquez cette gradation. — *Opus bonum*. Les aumônes. Voy Act., ix, 36.

9. — *Justitia ejus*. 1^o Métonymie : la justice pour les fruits, les récompenses de la justice de l'âme charitable. 2^o L'aumône est ici et au 7. suiv. appelée du nom de justice pour deux raisons. La première est « quia justum est non sibi soli retinere quod in com-

mune omnibus datum est. » S. Ambr. « Deus non de re illius cui jubet, sed de re sua jubet donari. » S. Aug., serm. I, n. 2. « Sentit animus christianus simile esse fraudi, si superflua sua non tribuerit indigenti. » Id., serm. ccvi, al. de Div. 70, n. 2. « Si de tuo dares, largitio esset ; cum de illius das, redditio est. » Id., in ps. xcvi, n. 15. La seconde raison est que, pour avoir part à ces récompenses, la charité doit être faite par l'âme en état de justice, et non pas de péché. Compar. I Cor., xiii, 1-3. Cette même dénomination à l'égard de l'aumône se retrouve pl. b., 7. 10, et Matth., vi, 1. — *In sæculum sæculi*. C'est ainsi que nous lisons dans l'éd. du P. Vercellone. Mais le texte gr. et de bons mss. latins lisent « in æternum » : leçon préférée par Estius.

10. — *Qui autem... ad manducandum*. Allusion au passage d'Isaïe, lv, 10. — *Præstabit*. — Quelques éd. et quelques interprètes rapportent ce verbe à ce qui précède ; d'autres pensent qu'il est préférable de le rapporter à ce qui suit, et de regarder la virgule comme étant entre « manducandum » et « præstabit ». On garde mieux de cette manière le parallélisme. Par respect pour la Vulgate, nous nous en tenons à sa ponctuation. « Qui administrat semen, præstabit et multiplicabit semen ; et panem ad manducandum, aug'bit, » etc. « Si vereris, si metuis ne si operari plurimum cœperis, patrimonio tuo larga operatione finito, ad penuriam forte redigaris, esto in hac parte intrepidus, esto securus : finiri non potest unde in usus Christi impenditur, unde opus cœleste celebratur. »

pour manger, et multipliera aussi votre semence et fera croître de plus en plus les fruits de votre justice;

11. Afin qu'enrichis de toutes choses, vous donniez avec abondance en toute simplicité, ce qui nous fait rendre des actions de grâces à Dieu.

12. Car cette offrande dont nous sommes les ministres, non-seulement supplée à ce qui manque aux saints, mais encore elle fait abonder de nombreuses actions de grâces au Seigneur :

13. A cause de ce que prouve cette offrande, ils glorifient Dieu de l'obéissance qui vous fait confesser l'Évangile du Christ et partager simplement avec eux et avec tous ;

14. Et ils prient pour vous et ils vous aiment, à cause de l'éminence de la grâce de Dieu en vous.

15. Grâces à Dieu pour son don ineffable !

dum præstabit, et multiplicabit semen vestrum, et augebit incrementa frugum justitiæ vestræ :

11. Ut in omnibus locupletati abundetis in omnem simplicitatem, quæ operatur per nos gratiarum actionem Deo.

12. Quoniam ministerium hujus officii, non solum supplet ea quæ desunt sanctis, sed etiam abundat per multas gratiarum actiones in Domino.

13. Per probationem ministerii hujus, glorificantes Deum in obedientia confessionis vestræ, in Evangelium Christi, et simplicitate communicationis in illos, et in omnes,

14. Et in ipsorum obsecratione pro vobis, desiderantium vos propter eminentem gratiam Dei in vobis.

15. Gratias Deo super inenarrabili dono ejus.

S. Cyr., de Op. et Eleemos. « Operarius Dei es quando das egentibus; seminas hieme quod metas æstate. Quid ergo metuis infidelis, ne in hac magna domo tantus paterfamilias non pascat operarium suum ? » S. Aug., serm. cccxii, n. 7, après avoir cité notre *ÿ*. Voy. aussi S. Chrys., hom. xix, n. 4.

11. — *Ut abundetis*. Ces deux mots ne sont pas dans le gr., mais on doit les y sous-entendre. — *Simplicitatem*. Voy. pl. h., viii, 2. — *Operatur per nos*. Voy. au *ÿ*. suiv.

12. — *Hujus officii*. Le mot grec employé par l'Apôtre, « liturgias », signifie le ministère sacré qu'accomplissent les prêtres, dans les prières et sacrifices publics. Grimm, p. 256. Voy., dans le texte gr., Rom., xv, 16. Phil., ii, 17, 25. « Ces mots de notre verset ne doivent pas se rapporter à S. Paul lui-même, ainsi que le pensent plusieurs auteurs à la suite d'Estius, mais aux Corinthiens qui feront l'aumône, ainsi que le montre le commencement du *ÿ*. suiv.

13. — *Per probationem ministerii hujus*. En ressentant les effets du ministère de charité que vous allez remplir à leur égard. — *In obedientia... in evangelium*. Voy. pl. h., x, 8. Ils rendront grâces à Dieu pour votre foi à

l'Évangile : car votre charité en est la conséquence. — *Et in omnes*. Parce que vous êtes aussi prêts à exercer votre charité, non-seulement envers les pauvres de Jérusalem, mais aussi en faveur de tous ceux qui auraient recours à vous. Remarquez que l'obéissance à l'Évangile et la charité nous sont ici représentées par l'Apôtre comme des dons de Dieu. Voy. pl. h., *ÿÿ*. 14, 15.

14. — *Ipsorum obsecratione pro vobis, desiderantium vos*. Estius, Meyer et d'autres auteurs, embarrassés par la construction de cette phrase, n'en ont pas rendu avec clarté le sens, qui nous parait être celui-ci : Les judéo-chrétiens de Jérusalem, secourus par vous, prieront pour vous, et dans leurs prières leur reconnaissance leur inspirera de l'amitié pour vous, et ils reconnaitront que les Juifs et les gentils sont vraiment frères entre eux par le Christ, et qu'il ne doit plus y avoir ce froid, ce manque de sympathie qui jusqu'ici a régné entre eux. « *Ipsorum desiderantium* » est donc en grec un génitif absolu, qu'il eût été plus exact de traduire en latin par l'ablatif. Le mot « obsecratione » doit être regardé comme un ablatif d'instrument. Voy. Bisping.

15. — *Dono*. La foi des Corinthiens, et les

CHAPITRE X

S. Paul, en réponse au reproche de manque de force et de hardiesse que lui adressaient ses adversaires, établit qu'il a reçu de Dieu le pouvoir de punir tous ceux qui désobéissent à Jésus-Christ en sa personne. (ŷŷ. 1-6.) — Ce pouvoir, il en usera sans crainte, et montrera qu'il sait aussi faire paraître dans sa manière d'agir l'énergie que ses adversaires reconnaissent bien dans ses lettres, mais qu'ils lui contestent dans la pratique. (ŷŷ. 7-11.) — Vanité des faux apôtres. (ŷ. 12.) — Pour lui, il se glorifie dans les limites de la vérité, sans s'attribuer la gloire des travaux des autres. (ŷŷ. 13-16.) — Du reste, on ne doit se glorifier que dans le Seigneur. (ŷŷ. 17-18.)

1. Ipse autem ego Paulus obsecro vos, per mansuetudinem et modestiam Christi, qui in facie quidem humilis sum inter vos, absens autem confido in vobis.

2. Rogo autem vos ne præsens audeam, per eam confidentiam qua existimor audere, in quosdam qui arbitrantur nos tanquam secundum carnem ambulemus.

3. In carne enim ambulantes, non secundum carnem militamus.

4. Nam arma militiæ nostræ non

1. Or moi-même, Paul, je vous supplie par la mansuétude et la modestie du Christ, moi qui, en votre présence, suis humble parmi vous, et, absent, agis envers vous avec hardiesse ;

2. Je vous en prie, que je n'aie pas à user, lorsque je serai présent, de cette hardiesse qu'on m'attribue, envers quelques-uns qui estiment que nous marchons selon la chair.

3. En effet, vivant dans la chair, nous ne combattons pas selon la chair.

4. Car les armes de notre milice

fruits temporels et spirituels que vont recueillir de cette collecte les chrétiens de Jérusalem et de Corinthe. — *Inenarrabili*. Voy. Rom., xi, 33. I Cor., xv, 57. Gal., i, 5. « Verum Dei munus », dit S. Cyp. en parlant de l'aumône, « et maximum quo christianus perfert gratiam spiritualem, promeretur Christum iudicem et Deum computat debitorem. » De Op. et Eleemos.

1. — Ici commence la troisième partie de notre épître. Cette partie est entièrement polémique. Voy. la préface. — *Obsecro vos*. Le régime du verbe n'est pas exprimé. Qu'est-ce que l'Apôtre demande ici ? A n'être pas obligé d'en venir aux mesures de rigueur. — *Per mansuetudinem et modestiam Christi*. Matth., xi, 29. Compar. Is., xlii, 2, 3. — *Confido in vobis*. Grec : « audeo, audax sum in vos. » Nous croyons, contrairement à ce que pense Estius, qu'il faut voir ici une allusion mêlée d'ironie aux propos malveillants des adversaires de l'Apôtre. Compar. ŷŷ. 2-10. Voy. S. Chrys., hom. xxi, 4.

2. — *Rogo autem*. Répétition servant à

donner plus de force à ce qu'il vient de leur dire. — *Qua existimor*. En grec, le verbe est au participe moyen : « in quosdam qui existimant ». — *Audere*. Il faudrait : 1° une virgule après ce verbe, pour le motif que nous allons donner ; 2° sous-entendre le participe « absens », comme parallélisme au participe « præsens » du commencement du ŷ. — *In quosdam*. Ces mots se rapportent à l'expression « ne præsens audeam », et non au verbe « audere » : aussi, disions-nous, le sens gagnerait beaucoup en clarté si on mettait la virgule dont nous parlions. — *Tanquam secundum carnem ambulemus*. C. à d., qui pensent que nous traitons les Corinthiens avec douceur, dans des vues charnelles, pour ménager nos intérêts temporels, leur considération à notre égard, etc.

3. — Comp. Rom., viii, 4. I Tim., i, 18.

4. — *Non carnalia*. C. à d., « non infirma. » Compar. Matth., xxvi, 41. Rom., viii, 3. — *Sed potentia Deo*. Hébraïsme, qui signifie, la puissance devant Dieu, par conséquent réelle. Comp. Gen., x, 9. Jon.,

ne sont point charnelles, mais puissantes en Dieu pour renverser les remparts, et détruire les desseins,

5. Et toute hauteur qui s'élève contre la science de Dieu, et réduire en servitude toute intelligence sous l'obéissance du Christ ;

6. Ayant le pouvoir de punir toute désobéissance, quand votre obéissance sera complète.

7. Jugez des choses selon leur apparence. Si quelqu'un se persuade à lui-même qu'il est au Christ, il doit aussi penser en lui-même que, de même qu'il est au Christ, nous le sommes pareillement.

carnalia sunt, sed potentia Deo ad destructionem munitionum, consilia destruentes,

5. Et omnem altitudinem extolentem se adversus scientiam Dei, et in captivitatem redigentes omnem intellectum in obsequium Christi,

6. Et in promptu habentes ulcisci omnem inobedientiam, cum impleta fuerit vestra obedientia.

7. Quæ secundum faciem sunt, videte. Si quis confidit sibi Christi se esse, hoc cogitet iterum apud se : quia sicut ipse Christi est, ita et nos.

III, 3, dans l'hébreu et dans les LXX. Voy. Gesen., Gramm. Hébr. [en allemand] ; Winer, Gramm. de la Grécité du N. T. [en allemand], p. 232, 7^e éd., 1867. Beelen, Grammat. Græcitatatis N. T., p. 218. On rencontre cette expression dans les auteurs grecs. Hesiod. Op., 825. Eschyle, Agam., 252. Les auteurs qui, avant ou après Estius, ont expliqué « potentia per Deum, a Deo », n'ont pas saisi le sens de l'hébraïsme employé ici par Saint Paul. Voir aussi le Comm. de Meyer. — *Munitionum*. L'Apôtre explique dans les 77. suiv. ce qu'il entend par ce mot.

5. — *Consilia... adversus scientiam*. Voy. I Cor., I, 19-25 ; III, 19, 20. — *Destruentes*. La grammairie aurait demandé « destruentia » ; mais, ici comme ailleurs, S. Paul passe de l'objet à la personne, ainsi que l'indique du reste la suite du 7. Compar. Matth., xxviii, 19. « Docete omnes gentes, baptisantes eos. » Rom., II, 14. « *Gentes... ipsi sibi sunt lex,* » etc. Voy. la note. — *In obsequium*. Gr. : « inobedientiam ». Les docteurs cath. citent ce passage pour montrer que, dans les chrétiens sur la terre, la foi est un acte libre de la volonté, aidée par la grâce ; tandis que, chez les démons et les damnés, elle est nécessitée par l'évidence, à laquelle ils ne peuvent résister. « Nemo credit nisi volens, » a dit S. Thom. in Rom. « Scimus eos qui corde proprio credunt in Dominum, sua id facere voluntate ac libero arbitrio. » S. Aug., ep. ccxvii, al. 107, n. 16. Mais toujours avec le secours indispensable de la grâce de Dieu, qui « volentes ex nolentibus facit. Ut quid Deo gratias agimus, si hoc ipse non fecit? Ut quid tanto magis eum magnificamus, quanto magis nolebant credere quos credidisse gaudemus, si gratia divina

voluntas in melius non mutatur humana? » Id., *ibid.*, n. 24.

6. — *Ulcisci*. Pouvoir pénal de l'Eglise. S. Aug. s'est servi de ce texte, ep. clxxxv, al. 50, n. 24, pour prouver qu'il faut user de rigueur contre les hérétiques et les schismatiques. « Aliud est charitas severitatis, aliud charitas mansuetudinis ; una quidem charitas est, sed diversa in diversis operator. » S. Aug., Contr. Parmen., lib. III, 2. — *Cum impleta fuerit vestra obedientia*. Quand vous vous serez séparés des fauteurs de troubles parmi vous. « Neque enim potest esse salubris correptio, nisi cum ille corripitur qui non habet sociam multitudinem. Cum vero morbus plurimos occupaverit, nihil aliud restat quam dolor et gemitus. » S. Aug., *ibid.*, n. 14. Voy. aussi ce n. en entier et le n. 17. Compar. Matth., xiii, 29, 30.

7. — *Videte*. Le verbe grec peut être pris comme un impératif ou comme un indicatif, ainsi que l'ont fait, après S. Chrys., hom. xxii, 1, Œcumen. et Théophyl. Mais il est préférable de le prendre, avec la Vulgate, pour un impératif. Le contexte y gagne : aussi Bisping embrasse-t-il résolument cette interprétation. — *Christi se esse*. Voy. pl. b., xi, 5, 13, 22, 23. L'Apôtre fait allusion à ses adversaires, les docteurs judaïques, qui, contrairement à l'enseignement de S. Paul, soutenaient pour tous les chrétiens, Juifs ou gentils d'origine, la nécessité de la circoncision et des autres prescriptions mosaïques. Ils prétendaient, en leur qualité de juifs de la Palestine, appartenir eux seuls à Jésus-Christ ; eux seuls, et non pas Paul, né à Tarse et partisan d'un christianisme dégagé des prescriptions légales, avaient le droit de se dire les disciples et les apôtres de Jésus-Christ. Voy.

8. Nam, et si amplius aliquid gloriatus fuero de potestate nostra, quam dedit nobis Dominus in ædificationem, et non in destructionem vestram : non erubescam.

9. Ut autem non existimer tantquam terrere vos per epistolas :

10. Quoniam quidem epistolæ, iniquunt, graves sunt et fortes : præsentia autem corporis infirma, et sermo contemptibilis :

11. Hoc cogitet qui ejusmodi est, quia quales sumus verbo per epistolas, absentes, tales et præsentis in facto.

12. Non enim audemus inserere, aut comparare nos quibusdam, qui seipsos commendant : sed ipsi in nobis nosmetipsos metientes, et comparantes nosmetipsos nobis.

13. Nos autem non in immensum gloriabimur, * sed secundum mensuram regulæ, qua mensus est nobis Deus, mensuram pertingendi usque ad vos.

* *Ephes.*, 4, 7.

8. En effet, si je me glorifiais davantage encore de la puissance que le Seigneur m'a donnée pour votre édification, et non pour votre destruction, je n'en rougirais pas.

9. Et pour qu'on ne me regarde pas comme si je vous effrayais par des lettres ;

10. Parce que les lettres, disent-ils, sont graves et fortes ; tandis que, lorsqu'il est présent, son corps est faible et son langage méprisable :

11. Que celui qui est de cet avis considère que tel nous sommes dans le langage qu'absent nous tenons par lettres, tel nous sommes aussi dans nos actions, étant présent.

12. Car nous n'osons pas nous mettre au rang de quelques-uns qui se recommandent eux-mêmes, ou nous comparer à eux ; mais nous nous mesurons sur nous-même, et nous nous comparons à nous-même.

13. Ce n'est donc pas démesurément que nous nous glorifierons, mais selon la mesure du partage que Dieu nous a mesuré, mesure qui nous a fait arriver jusqu'à vous.

Baur, *Paulus der Ap. J.-C.* 2^e éd., 1866, t. II, p. 296 et suiv.

8. — *In ædificationem, et non in destructionem vestram.* S. Paul nous représente ici les Eglises particulières comme des édifices, et les pasteurs, selon qu'ils sont bons ou mauvais, en sont les constructeurs ou les démolisseurs. — *Non erubescam.* Je ne passerai pas pour, je ne parlerai pas comme un menteur ou comme un homme vaniteux.

9. — *Autem.* Ce mot manque dans le grec ; mais S. Chrys., hom. xxii, 1, l'a lu : d'où nous pouvons conclure qu'il est tout naturel de le sous-entendre ou de l'ajouter. — *Per epistolas.* Sous-entendez « seulement ».

10. — Tout ce $\dot{\gamma}$. doit être considéré comme formant une parenthèse. L'Apôtre reprend et continue la phrase du $\dot{\gamma}$. 9 au $\dot{\gamma}$. 11. — *Sermo contemptibilis.* Il ne faut pas voir dans cette expression un reproche que les adversaires de S. Paul auraient fait à ce grand Apôtre de n'être pas éloquent : car qui oserait douter de cette éloquence ? Les lettres

que nous lisons n'en sont qu'un pâle reflet. Cette expression indique, ou que l'organe vocal de S. Paul était faible, ou bien qu'il n'employait pas en parlant le langage ferme et incisif de ses lettres.

11. — Voy. pl. b., xii, 20. *Si venero iterum, non parcam.* xiii, 2.

12. — *Non enim... qui seipsos commendant.* Allusion, mêlée d'ironie, à la vanité et à la jactance des faux apôtres. — *Sed ipsi... nosmetipsos nobis.* Voici la leçon du texte grec. Elle se trouve dans S. Aug., in ps. xxxiv, serm. ii, n. 10, et ailleurs. « Sed ipsi (les adversaires du saint Apôtre), in se ipsos se ipsos metientes, et comparantes se ipsos sibi ipsis, non intelligunt. » « Hoc est quam sint ridiculi, cum se ipsos inter se efferunt. » S. Chrys., hom. xxii, 2. Cet emploi du même verbe sans régime direct se retrouve Ps. xlviii, 13, 21. On peut donc dire que nous avons ici un hébraïsme.

13. — *In immensum.* Gr. : sans mesure. — *Sed secundum mensuram... Deus.* Voy.

14. Car nous ne nous étendons pas au delà, comme si nous n'étions pas arrivé jusqu'à vous : en effet, nous sommes arrivé jusqu'à vous avec l'Évangile du Christ ;

15. Sans nous glorifier démesurément pour les travaux d'autrui, mais avec l'espoir que votre foi croîtra, et que nous grandirons en vous de plus en plus selon notre partage,

16. Et que nous évangéliserons même au-delà de vous, sans nous y glorifier, dans le partage d'autrui, de ce qui aura été préparé.

17. Que celui qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur.

18. Car ce n'est pas celui qui se recommande lui-même qui est approuvé, mais celui que Dieu recommande.

14. Non enim quasi non pertinentes ad vos, superextendimus nos : usque ad vos enim pervenimus in Evangelio Christi ;

15. Non in immensum gloriantes in alienis laboribus : spem autem habentes crescentis fidei vestræ, in vobis magnificari secundum regulam nostram in abundantiam,

16. Etiam in illa quæ ultra vos sunt evangelizare, non in aliena regula in iis quæ præparata sunt gloriari.

17. * Qui autem gloriatur, in Domino gloriatur.

* Jer., 9, 23. I Cor., 1, 31.

18. Non enim qui seipsum commendat, ille probatus est : sed quem Deus commendat.

Rom., XII, 3. Eph., IV, 7. Cette sage maxime était connue des païens. « Metiri se quemque suo modulo ac pede, verum est. » Horat., lib. I, ep. VII, 97. — *Pertingendi usque ad vos*. De me dire, de me conduire à votre égard comme votre apôtre, et d'exiger les égards que vous me devez à ce titre.

14. — L'Apôtre développe cette dernière pensée dans ce *ÿ.*, qui doit être regardé comme formant une parenthèse. — *Usque ad vos pervenimus*. Voy. I Cor., IV, 15 ; IX, 1, 2.

15. — *In alienis laboribus*. Rom., XV, 18, 20, 21. — *Crescentis fidei vestræ*. Pour bien saisir ici le sens, il faut remarquer que ce sont ici des génitifs absolus (voy. S. Chrys., hom. XXII, 2), qu'il aurait fallu, pour la plus grande clarté du texte, traduire en latin par des ablatifs absolus. — *In vobis*. Nous croyons qu'il faut rapporter ces mots à ce qui précède, et considérer la virgule comme étant entre « vobis » et le verbe suivant. — *Magnificari*. Le vrai sens de ce verbe est donné par la première partie du *ÿ.* suiv.

16. — *Evangelizare*. Rom., XV, 24, 28. — *Non in aliena regula*. Même signification que « alienis laboribus ». Les in-

terprètes voient avec raison dans ces deux versets une allusion au procédé déloyal des adversaires de l'Apôtre. Ils étaient venus à Corinthe pour détacher cette Eglise de S. Paul, qui l'avait fondée aux prix de ses travaux sans nombre. — *In iis quæ præparata sunt*. Nous pensons qu'il faut ici sous-entendre « ab aliis », et non « a me ». L'Apôtre développe ce qu'il vient de dire par « non in aliena regula. »

17. — Voy. I Cor., I, 31 ; IV, 7. « Quidquid hic favoris captas quod non ad Deum retuleris, ipsi furaris. » S. Bern., in Cant. serm. XIII, n. 7. Voy. du reste ce sermon en entier, et encore serm. VII, de Div., qui se trouvent t. II, pp. 1199, 1301, éd. B., et 2321, 2727, éd. G. « Cum bene agitur, Deum per nos agere intelligamus. » S. Aug., de Quant. anim., n. 78. « Dicit [Cyprianus] in nullo gloriandum, quando nihil nostrum sit. » Id., Contr. duas ep. Pelag., lib. IV, n. 26. « In Domino gloriari, similiter ut cætera, Dei donum est. Quod qui non habet, quæcumque habet, inaniter habet. » Id., de Dono Persev., n. 66.

18. — *Qui seipsum commendat*. « Qui gloriatur in se, in insipiente gloriatur. » Id., serm. CLX, n. 1.

CHAPITRE XI.

Après ce qu'il vient de dire, l'Apôtre ne devrait pas faire lui-même son éloge ; cependant il va le faire, par zèle pour les Corinthiens et pour les tirer du danger dont il les voit menacés. (ŷŷ. 4-4.) — Il a pour le moins fait autant que ses adversaires. (ŷŷ. 5-6.) — Il a annoncé l'Évangile aux Corinthiens, sans avoir jamais voulu recevoir quoi que ce fût d'eux. (ŷŷ. 7-11.) — Motifs de cette conduite, et caractère des faux apôtres. (ŷŷ. 12-15.) — S. Paul revient à son éloge. Il a les mêmes avantages d'origine qu'eux. (ŷŷ. 16-22.) — Mais c'est surtout par les souffrances qu'il a endurées qu'il s'est montré bien plus qu'eux un véritable apôtre de Jésus-Christ (ŷŷ. 23-33).

1. Utinam sustineretis modicum quid insipientiæ meæ, sed et supportate me :

2. Æmulor enim vos Dei æmulatione. Despondi enim vos uni viro virginem castam exhibere Christo.

1. Plaise à Dieu que vous supportiez un peu mon imprudence ! mais supportez-moi :

2. Car j'ai pour vous un amour de jalousie, et d'une jalousie de Dieu, parce que je vous ai fiancés à l'unique époux, au Christ, pour vous présenter à lui comme une vierge pure.

1. — *Insipientiæ meæ.* — « Quod suas ipse laudes prædicaret ; hoc enim plerosque offendit. » S. Chrys., hom. xxiii, 1. Compar. Prov., xxvii, 2. « Non te laudes ; et quando bonus es, laudando te bonum, fis malus : bonum te fecerat humilitas, malum te facit superbia. » S. Aug., in ps. xxv, n. 11. Voy. aussi in ps. cxliv, n. 7. — *Sed et supportate me.* Le verbe grec peut être considéré comme un impératif, ainsi que le veulent, avec la Vulgate, Estius, Bengel et Bisping, ou comme un indicatif. C'est dans ce sens que l'expliquent S. Chrys. et les interprètes grecs, le P. Justiniani et Meyer. Nous préférons ce second sentiment, avec lequel on est plus à même de rendre raison de la figure de correction « epanorthosis », que l'Apôtre emploie ici. Cependant le contexte ne s'oppose pas ausens de la Vulgate. Mais ce sens, ainsi que l'observe Meyer, donne peut-être quelque chose de mou à la phrase de l'Apôtre.

2. — *Dei æmulatione.* — Les uns expliquent ceci d'une jalousie qui aurait Dieu pour auteur : de Wette, Wolf ; d'autres, d'une jalousie pour Dieu, comme, par ex., Estius et Schulz, et avant eux, S. Aug., in ps. cxviii, serm. xxviii, n. 2 ; d'autres enfin, Fritzsche et Bengel, d'une grande jalousie. Nous l'entendons, nous, avec Meyer et Bisping, de la jalousie que Dieu a, ou plutôt qu'il témoigne à l'égard de son peuple. Voy. Is., liv, 5 ; lxii, 5. Ezech., xvi, 8 et suiv. ; xxiii, et Os.,

ii, 19, 20. — *Despondi.* Gr. : « aptavi. » C'est ainsi que ce texte se lit dans S. Aug., de Bono viduit., cap. x, n. 13 ; de Genes., contr. Manich., lib. II, cap. iii, et Contr. Faust. manich., lib. XV, cap. iii. — *Vos.* « Se pronubæ, illos autem sponsæ loco constituens. » S. Chrys., hom. xxiii, 1. « Sponsalium præsens tempus, alterum nuptiarum, tum videlicet, cum dicitur, Surrexit Sponsus. » Id., ibid. — *Virginem castam.* « O rem novam ! In mundo virgines ante matrimonium manent, post matrimonium non item. Hic autem non sic. Verum etiamsi virgines ante hoc matrimonium non sint, post initum matrimonium virgines efficiuntur. Sic tota Ecclesia virgo est. Etenim ad omnes conjugatos et conjugatas Paulus loquitur. » Id., ibid. En effet, ceci s'applique à tous les chrétiens (voy. Origène, hom. xii in Levit. S. Basil., de Vera Virgin. S. Bernard, serm. ii Dom. I post Epiph. Tertull., de Veland. Virgin., cap. xvi) ; mais d'une manière particulière dans les âmes privilégiées que Dieu amène dans les cloîtres pour lui consacrer leur virginité. S. Aug., in Joan. tract. IX, n. 2. S. Jér., en parlant à la mère d'Eustochium, vierge chrétienne, lui adresse ces paroles : « Grande tibi beneficium, socrus Dei esse cæpisti. » Ep. xxii, n. 20, t. I, p. 103, éd. Vallars. L'Eglise a placé ce passage dans l'office et dans la messe des SS. Vierges.

3. Mais je crains que, comme le serpent séduisit Eve par son astuce, ainsi vos cœurs ne se corrompent et ne s'éloignent de la simplicité qui est dans le Christ.

4. Car si celui qui vient prêchait un autre Christ que nous n'avons pas prêché, ou si vous receviez un autre Esprit que vous n'avez pas reçu, ou un autre Evangile que vous n'avez pas reçu, vous le souffririez avec raison.

5. Mais j'estime que je n'ai rien fait de moins que les grands apôtres.

6. Car si je suis inhabile pour la

3. Timeo autem, ne * sicut serpens Hevam seduxit astutia sua, ita corrupantur sensus vestri, et excidant a simplicitate, quæ est in Christo.

* Gen., 3, 4.

4. Nam si is qui venit, alium Christum prædicat, quem non prædicavimus; aut alium spiritum accipitis, quem non accepistis; aut aliud Evangelium, quod non recepistis: recte patere mini.

5. Existimo enim nihil me minus fecisse a magnis apostolis.

6. Nam etsi imperitus sermone,

3.—*Hevam seduxit.* Gen., III. I Tim., II, 14. Apoc., XII, 9. — *Ita corrupantur.* La régularité de la construction aurait demandé: « ita corrupat, » etc. Remarquez ensuite l'emploi de ce verbe, parfaitement en rapport avec ce qui est dit au §. 2. — *Sensus vestri.* « Id est, vestræ mentes. Nam hoc magis proprium est. » S. Aug., serm. CCCXII, al. de Temp. 40, n. 5. « Serpens ergo iste adulter antiquus, virginitatem corrupendam, non carnis, sed cordis, inquit. » Id., in ps. XXXIX, n. 4. — *Et excidant.* Ces mots ne sont pas dans le grec; mais ils répondent très-bien au sens de la « constructio prægnans » du gr. — *A simplicitate... in Christo.* « Quærît serpens pollicitatione quadam scientiæ deicere de paradiso Ecclesiæ, quem non permittat redire ad illum paradisum unde primus homo dejectus est. » S. Aug., cit. dernière. Malgré cette interprétation de S. Aug., vraie en elle-même, nous croyons qu'il faut expliquer le subst. « simplicitas » dans le sens de la fidélité avec laquelle l'épouse consacre son affection entière à son époux.

4. — *Is qui.* L'Apôtre emploie ici le singulier, bien qu'il parle de plusieurs. Comp. « qui autem conturbat vos. » Gal., V, 10; et « sunt alii qui vos conturbant. » I, 7. — *Recte patere mini.* Il faut donner à ce verbe le sens des verbes « sustinere, supportare »; ils sont tous les trois exprimés en gr. par un seul et même verbe. Comme les choses énoncées par l'Apôtre n'ont pas lieu, Gal., I, 7-9, il est préférable de donner à l'adverbe un sens ironique, et non un sens affirmatif, ainsi que le pensent S. Chrys., les interpr. grecs et Estius. Le premier sens a pour lui le contexte et l'autorité de Meyer, de Wette, Bisping, Ewald, Kling, etc. Comp. pl. b., 19, 20.

5.—*Minus fecisse.* Le verbe grec a été rendu avec plus d'exactitude au ch. XII, 11: « nihil

minus fui. » — *A magnis apostolis.* Grec: « supra modum ap. ». L'adverbe grec dont se sert l'Apôtre, et le §. 6, qui convient aussi bien aux véritables apôtres de Jésus-Christ, font que nous préférons le sentiment du P. Justiniani, de Meyer et de Bisping, qui voient ici une allusion ironique aux faux apôtres pleins d'eux-mêmes, à celui de S. Chrys., d'Estius, de Corn. de la Pierre, qui pensent qu'il faut entendre ceci des saints apôtres Pierre, Jean et Jacques. Gal., II, 9. Car S. Paul s'est toujours donné comme l'égal des autres apôtres. I Cor., XV, 7-11, sans nier pourtant la primauté de S. Pierre. Gal., I, 18.

6. — *Etsi imperitus sermone.* I Cor., II, 1-4. « Paulum quotiescumque lego, videor mihi non verba audire, sed tonitrua. Legite epistolæ ejus. Videntur quidem verba simplicitate, et quasi innocentis nominis ac rusticani, et nec facere, nec declinare noverit insidias: sed quocumque respexeris fulmina sunt. » S. Jér., ep. XLVIII, ad Pammach., n. 13, col. 223, éd. Vallars. « Quanto videtur humilior, tanto altius non ventositate, sed soliditate transcendit. » S. Aug., de Doct. christ., lib. IV, cap. VI, n. 9. « Si quid ejus ad exemplum proferimus eloquentiæ, ex illis epistolis utique proferimus, quas etiam ipsi obtrectatores ejus, qui sermonem præsentis contemptibilem putari volebant, graves et fortes esse confessi sunt. » Id., cap. VII, n. 15. Le S. Doct. cite, n. 12, le pass. de notre chapitre, 16-30, et puis il ajoute: « Quanto ista eloquentiæ flumine cucurrerint, etiam qui stertit advertit. » Concluons donc avec le même S. Aug., si bon juge en pareille matière: « Sicut ergo Apostolum præcepta eloquentiæ secutum fuisse non dicimus, ita quod ejus sapientiam secuta sit eloquentia non negamus. » Ibid., n. 11. Voy. S. Chrys., Prolog. in ep. Pauli, t. X. Baur, Paulus, t. II, p. 307 et suiv., 2^e éd., 1866.

sed non scientia : in omnibus autem manifestati sumus vobis.

7. Aut numquid peccatum feci, meipsum humilians, ut vos exaltemini? quoniam gratis Evangelium Dei evangelizavi vobis?

8. Alias Ecclesias expoliavi, accipiens stipendium ad ministerium vestrum.

9. Et cum essem apud vos, et egerem, nulli onerosus fui : nam quod mihi deerat, suppleverunt fratres, qui venerunt a Macedonia : et in omnibus sine onere me vobis servavi, et servabo :

10. Est veritas Christi in me, quoniam hæc gloriatio non infringetur in me in regionibus Achaïæ.

parole, je ne le suis pas pour la science ; et nous nous sommes fait connaître à vous en toutes choses.

7. Est-ce que j'ai fait une faute en m'humiliant moi-même pour vous relever ? en vous prêchant gratuitement l'Évangile de Dieu ?

8. J'ai dépouillé les autres Eglises, en recevant d'elles mon salaire pour vous servir.

9. Et lorsque j'étais parmi vous et dans le besoin, je n'ai été à charge à personne : car ce qui me manquait, les frères qui sont venus de Macédoine l'ont fourni ; et en toutes choses j'ai pris et prendrai soin de ne pas vous être à charge.

10. C'est la vérité du Christ en moi, que cette gloire ne me sera pas ravie dans les régions de l'Achaïe.

Vidal, S. Paul, t. II, p. 435 et suiv. — *Sed non scientia*. I Cor., II, 7, 13. Gal., I, 11, 12, 16, etc. Peut-être que l'on pourrait voir ici une allusion ironique à l'éloquence creuse et superficielle des adversaires de l'Apôtre. Et qu'est-ce qu'une parole étrangère à la science ? Un vain son qui s'évanouit dans les airs. — *In omnibus manifestati*. L'Apôtre revient pour la seconde fois sur ce caractère de son ministère apostolique, la sincérité qui parle et qui agit au grand jour. Voy. pl. h., v, 11.

7. — *Numquid peccatum feci?* Litote, figure grammaticale par laquelle on dit moins pour signifier plus. — *Meipsum humilians*. En demandant ma subsistance à mon travail manuel. Act., XVIII, 3 ; xx, 34. I Cor., IV, 12. Comp. I Thess., IV, 11. — *Ut vos exaltemini*. Car, comme l'observe fort bien S. Chrys., hom., XXIII, 3, « amplius edificabantur, et non offendebantur. » Ce désintéressement de saint Paul ne pouvait que faciliter son ministère à Corinthe. Voy. préf. de la 1^{re} Ép., p. 118. — *Gratis... vobis*. Voy. I Cor., IX, 11, 12.

8. — *Alias Ecclesias*. Celles de Macédoine. Voy. pl. bas, §. 9. Phil., IV, 15. — *Expoliavi*. L'Apôtre emploie ce verbe pour indiquer davantage combien étaient pauvres ces Eglises. « Diripui pauperesque reddidi. Quodque majus est, non ad profusos sumptus, sed ad necessarios usus. » S. Chrys., hom. XXIII, 4. — *A ministerium vestrum*. Remarquez le sens du subst., qui, ici et Rom., XVI, 1 ; I Cor., XVI, 15, désigne non ceux qui l'exercent, mais ceux qui en sont l'objet.

9. — *Et egerem*. Ainsi que nous le voyons par le §. 8, S. Paul avait, dans son voyage de la Macédoine à Corinthe, apporté avec lui de quoi se suffire. Voy. Phil., IV, 15. Et, comme son séjour se prolongeait, il avait eu recours au travail de ses mains. Mais, outre que les graves et nombreuses occupations de son ministère apostolique ne pouvaient lui laisser assez de temps pour son travail manuel, les ressources d'ailleurs qu'il en tirait et celles qu'il tenait de la charité des fidèles de Macédoine, durent être bientôt diminuées par les charités que l'Apôtre faisait sans doute en grand nombre : de là le verbe *deerat*, qui se lit dans notre §. — *Onerosus fui*. Le verbe grec n'a pas ce sens par lui-même. Aussi S. Jérôme, ep. CXXI, ad Algas., quaest. x, p. 879, éd. Vallars, dit en parlant de ce verbe : « quo et multis aliis usque hodie utuntur Cilices. » — *Fratres... a Macedonia*. Probablement Timothée et Silas, qui étaient venus rejoindre S. Paul à Corinthe. Act., XVIII, 5. Quelques auteurs pensent que l'Apôtre fait ici allusion à ce qu'il dit Phil., IV, 15. Mais là il est question d'un fait antérieur, qui se rapporte au commencement du ministère de saint Paul. — *Servavi, et servabo*. S. Paul ne blâme pas pour cela les ministres de l'Évangile qui demandent de quoi se suffire à ceux qu'ils évangélisent. Voy. I Cor., IX, 3-15. Pendant que, pour des raisons particulières, pl. b., §. 12, il s'abstient de demander aux Corinthiens quoi que ce soit, il accepte des Eglises de Macédoine les secours dont il a besoin, il les leur demande même. Pl. h., §. 8

11. Pourquoi? Parce que je ne vous aime pas? Dieu le sait.

12. Mais je fais cela, et je le ferai, afin de retrancher une occasion à ceux qui veulent une occasion de paraître semblables à nous et de s'en glorifier.

13. Car les faux apôtres de ce genre sont des ouvriers trompeurs, se transformant en apôtres du Christ.

14. Et ce n'est pas étonnant : car Satan lui-même se transforme en ange de lumière.

15. Il n'est donc pas étrange que ses ministres se transforment en ministres de justice : leur fin sera conforme à leurs œuvres.

11. Quare? Quia non diligo vos? Deus scit.

12. Quod autem facio, et faciam : ut amputem occasionem eorum qui volunt occasionem, ut in quo gloriantur, inveniantur sicut et nos.

13. Nam ejusmodi pseudoapostoli, sunt operarii subdoli, transfigurantes se in apostolos Christi.

14. Et non mirum : ipse enim Satanas transfiguratur se in angelum lucis.

15. Non est ergo magnum, si ministri ejus transfigurentur velut ministri justitiæ : quorum finis erit secundum opera ipsorum.

10. — *Est veritas Christi in me.* Voy. Rom., ix, 1. Comp. pl. b., xii, 19. Gal., i, 20. — *Gloria.* Gr. : « gloriatio. » C'est dans ce sens qu'il faut prendre le mot de la Vulgate. — *Achaïe.* Province romaine qui, avec la Macédoine, embrassait ce que les Romains avaient conquis dans l'ancienne Grèce. Act., xviii, 12; xix, 21. Rom., xv, 26. II Cor., ix, 2. I Thess., i, 7, 8. L'Achaïe comprenait, du temps des Apôtres, le Péloponnèse et l'Helade, capitales Sparte et Athènes. Primitivement province sénatoriale (Strab., xvii, p. 840, éd. Cas.), puis province impériale sous Tibère (Tac., Annal., i, 76), l'Achaïe était devenue sous Claude (Suet., Claud., xv) province sénatoriale : elle était à ce titre gouvernée par un proconsul. Un de ses proconsuls avait été Gallion (Act., xviii, 12 et suiv.), frère du fameux Sénèque. Voy. aux Actes, ch. cité, note. Corinthe était, comme on sait, la capitale de l'Achaïe.

11. — *Quia non diligo vos?* Comp. pl. h., ii, 4. I Cor., iv, 15. — *Deus scit.* Par cet appel à Dieu, qui sait tout et qui voit tout, l'Apôtre en dit plus pour convaincre les Corinthiens de la sincérité et de l'étendue de son affection pour eux, qu'avec les protestations les plus chaleureuses.

12. — *Ut in quo gloriantur, inveniantur sicut et nos.* Ce passage a été interprété de différentes manières. S. Aug., de Serm. Dom. in monte, lib. II, cap. xvi, n. 54; Cajétan et Estius pensent que S. Paul entend dire qu'il veut, par son désintéressement, ôter aux faux apôtres si intéressés, §. 20, le droit de prétendre qu'en cela ils lui ressemblent, puisque lui aussi accepte sa subsistance des Corinthiens. Mais alors S. Paul aurait dû écrire : « ut... non inveniantur, » etc. S. Chrys., et plusieurs interprètes à sa suite, croient que le sens est

que l'Apôtre veut lui aussi être désintéressé et annoncer gratuitement l'Évangile, afin d'être en cela égal aux faux apôtres, qui se glorifient de leur désintéressement. Ceci ne peut non plus être admis. 1° Les faux apôtres étaient au contraire très-intéressés, §. 20. 2° Ce que fait l'Apôtre, il le fait, non pour leur ressembler, mais au contraire pour qu'ils lui ressemblent. Nous préférons donc une troisième interprétation, qui est de Théodoret, de Meyer, Bisping et Kling. L'Apôtre n'accepte et n'acceptera rien, afin que ces faux docteurs, qui se donnent toujours comme ayant de la ressemblance avec lui, lui ressemblent en réalité, en cessant de faire de leur ministère un moyen de pressurer les Corinthiens : car, ainsi qu'il le dit au §. suiv., ces prétendus apôtres sont des hommes faux, dont les actions sont en désaccord avec les paroles.

13. — *Pseudoapostoli.* Il est préférable de prendre ce mot comme attribut, et non comme sujet de la proposition ; de sorte que le sens est : ce sont de faux apôtres ; et non pas : ces faux apôtres sont, etc. Cependant ce dernier sens est celui que semble exiger la ponctuation de l'éd. du P. Vercellone. — *Operarii subdoli.* Act., xv, 24. Rom., xvi, 17, 18. Phil., iii, 2. — *Transfigurantes se in apostolos Christi.* Matth., vii, 15.

14. — « Dæmones interdum mala sub specie boni occultant, et ad quædam bona incitant, ut ad malum perducant. Cum itaque aliquid nobis suggeritur agendum, perpendere debemus, utrum aliqua sui parte indiscretio se misceat, vel dolus inimici se ingerat : si cum debito timore et cautela fiat, si humana laus vel ostentatio subrepat, si vanitas vel levitas aliqua impellat. » Rich. a S. Vict., in Cant., cap. xvii.

15. — *Non est ergo... justitiæ.* L'Apôtre

16. Iterum dico (ne quis me putet insipientem esse, alioquin velut insipientem accipite me, ut et ego modicum quid gloriër),

17. Quod loquor, non loquor secundum Deum, sed quasi in insipientia, in hac substantia gloriæ.

18. Quoniam multi gloriantur secundum carnem : et ego gloria-bor.

19. Libenter enim suffertis insipientes : cum sitis ipsi sapientes.

20. Sustinetis enim si quis vos in servitutum redigit, si quis devorat, si quis accipit, si quis extollitur, si quis in faciem vos cædit.

16. Je le dis encore (que personne ne me croie insensé, ou bien acceptez-moi comme insensé, de telle sorte que moi aussi je me glorifie un peu),

17. Ce que je dis au sujet de ma gloire, je ne le dis pas selon Dieu, mais comme sans sagesse.

18. Puisque beaucoup se glorifient selon la chair, moi aussi je me glorifierai.

19. Car vous souffrez volontiers les insensés, quoique vous soyez sages vous-mêmes.

20. Vous le supportez en effet si quelqu'un vous réduit en servitude, si quelqu'un vous dévore, si quelqu'un vous ravit votre bien, si quelqu'un s'enorgueillit, si quelqu'un vous meurtrit le visage.

argumente ici « a majori ad minus ». Pous-ser au mal, sous prétexte de faire le bien, tel a été de tout temps, dans l'ordre religieux comme dans l'ordre politique ou social, le grand art de Satan et de ses ministres. — *Quorum finis*, etc. Matth., xxiv, 51. Rom., vi, 21. Gal. vi, 8. Phil., iii, 19. I Petr., iv, 17.

16. — L'Apôtre revient à sa propre apologie. — *Iterum*. Par rapport à ce qui est dit au §. 1. — *Et ego modicum quid gloriër*. Moi aussi, comme vos docteurs, bien que je ne le fasse ni par le même motif ni avec le même sentiment. — On ne peut lire ce verset et le suiv. sans être profondément touché de la répugnance que manifeste l'humble S. Paul d'aborder un pareil sujet.

17. — *Quod loquor*. Ce verbe semble devoir se rapporter plutôt aux §§. 18, 21 et suiv. En ce cas il faut lui donner le sens d'un futur. Voy. Tirin, de Idiot. hebr., n. 56, au 1^{er} vol. de ses Comment., éd. de Zaccaria, Venise, 1760. — *Non loquor secundum Deum*. Ce que je vais vous dire, pour ce qui concerne ma propre louange, n'est pas, « si nude in se spectetur et ut sonat », comme dit fort bien le P. Tirin, S. J., selon l'Esprit de J.-C. Voy. Rom., xv, 5. Comp. Matth., xi, 29. Luc., xvii, 10. Mais, ajoute le même savant jésuite, « erit secundum Deum, si spectetur ut procedit ex caritate et necessitate. » S. Chrys. avait fait les mêmes réflexions. Hom. xxiv, 1. Aussi voilà pourquoi l'Apôtre ajoute : *quasi in insipientia*. Sans les motifs qui font ici agir

S. Paul, se louer soi-même est parler « in insipientia », et non « quasi in insipientia ». Quelques rationalistes modernes se sont servis de ces paroles pour prouver que les apôtres ne s'attribuaient pas l'inspiration et l'infaillibilité que leur a supposées la croyance des âges suivants. Il suffit d'avoir exposé le sens qu'a ici cette expression, pour réduire à néant cette objection. S'il est permis de séparer les mots du contexte et de leur donner ainsi un sens absolu qui n'était pas dans la pensée de l'auteur, pourquoi ne pas dire alors que les discours de l'Apôtre sont des discours honteux, puisque c'est là le sens absolu, et sans avoir égard au contexte, des paroles du §. 21 : « Secundum ignobilitatem dico » ?

18. — *Secundum carnem*. « Hoc est, ab externis rebus, a nobilitate, ab opibus, ab eruditione, a circumcissione, ab hebræis avis, ab ea qua apud plerosque floret existimatione. » S. Chrys., hom. xxiv, 2. Compar. Phil., iii, 4, 5.

19. *Cum sitis ipsi sapientes*. Il faut voir dans ces paroles un reproche mêlé d'ironie à l'adresse des Corinthiens : car, si vraiment ils avaient été sages et prudents, ils n'auraient pas prêté si facilement l'oreille à des vantards comme les faux apôtres auxquels il fait allusion.

20. — Tout ceci est contre les faux docteurs qui se posaient, à Corinthe, en adversaires de S. Paul. — *Si quis*. Remarque la quintuple répétition de ces deux mots.

21. C'est à ma confusion que je le dis, comme si nous avions été faible sur ce point. Mais si quelqu'un a de l'audace (je parle sans sagesse), moi aussi j'ai de l'audace.

22. Ils sont Hébreux, et moi aussi ; ils sont Israélites, et moi aussi ; ils sont de la race d'Abraham, et moi aussi ;

23. Ils sont ministres du Christ (je parle encore moins sagement), je le suis plus qu'eux : à cause de plus de travaux, de coups sans mesure, de nombreux dangers de mort.

24. Cinq fois j'ai reçu des Juifs quarante coups de fouet moins un.

21. Secundum ignobilitatem dico, quasi nos infirmi fuerimus in hac parte. In quo quis audeat (in insipientia dico), audeo et ego.

22. Hebræi sunt, et ego : Israelitæ sunt, et ego : semen Abrahæ sunt, et ego :

23. Ministri Christi sunt (ut minus sapiens dico), plus ego : in laboribus plurimis, in carceribus abundantius, in plagis supra modum, in mortibus frequenter.

24. A Judæis quinquies, * quadragenas, una minus, accepi.

* Deut., 25, 3.

21. — *Secundum ignobilitatem.* S. Chrys., hom. xxiv, 2 : les interprètes grecs, Estius, le P. Justiniani, et à leur suite beaucoup d'auteurs rapportent ceci à ce qui précède. Mais, dans ce cas, on s'expliquerait difficilement l'omission du pronom « vestram » ; et puis le ton ironique de ce passage disparaîtrait. D'autres, comme Noël Alexandre, Picquigny, rapportent ces mots au reproche que ces faux apôtres faisaient aux Corinthiens d'être d'une origine païenne. Cela n'est guère probable, et il faudrait aussi appliquer ce reproche à S. Paul, ainsi que le pensent ces auteurs. Cela n'est pas admissible. Nous croyons donc, avec Meyer et Bisping, qu'il faut rapporter ces mots à S. Paul, et le verbe « dico » à ce qui suit, et non à ce qui précède. Ainsi : je le dis à ma honte, je n'ai pas eu à votre égard la conduite dure, hautaine, cupide de ces faux docteurs. La phrase est ironique. — *In hac parte.* Ces mots ne sont pas dans le grec ; ils ne se lisent pas non plus dans la citation de ce passage faite par S. Aug., de Doctr. christ., lib. IV, cap. vii, n. 12. « Suspisor explicandi gratia textui insertum esse a quopiam. » Estius. — *In quo quis audeat.* Dans cette dernière partie du γ , l'Apôtre ne parle plus avec ironie. — *In insipientia.* S. Paul revient encore, et ce ne sera pas la dernière fois (voy. XII, 11), sur son extrême répugnance à se louer lui-même.

22. — Les trois antécédents de ce γ , ainsi que celui qui commence le γ suiv., sont affirmatifs dans la Vulgate, et interrogatifs dans le grec. Pour le sens, cela a peu d'importance ; mais ces interrogations répétées donnent à la phrase plus de vie, plus de mouvement. — *Hebræi, Israelitæ, semen Abrahæ.* Quelques auteurs, Estius, Bisping, Reischl, etc., éta-

blissent cette différence entre ces trois expressions : la première indique la nationalité la seconde, le caractère théocratique du peuple juif, et la troisième, son caractère messianique. Nous n'avons rien à objecter. Nous pensons cependant que telle n'a pas été la pensée de S. Paul : il a voulu simplement, ce nous semble, réunir les trois expressions sous lesquelles les faux apôtres désignaient le peuple juif, auquel ils étaient fiers d'appartenir. Nous ne croyons pas, ainsi que nous le lisons dans la Bible de l'abbé Sionnet, qu'il s'agit ici d'une pure amplification ; mais nous disons avec ce même auteur qu'il est inutile de chercher ici la différence entre ces trois expressions. Voy. Phil., III, 4, 5.

23. — *Plus ego.* Remarquez ici, pour le grec, l'emploi de la préposition sans régime et comme adverbe. — L'Apôtre n'entend pas ici accorder à ses adversaires la prérogative de ministres de Jésus-Christ (voy. pl. h., γ . 13) ; il veut seulement dire qu'il a bien plus qu'eux le droit de se l'attribuer, lui qui a tant fait et tant souffert pour la cause de Jésus. — *Abundantius.* Ce comparatif et l'autre qui se lit en grec, et que la Vulg. a traduit par « plurimis », ne doivent être considérés que comme des positifs dont la force est augmentée par l'emploi du comparatif, ainsi que le remarquent Œcumenius et Winer, dans sa Gramm. de la grécité du N. T., p. 537, 7^e éd. : car il est peu probable que les faux docteurs dont il est parlé, aient eux aussi enduré les fatigues, la prison, les coups, etc., dont il est ici question. — *In mortibus.* Pl. h., IV. 11. I Cor., xv, 30-32.

24. — *A Judæis.* Probablement dans leurs synagogues. Comp. Matth., x, 17. Act., v, 40-42. — *Quinquies.* Les Actes des Ap. se tai-

25. * Ter virgis cæsus sum, ** semel lapidatus sum, *** ter naufragium feci, nocte et die in profundo maris fui,

* Act., 16, 22. ** Act., 14, 18. *** Act., 27, 41.

26. In itineribus sæpe, periculis fluminum, periculis latronum, periculis ex genere, periculis ex gentibus, periculis in civitate, periculis in solitudine, periculis in mari, periculis in falsis fratribus :

27. In labore et ærumna, in vigiliis multis, in fame et siti, in jejuniis multis, in frigore et nuditate :

25. Trois fois j'ai été battu de verges, une fois j'ai été lapidé, trois fois j'ai fait naufrage, j'ai été un jour et une nuit dans la profondeur de la mer ;

26. En voyages souvent, en périls sur des fleuves, périls à cause des voleurs, périls de la part de ceux de ma race, périls du côté des gentils, périls dans les villes, périls dans le désert, périls sur mer, périls parmi de faux frères ;

27. Dans le travail et la douleur, dans des veilles nombreuses, dans la faim et la soif, dans des jeûnes fréquents, dans le froid et la nudité.

sent (serait-ce à la demande même de S. Paul ?) sur cette quintuple flagellation infligée à notre saint Apôtre par ses anciens coreligionnaires. — *Una minus*. L'usage chez les Juifs de ne donner que trente-neuf coups sur les quarante autorisés par le Deutéron., xxv, 3, nous est attesté par Josèphe, Antiq., livre IV, ch. viii, §§ 21, 23, t. II, pp. 238, 241, éd. Haverc., et par les Talmuds. Voy. la Mischna, Maccoth (Traité des Peines), n. 10, éd. Surenhusius, avec les comment. des doct. juifs. Les rabbins assignent deux motifs à cet usage : 1° pour ne pas s'exposer à enfreindre la défense du Deut., de ne pas dépasser le nombre quarante ; 2° parce qu'on donnait la flagellation avec des lanières en cuir triples, en frappant treize fois sur la poitrine, sur l'épaule droite et sur l'épaule gauche du patient, et que $13 \times 3 = 39$. Nous donnons ceci pour ce que cela vaut. — Il n'était pas rare de voir le patient expirer avant qu'il eût reçu les trente-neuf coups. Aussi beaucoup d'interprètes rapportent à ce supplice terrible ces expressions du *ÿ*. précédent : « in mortibus frequenter. »

25. — *Ter virgis cæsus sum*. Sur les trois flagellations infligées à S. Paul par les gentils, les Actes ne nous en signalent qu'une seule. Act., xvi, 22. Act., xxii, 24-29, nous voyons que l'Apôtre, exposé à ce supplice, a pu s'y soustraire en déclarant sa qualité de citoyen romain. — *Semel lapidatus sum*. Act., xix, 18, note. — *Ter naufragium feci*. Il est question dans les Actes de plusieurs voyages de S. Paul sur mer (voy. Act., xiii, 4, 13 ; xiv, 25 ; xvi, 11 ; xviii, 18, etc.) ; mais on n'y trouve aucun renseignement sur ces trois naufrages. Celui dont il est parlé xxvii, 41, eut lieu dans le voyage, postérieur à l'époque où il écrivait cette lettre, que S. Paul fit par mer pour aller

à Rome. — Les *ÿÿ*. 24-25 sont regardés généralement comme formant une parenthèse.

26. — Ici l'Apôtre reprend ce qu'il a dit pl. h., *ÿ*. 23. — *In itineribus sæpe*. On peut dire en effet que la vie de S. Paul se passait en voyages et en tournées apostoliques. — *Ex genere*. En effet, où n'avait-il pas eu à souffrir de ses anciens coreligionnaires ? A Damas, *ÿ*. 32 ; à Jérusalem, Act., ix, 29 ; à Antioche, xiii, 50 ; à Lystres, xiv, 18 ; à Antioche, xv, 2 ; à Thessalonique, xvii, 5 ; à Bérée, xvii, 13, et enfin à Corinthe même, xviii, 12. Et l'on pourrait aussi ajouter les persécutions postérieures à l'époque où S. Paul écrivait ces lignes. — *Ex gentibus*. Act., xvi, 19-24 ; xix, 23-31. — *In civitate*. A Damas, à Jérusalem, à Ephèse, etc. — *In solitudine*. Après les dangers des villes, l'Apôtre en rencontrait de nouveaux dans ses pérégrinations à travers les solitudes de l'Arabie ou les gorges arides de l'Asie Mineure et du Pont, infestées par des voleurs ou bien peu habités : le voyageur y était sans abri et exposé à toutes sortes de privations. Voy. *ÿ*. 27. — *In falsis fratribus*. Les docteurs judaïques, adversaires irréconciliables de S. Paul et contre lesquels S. Paul eut toujours à combattre. Voy. Gal., ii, 4.

27. — *In labore et ærumna*. Voy. I Thess., ii, 9. II Thess., iii, 8. — *In vigiliis multis*. Act., xx, 7, 31. S. Thom., lect. vi, remarque avec raison que les veilles de l'Apôtre étaient probablement consacrées en grande partie au travail manuel dont il parle si souvent. Voy. les passages précités des Ep. aux Thess. — *In jejuniis*. Aux souffrances forcées de la faim et de la soif, le saint Apôtre ajoutait des jeûnes volontaires, « quo fructuosius Evangelium prædicaret », remarque

28. Outre ces choses qui sont du dehors, la sollicitude de toutes les Églises pèse sur moi chaque jour.

29. Qui est faible sans que je sois faible? qui est scandalisé sans que je brûle?

30. S'il faut se glorifier, je me glorifierai de ce qui concerne ma faiblesse.

31. Dieu, Père de Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui est béni dans tous les siècles, sait que je ne mens pas.

32. A Damas, le gouverneur du pays pour le roi Arétas gardait la ville des Damascéniens, pour me saisir;

28. Præter illa quæ extrinsecus sunt, instantia mea quotidiana, sollicitudo omnium Ecclesiarum.

29. Quis infirmatur, et ego non infirmor? quis scandalizatur, et ego non uror?

30. Si gloriari oportet: quæ infirmitatis meæ sunt, gloriabor.

31. Deus et Pater Domini nostri Jesu Christi, qui est benedictus in sæcula, scit quod non mentior.

32. * Damasci præpositus gentis Aretæ regis custodiebat civitatem Damascenorum, ut me comprehenderet:

• Act., 9, 24.

Estius. Comp. I, Cor., ix, 27. « Hoc est opus nostrum in hac vitâ; actiones carnis spiritu mortificare, quotidie affligere, minuere, frenare, interimere. » S. Aug., serm. clvi, n. 9.

27. — *Et nuditate.* Ayant des vêtements pauvres et insuffisants à le garantir du froid. « Quod mirabile est, tot tantaque, tum patiens tum faciens, summam modestiam retinere norat. Nam cum in eum necessitatem incidisset, ut quæ recte et cum virtute gesserat, narranda ipsi essent, celeriter omnia percurrit. » S. Chrys., hom. xxv, tout à la fin.

28. — *Extrinsecus.* Le mot grec a toujours dans le N. T., Matth., v, 32; Act., xxvi, 22, le sens de « præter ». De sorte que le grec porte: « sans parler de ce qui m'arrive en plus. » Grimm, p. 334. — *Omnium Ecclesiarum.* Les Ep. de S. Paul ne nous révèlent que la plus petite partie de ce que les différentes Églises ont pu demander à leur grand Apôtre, et de ce que celui-ci a pu leur donner en fait de conseils, de prescriptions, de recommandations, etc. « Si quispiam unius tantum domus curam gerens, plerumque præcurarum mole ne respirare quidem potest, cogita quidnam hic pertulerit, qui non unius domus, sed urbium et populorum et nationum atque adeo totius orbis curam gerebat. » S. Chrys., hom. xxv.

29. — « Quanto major charitas, tanto majores plagæ de peccatis alienis. » S. Aug., après avoir cité notre 7., in ps. xcvi, n. 13. Voy. I Cor., ix, 19-23; xii, 26. « Ipsum suum cor sartaginem fecerat Paulus, in quo amore virtutum contra vitia ardebat. » S. Greg. M., in Ezech. hom. xii, cap. iv, n. 3, en commentant ce 7.

30. — On n'est pas d'accord sur le sens de ce 7.: les uns le rapportent à ce qui précède, les autres à ce qui suit, c. à d. aux 77. 32-33.

Le premier sentiment, qui est celui des anciens interprètes, est préférable au second. Ainsi l'Apôtre veut dire que, contrairement à ses adversaires, qui se glorifient de leurs avantages, lui il veut se glorifier, non dans les miracles, conversions, etc., que le Seigneur a faits par lui dans le cours de son ministère apostolique, mais uniquement dans ses persécutions, dans ses souffrances, etc., qu'il vient d'énumérer, et qu'il comprend sous cette expression: *quæ infirmitatis meæ sunt.*

31. — Ce 7. doit aussi être rapporté à ce qui précède. — *Qui est benedictus in sæcula.* Cette expression, qui revient cinq fois dans les Ep. de S. Paul, et une fois I Petr., i, 3, a été de tout temps en usage parmi les Juifs. Par crainte de manquer en quoi que ce soit au respect dû au nom adorable de Dieu, ils ne le prononcent et ils ne l'écrivent jamais sans y ajouter cette formule [Barouh hou]: qu'il soit béni. Cette formule se rencontre à chaque page de la Mishna, des deux Talmuds et de tous les écrits néo-hébraïques des Juifs.

32. — Ce fait se rattache aux premières années après la conversion de notre grand Apôtre. Act., ix, 23-25, et au 7. 26. Nous ne savons ni pourquoi S. Paul en a parlé, ni pourquoi il s'est contenté de ne citer que celui-là. Voy. 7. 26, note. — *Damasci.* Célèbre ville de la Syrie. Elle est fort ancienne, puisqu'elle existait déjà du temps d'Abraham. Gen., xiv, 15. Après plusieurs vicissitudes, elle avait été réduite par Pompée, an 64 av. J. C., sous la domination romaine. Joseph., Antiq., lib. XIV, cap. iv, n. 5; c. ix, n. 5. Elle renfermait dans son sein, depuis la domination des rois syriens, un grand nombre de Juifs, Joseph., de Bello jud., lib. I, cap. ii, n. 25; lib. II, cap. ix, n. 2. Comp. Act., ix, 2. Voy. Winer, RW.

33. Et per fenestram in sporta dimissus sum per murum, et sic effugi manus ejus.

33. Et j'ai été descendu par une fenêtre dans une corbeille le long du mur, et je me suis échappé ainsi de ses mains.

Calmet, Dict. de la Bible. Dézobry, Bouillet. — *Præpositus gentis*. Grec : « ethnarque ». Ce titre se rencontre dans Josèphe, Ant., lib. XVII, c. xi, n. 4 et ailleurs; dans Strabon, XVII, 798, pour désigner celui qui gouvernait, au nom du souverain, un peuple, une province. — *Aræte regis*. Hérode Antipas, voulant épouser Hérodiade, femme de son beau-frère Hérode Philippe, avait répudié sa femme légitime (Marc., vi, 17, 18), fille d'Aréteas, roi ou chef des Arabes Pétréens. Jos., Ant., XVIII, v, n. 1. Celui-ci, pour se venger, lui déclara la guerre. Les troupes d'Hérode essayèrent une sanglante défaite. Sollicité par Hérode, Tibère ordonna au proconsul Vitellius, son lieutenant en Syrie, de marcher sur le-champ contre Aréteas. La nouvelle de la mort de Tibère étant arrivée sur ces entrefaites (Jos., *ibid.*, n. 3), Vitellius s'arrêta et partit pour Rome (an 37-38 ap. J.-C.). Dans cet intervalle, Aréteas s'empara de la ville de Damas et y laissa une garnison. — *Custodiebat civitatem*. Aux Actes, ix, 24, nous lisons : « custodiebant portas; » c. à d., « Judæi. » En ce cas, il faut croire ou que cette garde était faite par les Juifs concurremment avec les gens du gouverneur, ou bien sur son ordre, ou avec sa permission. On voit aussi qu'il s'agissait de garder les portes de la ville. — *Ut me comprehenderet*. Pour le livrer aux Juifs : car ce gouverneur,

à moins qu'il ne fût juif, n'avait aucun motif personnel pour agir de la sorte.

33. — *Per fenestram... dimissus sum per murum*. « Des catholiques grecs m'ont fait voir, près d'une porte murée, à l'ouest de la ville, l'endroit par où S. Paul parvint à s'échapper. » Poujoulat, Corresp. d'Or., t. VI, p. 215. — *Sic*. N'est pas dans le grec. — *Effugi manus ejus*. « Prædicator sanctus, cum Damasci valde obstinatas mentes persecquentium cerneret, eorum noluit adversitati confluere; quia et semetipsum, quem profuturum multis noverat, vidit posse deficere, et aut nullis se ibi, aut paucis prodesse. Secesum ergo a certamine petiit, et pugnaturus felicius ad alia se bella servavit. » S. Greg. M., Moral., lib. XXXI, cap. xiv. « Quicumque isto modo fugit ut Ecclesiæ necessarium ministerium illo fugente non desit, facit quod Deus præcepit sive permisit. Qui autem sic fugit, ut gregi Christi ex quibus spiritualiter vivit, alimenta subtrahantur, mercenarius ille est, qui videt lupum venientem et fugit, quoniam non est ei cura de ovibus. » S. Aug., ad Honorat., ep. cccxviii, al. 180, n. 14. La lettre entière mérite d'être lue : elle roule sur la question de savoir quand il est permis à l'évêque et au clergé de prendre la fuite. Comp. Matth., x, 23. Voy., sur cette même question, le savant P. Perrone, Prælect. theol., vol. X. De Virt. Fidei, Sp. et Char., §§ 424-445.

CHAPITRE XII

Ravissement de S. Paul dans le Paradis. (ŷŷ. 1-6.) — Dieu l'humilie de peur que la grandeur des révélations reçues ne lui donne de l'orgueil. (ŷŷ. 7-10.) — Après s'être excusé de nouveau de la nécessité où il se trouve de le faire, il rappelle aux Corinthiens les œuvres merveilleuses qui ont marqué son apostolat parmi eux (ŷŷ. 11-12), ainsi que son désintéressement et celui de ses disciples. (ŷŷ. 13-18.) — Il n'a toujours eu qu'un but, l'édification des fidèles. (ŷ. 19.) — Il termine en exprimant ses craintes et ses inquiétudes au sujet de l'esprit et des dispositions actuelles de sa chère Eglise de Corinthe. (ŷŷ. 20-21.)

1. S'il faut se glorifier (ce n'est pas expédient à la vérité), je viendrai aux visions et aux révélations du Seigneur.

2. Je connais un homme en Jésus-Christ, qui, il y a quatorze ans (fut-ce dans son corps, fut-ce hors de son corps, je ne le sais pas, Dieu le sait), fut ravi jusqu'au troisième ciel.

3. Et je sais que cet homme (fut-ce

1. Si gloriari oportet (non expedit quidem) : veniam autem ad visiones et revelationes Domini.

2. * Scio hominem in Christo ante annos quatuordecim ** (sive in corpore nescio, sive extra corpus nescio, Deus scit), raptum hujusmodi usque ad tertium cœlum.

* Act., 9, 3. ** An. œræ vulg. 43.

3. Et scio hujusmodi hominem

1. — L'Apôtre interrompt ici brusquement le récit qu'il avait commencé au ch. précédent, de ses fatigues, de ses souffrances, de ses dangers. — *Si gloriari*. Le grec n'a pas la particule conditionnelle. — *Oportet*. Cette leçon de la Vulgate est préférée par la critique moderne, Lachmann, Meyer, Bisping, Kling, à la leçon « gloriari vero », adoptée par Tischendorf. — *Non expedit quidem*. « Pseudo-apostoli ea quibus carebant, Dei dona privilegia et virtutum ornamenta, de se ipsis prædicabant. Paulus contra, ea quibus donatus est, occultat ac reticet, quantum potest : idque cum tanta ipsi necessitas incumbit ; atque, Non expedit mihi, quo omnes doceat multo magis gloriationem fugere. » S. Chrys., hom. xxvi, n. 4. — *Visiones et revelationes*. D'après S. Thom., lect. 1, Cajétan, Estius, Noël Alex., etc., la révélation est plus que la vision, et elle la suppose : la vision peut avoir lieu sans que celui qui la reçoit en comprenne le sens, ainsi qu'il arriva à Pharaon, à Balthasar et à Nabuchodonosor ; la révélation, au contraire, d'après ces mêmes auteurs, suppose l'intelligence de la vision. « Gabriel, fac intelligere istum visionem. » Dan., viii, 16. Cependant nous nous permettons de remarquer que cette distinction n'est pas rigoureuse. Voy. Gen., xv, 1 ; xlvi, 2, etc. Quoi qu'il en soit, cette doctrine avait

été émise avant S. Thomas par l'admirable S. Aug. Voy. Contr. Adimant. manich., cap. xxviii, n. 2. Opp., t. VIII. Nous pensons que, par visions, l'Apôtre entend les apparitions sensibles dont il a été honoré, et par révélations ce que Notre-Seigneur lui a fait connaître en s'adressant directement à son intelligence, sans avoir recours à l'intermédiaire des sens extérieurs, comme dans les visions. Mais nous proposons ceci comme une manière de voir que nous soumettons à de plus instruits que nous. — *Domini*. Notre-Seigneur Jésus-Christ, qui a favorisé plus d'une fois de faveurs de ce genre son Apôtre si dévoué. Voy. Act., xviii, 9, 10 ; xxii, 17-21 ; xxiii, 11. Que de visions et de révélations dont les Actes ne nous ont pas conservé le souvenir ! C'est ce passage de l'Apôtre qui a donné à un faussaire inconnu l'occasion de composer, sous le titre grec répondant au latin : « Revelationes Pauli », un ouvrage apocryphe, de nulle valeur aux yeux de la critique.

2-3. — *Scio hominem in Christo*. C. à d., je connais un chrétien. Compar. I Cor., vii, 39 : « nubat... in Domino. » Cette expression peut aussi signifier de plus un chrétien uni à Jésus-Christ par la grâce sanctifiante : car l'état de grâce est, dans les voies ordinaires de la Providence, la condition néces-

(sive in corpore, sive extra corpus, nescio, Deus scit),

4. Quoniam raptus est in paradysum : et audivit arcana verba, quæ non licet homini loqui.

5. Pro hujusmodi gloriabor : pro

dans son corps, fut-ce hors de son corps, je ne le sais pas, Dieu le sait),

4. Fut ravi dans le paradis, et entendit des paroles mystérieuses, qu'il n'est pas permis à un homme de rapporter.

5. Pour cet homme je me glori-

saire à la communication et au développement dans l'âme des grâces et faveurs extraordinaires dans la voie du véritable et solide mysticisme. Remarquez aussi tout ce qu'il y a d'humilité dans cette expression : « scio hominem. » — *Ante annos quatuordecim.* « Non frustra hujus temporis mentionem fecit, ut demonstrat quod qui tot annos tacitum id tenerat, non id nunc enuntiasset, nisi summa eum necessitas impulisset. » S. Chrys., hom. xxvi, n. 1. — Ce n'est pas tant pour donner la date précise de cet événement, chose de peu d'importance pour les Corinthiens, que l'Apôtre exprime combien de temps s'est écoulé depuis ; mais c'est surtout pour montrer quelle profonde impression avait faite sur lui ce fait mémorable de sa vie, et combien le souvenir en était resté gravé dans sa mémoire. — Le très-grand nombre des auteurs place cet événement en l'an 42 ou 43 ap. J.-C., la huitième année après l'admirable conversion de S. Paul, à l'époque où, sur l'ordre du Saint-Esprit qu'on lui séparât Paul et Barnabé pour l'œuvre à laquelle il les destinait, les apôtres, après avoir jeûné et prié, leur imposèrent les mains pour leur conférer l'épiscopat. Act., xiii, 1-4. Car il est probable que, pendant la retraite préparatoire à son ordination épiscopale, S. Paul reçut de grandes grâces et des faveurs extraordinaires. Qui ne sait que c'est l'époque de la retraite que choisit ordinairement le Seigneur pour se communiquer à ses saints ? Comp. Os., ii, 14. — *Sive... nescio, Deus scit.* « Vide quomodo hic modeste se gerat, dum quædam narrat, quædam autem se ignorare confiteatur. » S. Chrys., loc. cit., S. Paul a-t-il été ravi en corps et en âme, ou avec son âme seulement ? L'Apôtre avoue humblement qu'il n'en sait rien. Cela n'empêche pas des auteurs de prendre parti pour l'une ou l'autre de ces deux hypothèses. Pour nous, nous nous absoudrons d'adopter l'une ou l'autre de ces deux solutions. Ce sont là les secrets de Dieu : il les faut admirer, et non pas les traiter avec une inutile et indiscrète curiosité. Après qu'on aura bien disserté, on se trouvera toujours en face de cette simple question du grand Augustin : « Quis audeat dicere se scire, quod se nescire dixit Apostolus ? » De Gen. ad litt., lib. XII, cap. 1, n. 2. Nous engageons à

lire dans ce livre les chapp. 1-v : S. Chrys., loc. cit., a fait la même remarque. — *Raptum.* Ce verbe indique la puissance irrésistible en vertu de laquelle s'opèrent ces effets merveilleux. Voy. Act., viii, 39. I Thess., iv, 16. Apoc., xii, 5. Il faut se rappeler que chez plusieurs saints, pendant leurs extases, le corps lui-même était soulevé de terre. Voir, sur les extases, l'autobiographie de sainte Thérèse, ch. xx, et la Mystique de Gœrres, passim. — *Usque ad tertium cælum.* Cette expression avait certainement pour S. Paul un sens déterminé ; mais, comme il ne s'est pas expliqué davantage, il vaut mieux avouer notre ignorance. Voy. I Cor., xvi, 22, note. Peut-être S. Paul a-t-il voulu par ce nombre indiquer la sublimité des visions qu'il a eues dans ce ravissement. Ce sentiment est rapporté par S. Aug., qui n'y fait aucune objection. « Scio nonnullos eorum qui Scripturas sanctas ante nos in fide catholica tractasse laudantur, etiam sic exposuisse quod ait Apostolus tertium cælum, ut corporalis et animalis et spiritualis hominis hic differentias accipi vellent, atque ad illud incorporearum rerum genus excellenti evidentia contemplandum, esse Apostolum raptum. » De Gen. ad litt., lib. XII, cap. xxxvii.

4. — *In paradysum.* S. Aug., de Gen. ad litt., lib. XII, cap. xxxiv ; S. Thom., lect. ii, pensent que, par les mots « troisième ciel », S. Paul a voulu indiquer la sublimité des visions qu'il a eues, et par le mot de « paradis », la joie, le bonheur dont il a été inondé. — *Arcana verba.* Ce subst. signifie, selon le style hébraïque de nos saints Livres, des paroles ou des choses. — *Quæ non licet.* Le verbe, en latin comme en grec, peut signifier l'impossibilité ou la défense de répéter ce qu'il a vu ou entendu. Ces deux sens sont orthodoxes. Voy. Joan., iii, 12. S. Aug., ad Paulinam, ep. cxlvii, al. 112, n. 31 ; S. Thom. et quelques auteurs ont cru que S. Paul avait vu l'essence divine. Mais les SS. Ambr., lib. V, de Fide, cap. ult., et Grég., le Gr., Moral., lib. xviii, cap. xxxviii, et in Ezech. hom. viii, ont pensé avec plus de raison que cela ne pouvait être. Voy., sur cette question, Estius in II Sent., dist. viii, § 10.

5. — *Nisi in infirmitatibus meis.* Voy. I Cor., xi, 30, note.

fierai ; mais pour moi je ne me glorifierai que dans mes faiblesses.

6. Car, si je voulais me glorifier, je ne serais pas insensé : je dirais en effet la vérité ; mais je m'abstiens, de peur que quelqu'un ne m'estime au-dessus de ce qu'il voit en moi ou de ce qu'il entend dire de moi.

7. Et de peur que la grandeur des révélations ne m'élève, il m'a été donné dans ma chair un aiguillon, ange de Satan pour me souffleter.

8. C'est pourquoi, j'ai prié trois fois le Seigneur de l'éloigner de moi.

me autem nihil gloriabor, nisi in infirmitatibus meis.

6. Nam, et si voluero gloriari, non ero insipiens : veritatem enim dicam : parco autem, ne quis me existimet supra id quod videt in me, aut aliquid audit ex me.

7. Et ne magnitudo revelationum extollat me, datus est mihi stimulus carnis meæ, angelus Satanæ, qui me colaphizet.

8. Propter quod ter Dominum rogavi ut discederet a me :

6. — *Veritatem enim dicam.* Il faut sous-entendre ici, comme aux §§. 4, 16, 17, du ch. précéd., que S. Paul parle à son avantage par des motifs de nécessité et de charité. Autrement on aura beau s'en tenir à la vérité en se louant soi-même, on sera toujours « insipiens », si on le fait sans motif suffisant. — *Parco autem* « Habebat ergo adhuc dicendum de se aliquid ; qui parci dicere. Sed egit utrumque Doctor egregius, ut et loquendo quæ egerat, discipulos instrueret, et tacendo, sese intra humilitatis limitem custodiret. » S. Greg., Mor., lib. XVIII, cap. VII.

7. — *Extollat me.* « Tam perfectus erat ut tamen timendum esset ne extolleretur. » S. Aug., in ps. xxviii, n. 13. « Si ergo potuit Paulus Apostolus extolli magnitudine revelationum, quis de se possit esse securus? » Id., in ps. cxxx, n. 8. — *Datus est.* Par qui? Par Dieu. « Ab illo igitur traditus erat justus colaphizandus angelo Satanæ. » S. Aug. — *Stimulus carnis meæ.* Bien que S. Aug., de Nat. et Grat., cap. xxvii, n. 34, pense qu'il s'agit ici d'une souffrance corporelle ; que S. Chrys., hom. xxvi, n. 2, et les interprètes grecs aient expliqué ceci des persécutions endurées par S. Paul, nous pensons avec le même S. Aug., en plusieurs endroits de ses ouvrages, qu'il faut entendre par cet aiguillon de la chair dont l'Apôtre parle avec tant de confusion, de violentes tentations de la chair. Qu'on ne nous dise pas que ces mouvements honteux 1^o sont indignes de la sainteté de S. Paul ; 2^o qu'ils ne conviennent pas à son âge déjà avancé, de 55 à 57 ans, ni à son corps exténué par des veilles, des voyages, des travaux : car nous répondrons par les deux passages suivants de S. Aug. : « Apostolos sanctos, homines agnoscimus, vasa electa, sed adhuc fragilia, adhuc in hac carne peregrinantes, nondum in cœlesti patria triumphan-

tes. » Serm. CLIV, al. de Verb. Ap. 5, n. 6, Compar. Rom., vii, 23. I Cor., ix, 17. Quaat à la seconde raison, l'humble aveu de S. Aug., que nous allons transcrire, lui ôte toute valeur. « Sic et nos qui senuimus in ista militia, minores quidem hostes habemus, sed tamen habemus. Fatigati sunt jam etiam per ætatem, sed etiam fatigati non cessant qualibuscumque motibus infestare senectutis quietem. Acrior pugna juvenum est, novimus eam, transivimus per eam. » Serm. cxxviii, al. de Verb. Dom. 43, n. 11. S. Grég. de Naz. a fait quatre fois le même aveu. Ep. xcvi, Carm. adv. carn., Oratio de calamit. nat., de Rebus suis. Qui ne connaît les tentations essayées par les saints Benoît et Bernard? Disons donc plutôt avec S. Aug., en parlant de cette tentation de S. Paul : « Dicere non auderemus, nisi ipsi dicenti crederemus. » Serm. xlvi, n. 17. « Quis nostrum hoc dicere auderet, nisi ille confiteri non erubesceret? » In ps. lviii serm. II, n. 5. — *Angelus Satanæ,* « Utitur ergo Deus angelis malis non solum ad puniendos malos, verum etiam ad probandos et manifestandos bonos. » In ps. lxxvii, n. 28. — *Qui me colaphizet.* « Ne extolleretur tamquam juvenis, colaphizabatur tamquam puer. » In ps. cxxx, n. 7. « O venenum quod non curatur nisi veneno! » Serm. clxiii, al. de Verb. Ap. 3, n. 8. — Le grec répète à la fin du §. : « ut non extollar. » Mais ces mots manquent dans les mss. les plus importants, dans beaucoup de versions et chez un grand nombre de Pères ; en sorte qu'ici, une fois de plus, les critiques contemporains, Lachmann, Meyer, Kling, bien que protestants, s'accordent à regarder comme authentique la leçon de la Vulgate.

8. — *Ter.* Quelques interprètes donnent à cet adverbe le sens qu'il a chez les classiques grecs et latins. Il semble préférable de le prendre à la lettre : c'est ainsi qu'il est employé

9. Et dixit mihi : Sufficit tibi gratia mea : nam virtus in infirmitate perficitur. Libenter igitur gloriabor in infirmitatibus meis, ut inhabitet in me virtus Christi.

10. Propter quod placeo mihi in infirmitatibus meis, in contumeliis, in necessitatibus, in persecutionibus, in angustiis pro Christo : cum enim infirmor, tunc potens sum.

11. Factus sum insipiens, vos me coegistis. Ego enim a vobis debui commendari : nihil enim minus fui ab iis qui sunt supra modum apostoli : tametsi nihil sum :

9. Et il m'a dit : Ma grâce te suffit : car la force éclate davantage dans la faiblesse. Je me glorifierai donc volontiers de mes faiblesses, afin que la force du Christ habite en moi.

10. Voilà pourquoi je me plais dans mes faiblesses, dans les outrages, dans les nécessités, dans les persécutions, dans les angoisses pour le Christ : car lorsque je suis faible, c'est alors que je suis fort.

11. Je me suis fait insensé ; vous m'y avez contraint : car j'aurais dû être recommandé par vous-mêmes, puisque je n'ai été en rien inférieur aux plus éminents des apôtres, quoique je ne sois rien.

dans les SS. Livres de l'A. et du N. T. Comp. Matth., xxvi, 44. — *Ut discederet a me.* Matth., ibid., 39.

9. — *Et dixit mihi.* Par cette voix intérieure, mais réelle, qui sait se faire entendre des saints, et avec laquelle les inspirations intérieures ont quelque rapport. — *Sufficit tibi gratia mea.* Donc la grâce de Dieu ne fait pas défaut à l'homme au moment de la tentation, quelque violente qu'elle soit. Comp. I Cor., x, 13. Voy. Perrone, de Gratia, §§ 373-430. 2° Quand l'homme succombe à la tentation, c'est surtout par sa faute. « Non est exauditus ut auferetur ab illo angelus Satanæ. Quare? Quia non ei proderat. Ergo exauditus est ad salutem, non est exauditus ad voluntatem. » S. Aug., in Ep. I. Joan. tract. VI, n. 6. — *Nam virtus in infirmitate perficitur.* Bien que S. Aug., de Grat. Christi, cap. xii, et Contr. Jul., lib. IV, n. 44, ait pris le subst. « virtus » dans le sens de « vertu », cependant le même doct., in ps. xxxi, n. 10, l'a expliqué, conformément au grec, dans le sens de « puissance, force ». « Ille fortis est qui non in se, sed in Deo fortis est. » Il s'agit ici de la puissance de Jésus-Christ, qui opère et se manifeste davantage au sein de la faiblesse humaine. Comp. la fin du 7. : « ut inhabitet », etc. Quelques éd. gr. portent : « virtus mea » ; mais, pour les mêmes raisons que celles que nous avons données à la fin de la note sur le 7. 7, la critique contemporaine préfère la leçon de la Vulgate. — *In infirmitate... in infirmitatibus meis.* Par ce subst. l'Apôtre entend, comme au 7. 5, ses souffrances, et de plus l'épreuve, la tentation dont il vient de parler. — *Ut inhabitet.* Le verbe grec signifie « planter sa tente, fixer sa

demeure ». « Non dicit patienter se ferre infirmitates suas, sed et gloriari et libenter gloriari in illis. Hilarem enim datorem dicitur Deus. » S. Bern., in Cant. serm. xxxiv, n. 4. Voy. aussi De Grad. Humil., cap. ix, n. 26.

10. — *In contumeliis*, etc. Tous ces subst. développent les pensées renfermées par l'Apôtre sous le mot *infirmitatibus*. Le pronom « meis » n'est pas dans le gr. — *Cum enim infirmor*, etc. « Magna res. Certe magnus est Deus ; fortibus gravis, infirmis levis. Quos dixi fortes? Superbos. » S. Aug., in ps. xcii, n. 6. L'explication de S. Bernard est pieuse, mais pas littérale. « Infirmitatem carnis [la maladie] laudat Apostolus dicens, etc., potens sum, scilicet spiritus. » Ad Soror., de Modo bene viv., cap. xliii, n. 106. — Les derniers mots de ce 7. nous donnent bien la l'histoire des œuvres et des hommes de Dieu, et surtout de l'Eglise, toujours combattue, toujours victorieuse.

11. — Ici l'Apôtre reprend la suite des idées interrompue à partir du 7. 7. Les 77. 7-10 doivent être considérés comme une de ces digressions si fréquentes chez S. Paul. — *Factus sum insipiens.* Voy. pl. h., xi, 1, 17, notes. Après ces mots, les éd. gr. elzévir. ajoutent : « en me glorifiant. » Mais ceci est une addition qui n'a aucune autorité critique en sa faveur. Aussi Lachmann et Tischendorf l'ont rejetée de leurs éditions. — *Supra modum apostoli.* Voy. pl. h., xi, 5, note. — *Tametsi nihil sum.* Voy. I Cor., i, 27 et suiv. ; iv, 7 ; xv, 8, 10. Ainsi aucune contradiction entre ces deux expressions : « Nihil minus fui [avec le secours de la grâce], et « nihil sum » [par moi-même, par mes propres forces].

12. Cependant les signes de mon apostolat ont paru parmi vous dans toute sorte de patience, dans les miracles, les prodiges et les vertus.

13. En effet, qu'avez-vous eu de moins que les autres Eglises, sinon que je ne vous ai pas été à charge ? Pardonnez-moi cette injure.

14. Voici que pour la troisième fois je suis prêt à venir parmi vous, et je ne vous serai pas à charge : car je ne cherche pas ce qui est à vous, mais vous-mêmes ; les enfants en effet ne doivent pas thésauriser pour les pères, mais les pères pour les fils.

15. Pour moi, je dépenserai tout

12. Signa tamen apostolatus mei facta sunt super vos, in omni patientia, in signis, et prodigiis, et virtutibus.

13. Quid est enim, quod minus habuistis præ cæteris Ecclesiis, nisi quod ego ipse non gravavi vos ? Donate mihi hanc injuriam.

14. Ecce tertio hoc paratus sum venire ad vos : et non ero gravis vobis. Non enim quæro quæ vestra sunt, sed vos. Nec enim debent filii parentibus thesaurizare, sed parentes filiiis.

15. Ego autem libentissime im-

12. — *Signa*. Ce sont les œuvres qui accrédiétaient les véritables apôtres de Jésus-Christ. Voy. Rom., xv, 19. Gal., ii, 8. — *Tamen*. Gr. : « quidem ». La particule gr. *μέν*, qui n'est pas suivie de sa correspondante *δέ*, est appelée par les gramm. « *μέν solitarium* ». Voy. Beelen, Gramm. græcit. N. T., p. 520, 521. Winer, Gramm. en allemand, p. 534, 535, 7^e éd. La construction est inachevée. « *Signa quidem* », etc., mais [sous-entendez] vous me paraissez l'avoir oublié. — *Apostolatus mei*. Gr. : « apostoli ». — *Facta sunt*. Remarquez l'humilité de S. Paul : il ne dit pas « *fecit* » ; il ne se considère dans ces œuvres merveilleuses que comme un simple instrument de la bonté et de la puissance de Dieu. — *In omni patientia*. Au milieu de toutes sortes de privations et de souffrances que j'ai eues à endurer. — *Signis, prodigiis, virtutibus*. « *Vide quid primum collocet, nimirum patientiam. Hoc enim apostoli specimen est nempe omnia forti animo ferre.* » S. Chrys., hom. xxvii, n. 1. On est aujourd'hui d'accord à reconnaître qu'il n'y a entre ces trois mots aucune différence essentielle pour la signification. Voy. Estius, Meyer, Fritzsche, sur ce pass. et celui de l'Ep. aux Rom., xv, 19. Comp. Joan., iv, 48. Act., ii, 19, 22, 43 ; v, 12 ; vi, 8, etc. II Thess., ii, 9. Hebr., ii, 4.

13. — *Nisi*. Ironie. — *Non gravavi*. Voy. pl. h., xi, 9, note. — *Donate*, etc. C'est encore une ironie, disent Estius et Bisping. Cela pourrait cependant ne pas en être une : car les Corinthiens ont pu très-bien se trouver froissés de ce que S. Paul ne voulait rien recevoir d'eux. Il parait, en effet, qu'il s'excuse d'avoir agi ainsi, et il en donne pl. h. les motifs. Voy. xi, 7-12.

14. — *Ecce tertio hoc paratus sum venire*. S. Thom., Estius et quelques autres auteurs, comme Baur, Lange, etc., rapportent l'adverbe à « *paratus sum* » : en ce sens que S. Paul se préparait pour la troisième fois à venir à Corinthe. Mais les interprètes grecs, S. Chrys. à leur tête, hom. xxvii, 2 ; Meyer, Bisping, Bleek, Anger, Wieseler, Kling, etc., rapportent l'adverbe au verbe « *venire* » : en sorte que S. Paul dit ici qu'il se prépare à se rendre à Corinthe pour la troisième fois. Nous croyons que ce second sentiment est préférable au premier : 1^o à cause de ce qui suit : « *et non ero gravis vobis.* » 2^o Comp. pl. b., 7. 21, et xiii, 1. — Le silence des Actes au sujet des trois voyages de S. Paul à Corinthe et le 7. 15 du premier ch. de notre ép. ne nous paraissent pas fournir des preuves péremptoires en faveur du premier sentiment. Le savant abbé Vidal est aussi pour les trois voyages de S. Paul à Corinthe. S. Paul, t. II, p. 60 et 486. — *Non quæro quæ vestra sunt, sed vos*. Paroles d'or ! Que de bien se ferait dans l'Eglise, si elles étaient la règle constante de tous ceux qui travaillent dans le saint ministère ! « *Majora quædam posco, animas loco pecuniarum, salutem auri loco.* » S. Chrys., hom. xxvii, n. 2. Les païens eux-mêmes ont connu ce sentiment délicat. Voy. Soph., Ajax, v. 522, et Cicéron, de Fin., II, 26. « *Me igitur ames oportet, non mea, si veri amici futuri sumus.* » — *Nec enim debent*, etc. Nam thesaurizatio et congregatio fit in posterum. Secundum naturam filii succedunt parentibus, et non e contrario. » S. Thom., lect. v. Le S. Doct. développe la même doctrine, 2a 2^o, q. ci, art. 2, ad 2^{um}.

15. — *Ego... pro animabus vestris*. Comp.

pendam, et superimpendar ipse pro animabus vestris : licet plus vos diligens, minus diligar.

16. Sed esto : ego vos non gravavi : sed cum essem astutus, dolo vos cepi.

17. Numquid per aliquem eorum quos misi ad vos, circumveni vos ?

18. Rogavi Titum, et misi cum illo fratrem. Numquid Titus vos circumvenit ? nonne eodem spiritu ambulavimus ? nonne iisdem vestigiis ?

19. Olim putatis quod excusamus nos apud vos ? Coram Deo in Christo loquimur : omnia autem, charissimi, propter ædificationem vestram.

20. Timeo enim, ne forte cum venero, non quales volo, inveniam vos ; et ego inveniar a vobis, qualem non vultis : ne forte contentiones, æmulationes, animositates, dissensiones, detractiones, susurrationes, inflationes, seditiones, sint inter vos :

très-volontiers, et je me dépenserai moi-même par-dessus pour vos âmes, quoique en vous aimant davantage je sois moins aimé.

16. Soit donc, je ne vous ai point été à charge ; mais peut-être qu'étant artificieux, je vous ai pris par ruse.

17. Est-ce que je vous ai circonvenus par quelqu'un de ceux que j'ai envoyés vers vous ?

18. J'ai prié Tite, et j'ai envoyé avec lui un frère. Est-ce que Tite vous a circonvenus ? N'avons-nous pas marché avec le même esprit et suivi les mêmes traces ?

19. Pensez-vous comme autrefois que nous nous excusions auprès de vous ? Nous parlons devant Dieu, en Jésus-Christ ; mais tout, mes bien-aimés, est pour votre édification.

20. Car je crains, lorsque j'arriverai, de ne pas vous trouver tels que je veux, et de n'être pas trouvé par vous tel que vous voulez ; qu'il n'y ait parmi vous des contestations, des jalousies, des animosités, des dissensions, des médisances, des délations, de l'orgueil, des troubles ;

Joan., x, 11. « Cor Christi erat cor Pauli. » S. Chrys., in Rom. hom. xxxii, n. 3. — *Licet plus diligens, minus diligar.* Quel reproche tendre et délicat !

16. — L'Apôtre reproduit ici une nouvelle insinuation malveillante de ses adversaires. C'étaient bien là ces jaloux calomnieurs dont parle S. Aug. « Intenti ad calcaneum ut inveniant quod accusent, quærentes alicubi laqueos et nodosas facere calumnias. Non timeat unusquisque nostrum callidos insectatores, aucupes verborum ; dinumeratores pœne syllabarum. » In ps. lv, n. 40.

17-18. — Quelle vigueur, quelle énergie dans cette apologie interrogative que l'Apôtre fait de lui-même et de ses collaborateurs !

19. — L'apologie que l'Apôtre a entreprise de sa personne et de son apostolat est terminée. xi, 4 ; xii, 18. — *Olim.* Les anciennes éd. gr. portaient « iterum » ; mais la leçon de

la Vulgate est reconnue aujourd'hui pour la meilleure. Lachmann et Tischendorf l'ont suivie dans leurs éditions gr. — *Nos apud vos ?* Le point d'interrog. n'est pas dans le gr. Meyer et Bisping attribuent, non sans quelque probabilité, sa présence à la leçon fautive « iterum ». Comp. pl. h., iii, 4. Voy., pour la pensée exprimée ici, I Cor., iv, 3, 4. — *Coram Deo... loquimur.* Pl. h., ii, 17. — *Propter ædificationem vestram.* Pl. h., v, 12. L'Apôtre met ici en pratique ce qu'il avait déjà recommandé aux fidèles de Corinthe. I Cor., xiv, 12, 26.

20. — *Ego inveniar a vobis, qualem non vultis.* Cette sévérité que l'Apôtre laisse entrevoir ne consiste pas seulement dans les avertissements ou réprimandes, mais aussi dans l'usage du glaive spirituel, donné à l'Eglise dans la personne de ses pasteurs, comme moyen énergique et nécessaire pour prévenir

21. Que Dieu ne m'humilie lorsque je serai retourné parmi vous, et que je n'aie à pleurer beaucoup de ceux qui ont péché auparavant et n'ont pas fait pénitence des impuretés, des fornications et des impudicités qu'ils ont commises.

21. Ne iterum, cum venero, humiliet me Deus apud vos; et lugeam multos ex iis qui ante peccaverunt, et non egerunt pœnitentiam super immunditia, et fornicatione, et impudicitia, quam gesserunt.

CHAPITRE XIII

S. Paul menace de traiter sévèrement ceux qui l'auront mérité. (¶¶. 1-6.) — Il demande à Dieu de n'être pas réduit à cette triste extrémité. C'est même pour cela qu'il écrit d'avance aux Corinthiens. (¶¶. 7-10.) — Dernières recommandations et salutations. (¶¶. 11-13.)

1. Voilà que pour la troisième fois je vais vers vous. Sur la déposition de deux ou trois témoins tout arrêt sera prononcé.

2. Je l'ai déjà dit et je le dis encore, comme si j'étais présent, quoique je sois absent, je n'épargnerai pas, si je viens de nouveau, ceux qui ont péché auparavant et tous les autres.

1. Ecce tertio hoc venio ad vos : * In ore duorum vel trium testium stabit omne verbum.

* *Deut.*, 19, 15. *Matth.*, 18, 16. *Joan.*, 8, 17. *Hebr.*, 10, 28.

2. Prædixi, et prædico, ut præsens, et nunc absens, iis qui ante peccaverunt, et cæteris omnibus, quoniam si venero iterum, non parcam.

la destruction et préparer la réédification dans les Eglises particulières où cela peut être nécessaire. *Comp. pl. b.*, xiii, 10.

21. — *Ne iterum, cum venero, humiliet me Deus apud vos.* L'adverbe « iterum » est ordinairement rapporté à « cum venero ». Mais il nous semble qu'on pourrait aussi le rapporter à « humiliet me Deus. » En ce cas, la première et la deuxième humiliation dont parle ici S. Paul, se rapporteraient à son second et à son troisième voyage à Corinthe. *Comp. pl. h.*, §. 14, note. — *Ante peccaverunt.* Ceci a trait au temps écoulé entre le dernier voyage de l'Apôtre à Corinthe, et celui qu'il méditait au moment où il écrivait ces lignes. *Voy. pl. b.*, xiii, 2. — *Pœnitentiam egerunt super.* Hébraïsme : le verbe hébreu se construit ainsi. En grec, ce verbe se construit plutôt avec la prépos. ἀπό. *Act.*, viii, 22. *Hebr.*, vi, 1. — *Immunditia*, etc. Ces péchés étaient très-communs à Corinthe, que S. Chrys. appelait la ville la plus voluptueuse des villes du temps présent

et passé. Par ces trois subst., l'Apôtre désigne trois espèces différentes de péchés honteux : la fornication, l'impudicité, et enfin les péchés contre nature.

1. — *Ecce tertio hoc venio ad vos.* Ceux qui, pour soutenir que S. Paul n'a été que deux fois à Corinthe, expliquent ceci non d'un voyage réel, mais de l'intention que l'Apôtre avait pour la troisième fois, font évidemment violence au texte. — *In ore duorum, etc.* C'est-à-dire, je me propose de déférer à mon tribunal les personnes et les choses pour lesquelles il sera nécessaire de le faire : je prononcerai ma sentence d'après les témoignages que j'aurai recueillis. Il faut entendre ceci de véritable témoins, et non pas des deux ou trois voyages de S. Paul, ainsi que le pensent S. Chrys. et Estius.

2. — *Et cæteris omnibus.* Ici l'Apôtre fait allusion aux chefs et aux membres des différents partis qui lui étaient opposés. — *Non parcam.* « Non dixit, Puniam ac vindicabo, pœnasque expetam, sed rursus paternis

3. An experimentum quæritis ejus qui in me loquitur Christus, qui in vobis non infirmatur, sed potens est in vobis ?

4. Nam etsi crucifixus est ex infirmitate : sed vivit ex virtute Dei. Nam et nos infirmi sumus in illo : sed vivemus cum eo ex virtute Dei in vobis.

5. Vosmetipsos tentate si estis in fide : ipsi vos probate. Annon cognoscitis vosmetipsos, quia Christus Jesus in vobis est ? nisi forte reprobi estis.

6. Spero autem quod cognoscetis, quia nos non sumus reprobi.

7. Oramus autem Deum ut nihil mali faciatis, non ut nos probati appareamus, sed ut vos quod bonum est faciatis : nos autem ut reprobi simus.

3. Est-ce que vous voulez éprouver celui qui parle en moi, le Christ, qui n'est pas faible parmi vous, mais qui est puissant parmi vous ?

4. Car, quoiqu'il ait été crucifié quant à la faiblesse *de la chair*, il vit néanmoins par la puissance de Dieu. Or nous aussi nous sommes faibles avec lui ; mais nous vivons avec lui, par la puissance de Dieu en vous.

5. Examinez-vous vous-mêmes, si vous êtes dans la foi : éprouvez-vous vous-mêmes. Ne vous connaissez-vous pas vous-mêmes, *et* que le Christ est en vous ? à moins que peut-être vous ne soyez réprouvés.

6. Mais j'espère que vous reconnaîtrez que, pour nous, nous ne sommes pas réprouvés.

7. Or nous prions Dieu que vous ne fassiez rien de mal, non pour que nous paraissions approuvés, mais pour que vous fassiez ce qui est bien ; pour nous, que nous soyons comme réprouvés.

verbis ostendit quod pro sua erga eos indulgentia, poenas infligeret differret. « S. Chrys., hom. xxix, n. 1.

3. — *Qui in vobis non infirmatur*. Gr. : « in vos », à votre égard. — *Sed potens est*, etc. L'Apôtre ne fait que répéter ce qu'il vient de dire. Jésus-Christ avait montré sa puissance parmi eux. I Cor., v, 5 ; xi, 30 ; xii en entier.

4. — *Crucifixus est ex infirmitate*. Phil., ii, 7, 8. — *Vivit ex virtute Dei*. Act., ii, 32, 33. Rom., vi, 4, 9. — *Nam et nos... in illo*. Par notre vie, nos œuvres et les actes de notre ministère apostolique, nous vous montrons que, malgré notre faiblesse, Jésus-Christ vit et opère en nous.

5. — *Vosmetipsos tentate si estis in fide*. Le sens de ce passage n'est pas : sondez-vous vous-mêmes pour reconnaître si vous êtes dans la foi : car l'Eglise de Corinthe n'avait à se reprocher que des fautes pour la conduite. Mais, reprenant ce qu'il vient de dire aux §§ 3-4, l'Apôtre fait un appel à la propre expérience des Corinthiens. Ce que je vous dis au sujet de la vie de Jésus-Christ et de sa puissance parmi vous, vous pouvez bien le reconnaître. Si vous avez toujours la foi

que je vous ai prêchée, voyez si parmi vous Jésus-Christ ne manifeste pas sa présence par les œuvres merveilleuses et les « charismata » dont il a été parlé I Cor., xii, xiv. — *An non cognoscitis*, etc. Est-ce que ces faits merveilleux ne vous disent pas abondamment que Jésus-Christ vit et opère parmi vous ? — *Nisi forte reprobi estis*. Ce mot ne signifie pas les réprouvés par opposition à ceux qui sont prédestinés. Le sens est celui-ci : à moins que vous ne soyez au-dessous de cette épreuve que je vous engage à faire de la vie de Jésus-Christ parmi vous ; à moins que cette épreuve, par l'absence de ces merveilles, ne vous condamne en vous montrant que vous n'avez plus, comme auparavant, Jésus-Christ parmi vous. « Nisi vitam corruptam habetis, » explique S. Chrys., hom. xxix, n. 4. Les anciens protestants objectaient ce §. en faveur de leur erreur au sujet de la certitude de foi où chaque fidèle doit être touchant son état de justification. Mais il est évident qu'il n'est ici nullement question de cela. Voy. Perrone, de Grat., §§ 577 et 580.

6. — Voy. pl. h., §. 4 : « nam et nos, » etc., note.

7. — *Oramus Deum ut nihil mali facia-*

8. Car nous ne pouvons rien contre la vérité, mais pour la vérité.

9. Or nous nous réjouissons de ce que nous sommes faibles et que vous êtes forts, et nous prions pour votre perfection.

10. Je vous écris donc cela étant absent, afin de ne pas agir, étant présent, avec plus de sévérité, selon le pouvoir que le Seigneur m'a donné pour l'édification, et non pour la destruction.

11. Du reste, mes frères, réjouissez-vous, soyez parfaits, exhor-

8. Non enim possumus aliquid adversus veritatem, sed pro veritate.

9. Gaudemus enim, quoniam nos infirmi sumus, vos autem potentes estis. Hoc et oramus vestram consummationem.

10. Ideo hæc absens scribo, ut non præsens durius agam, secundum potestatem, quam Dominus dedit mihi in ædificationem, et non in destructionem.

11. De cætero, fratres, gaudete, perfecti estote, exhortamini, idem

tis. S. Aug. a parfaitement fait ressortir ce qu'il y a dans ces paroles en faveur de l'enseignement catholique sur la nécessité de la grâce. « Quis hoc audiat et non evigilet atque fateatur a Domino Deo nobis esse ut declinemus a malo et faciamus bonum? Non ait Apostolus, monemus, docemus, hortamur, increpamus : sed oramus Deum ne quid faciatis mali. Et tamen loquebatur eis; sed sciebat hæc omnia non valere nisi eum pro illis exaudiret orantem qui dat incrementum in occulto. » De Corrept. et Grat., cap. II, n. 3. — *Probatu... reprobi.* Le premier de ces mots se rapporte à l'exercice de l'autorité et de la puissance; par le second, S. Paul veut dire qu'il aime mieux, en n'étant pas dans la nécessité d'en user, passer parmi eux pour un homme sans autorité, sans énergie.

8. — Voy. I Tim., I, 9. Le pouvoir coercitif est donné à l'Eglise pour le bien, et non pour le mal. L'Eglise, infallible en tout ce qui concerne sa mission sur les âmes, n'a jamais usé et n'usera jamais de son pouvoir que pour la vérité et pour le bien. Quant aux pasteurs particuliers, ils peuvent, par suite de la fragilité humaine, user mal, volontairement ou non, du pouvoir qui leur est confié. S'il s'agit d'une vérité qui touche au dépôt de la foi, leur acte est nul. Pour ce qui est de la discipline, cet acte relève, non pas du troupeau, mais du pasteur des pasteurs, de celui qui a reçu, en la personne de S. Pierre, dont il est le successeur, la mission de paître les agneaux et les brebis.

9. — *Gaudemus... potentes estis.* « Gaudemus quod nullam vindictis nostræ potentia demonstrandæ occasionem invenerimus : est quod probi ac virtute præstantes sitis. » S. Chrys., hom. XXIX, n. 4. — *Consummationem.* Le mot grec peut aussi signifier « restauration, rétablissement ». Voy., dans le gr., Math., IV, 21. Marc., I, 19.

10. — *Hæc absens scribo, ut non præsens.* On voit qu'il en coûte au cœur aimant de S. Paul d'user de sévérité à l'égard de ses chers enfants de Corinthe. — *Durius agam.* Le mot gr. signifie « d'une manière tranchante ». Aussi plusieurs interprètes voient dans ce mot, employé à dessein, une allusion de l'Apôtre à la peine de l'excommunication, en vertu de laquelle sont retranchés de l'Eglise les membres indignes de lui appartenir. — *In ædificationem, et non in destructionem.* Le sens de ces paroles est que S. Paul, qui a reçu, comme tous les apôtres, et, par eux, l'Eglise et principalement Notre Saint-Père le Pape, de Jésus-Christ le pouvoir d'édifier, de construire, par l'enseignement, par les sacrements, le gouvernement des âmes, et celui de détruire par l'excommunication et les autres peines spirituelles, désire être mis à même par les Corinthiens de se servir du pouvoir qu'il a pour édifier et consolider, et non pas de celui qui frappe et punit. L'Eglise, en effet, a reçu le pouvoir de lier et de délier. Le sens n'est donc pas que S. Paul, les Apôtres et l'Eglise ont reçu de Jésus-Christ un pouvoir qu'ils doivent employer « in ædificationem, et non in destructionem », c. à d., ainsi que l'expliquent certains interprètes, pour l'utilité des fidèles, et non pour leur perte. Cette interprétation repose sur une supposition absurde par rapport à S. Paul, aux Apôtres et à l'Eglise de Jésus-Christ. On applique, il est vrai, quelquefois ces paroles à l'usage que doit faire du pouvoir qu'il a reçu le pasteur d'une Eglise particulière; mais ce n'est pas là le sens littéral de ce passage.

11. — *Gaudete.* Non pas « valete », comme a traduit Erasme, qui voulait donner au mot grec le sens qu'il a chez les auteurs profanes. Dans S. Paul, le mot grec a toujours le sens que lui donne la Vulgate. Voy. Phil., II, 18; IV, 4. I Thess., V, 16. — *Per-*

sapite, pacem habete, et Deus pacis et dilectionis erit vobiscum.

12. Salutate invicem in osculo sancto. Salutant vos omnes sancti.

13. Gratia Domini nostri Jesu Christi, et charitas Dei, et communicatio sancti Spiritus sit cum omnibus vobis. Amen.

tez-vous les uns les autres, ayez les mêmes sentiments, conservez la paix, et le Dieu de paix et d'amour sera avec vous.

12. Saluez-vous les uns les autres par un saint baiser. Tous les saints vous saluent.

13. Que la grâce de Notre-Seigneur Jésus-Christ, et l'amour de Dieu, et la communication du Saint-Esprit soient avec vous tous. Amen.

fecti estote. Voy. pl. h., §. 9, « consummationem », la note. — *Idem sapite*, etc. Cette conclusion du §. et de la lettre est bien appropriée à la déplorable situation de l'Eglise de Corinthe, attristée et divisée par les partis contraires qui s'agitaient dans son sein et cherchaient mutuellement à se supplanter et à avoir le plus d'adhérens, et tout cela au grand détriment des âmes. — *Deus pacis et dilectionis erit vobiscum.* Si la paix et la charité règnent parmi vous. Compar. Gal., v, 22.

12. — *In osculo sancto.* Voy. Rom., xvi, 16, note.

13. — S. Chrys., hom. xxx, 2, et à sa suite les interprètes grecs ont fait ressortir ce texte en faveur des trois adorables personnes de la sainte Trinité. — La grâce de Jésus-Christ, c'est la grâce qui nous vient de lui et qu'il nous a méritée. Elle a son principe dans l'amour de Dieu le Père pour nous. Joan., iii, 16. Cette grâce et cet amour nous sont communiqués par l'Esprit-Saint, qui répand dans nos cœurs la grâce de Jésus-Christ et l'amour du Père. Rom., v, 5.

